



HAL
open science

**La constitution du sujet et du monde contemporains à
travers l'économie, la quantification et la technique.**

Épistémologie et Politique

Valérie Charolles

► **To cite this version:**

Valérie Charolles. La constitution du sujet et du monde contemporains à travers l'économie, la quantification et la technique. Épistémologie et Politique. Philosophie. Université Paris Nanterre, 2021. tel-03550866

HAL Id: tel-03550866

<https://hal.science/tel-03550866>

Submitted on 3 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Valérie Charolles

**La constitution du sujet et du monde
contemporains à travers l'économie, la
quantification et la technique**

ÉPISTÉMOLOGIE ET POLITIQUE

1 - Mémoire de synthèse présenté

en vue de l'habilitation à diriger des recherches

Soutenu le 15 octobre 2021

JURY :

Pierre CAYE, Directeur de recherche, CNRS

Bernard COLASSE, Professeur, Université Paris-Dauphine PSL

Olivier FAVEREAU, Professeur, Université Paris Nanterre

Claude IMBERT, Professeure, École Normale Supérieure

Christian LAZZERI, Professeur, Université Paris Nanterre, garant

Emmanuel PICAUVET, Professeur, Université Panthéon-Sorbonne

Année 2021

Résumé : Cette habilitation à diriger des recherches s'appuie sur quatre ouvrages publiés entre 2008 et 2021. Le rapport entre « les faits et les chiffres » y émerge comme une question philosophique essentielle. Caractériser le type de vérité qu'énoncent les chiffres, examiner les conventions utilisées pour les produire et faire émerger des jeux de conventions alternatifs désignant une pluralité de mondes possibles est un enjeu majeur de ces recherches. Dans le champ économique, elles différencient libéralisme et capitalisme en distinguant quatre strates (pratiques, normes, théories et discours), ouvrant vers une vision alternative de l'économie de marché, qui repose en particulier sur de nouvelles normes comptables, la comptabilité étant analysée comme le langage premier de l'économie. Plus largement, la place prise par l'économie, la quantification et la technique est caractérisée comme marquant « la fin de la naturalité » et le passage de l'« univers infini » de la science classique à « un système réfléchi », dont les réseaux sociaux, le *big data* ou des marchés financiers fournissent l'archétype. Ce constat débouche sur la proposition d'un modèle de savoir plus ouvert, reconnaissant la place du contingent, de l'irréversible et du non durable. Et la mise en avant du rôle joué par les conventions dans la construction du savoir et du monde désigne un espace pour le décidable, par-delà la partition trop étroite du déterminé et de l'indécidable. Il s'agit, ce faisant, de trouver une continuité entre les champs du savoir et de l'existence, intégrant le changement et l'intentionnalité et positionnant épistémologie, ontologie, métaphysique et politique dans un ensemble cohérent.

Mots-clés :

1- philosophie de l'économie	4- chiffres
2- philosophie de la technique	5- décidable
3- conventions	6- libéralisme

The constitution of the contemporary subject and world through economy, quantification, and technique. Epistemology and Politics.

Abstract: This habilitation to direct doctoral theses (HDR) draws on four books published between 2008 et 2021. It considers the relationship between 'facts and figures' as a key philosophical issue. What is at stake is characterising the truth expressed by figures, examining the conventions used to produce them and bringing out alternative sets of conventions that point out a plurality of possible worlds. In the economic field, it differentiates liberalism and capitalism by distinguishing four strata (practices, norms, theories, and discourses). This leads to an alternative vision of the market economy, which in particular relies on new accounting standards, accounting being defined as the primary language of economy. More broadly, the prominence of economy, quantification, and technology marks the 'end of naturalness' and the shift from the 'infinite universe' of classical science to a 'reflective system', of which social networks, big data or financial markets provide the archetype. This leads to the proposal of a more open model of knowledge, recognizing the place of contingency, irreversibility, and unsustainability. Conventions play an important role in the construction of knowledge and of the world. Taking this into account opens up space for the 'decidable', beyond the too narrow partition of the determined and the undecidable. Doing so allows to find a continuity between the fields of knowledge and existence, integrating change and intentionality, and positioning epistemology, ontology, metaphysics, and politics in a coherent set.

Droits d'auteur : Droits d'auteur réservés. Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

SOMMAIRE

Remerciements.....	- 9 -
Introduction : parcours et questionnements.....	- 11 -
Première partie : Problèmes épistémologiques.....	- 21 -
Chapitre 1 : Du problème « des mots et des choses » à celui des faits et des chiffres.....	- 23 -
Chapitre 2 : Des chiffres issus de conventions, plus ou moins adaptées, parfois biaisées et qui ont un effet sur le réel.....	- 28 -
Chapitre 3 : Le statut épistémologique de la science économique et ses curiosités ...	- 35 -
Chapitre 4 : Pratiques, normes, théories et discours, ou comment ouvrir des espaces pour penser l'économie et les chiffres.....	- 39 -
Deuxième partie : Problèmes ontologiques.....	- 43 -
Chapitre 5 : <i>Homo economicus</i> et <i>homo</i> , notamment <i>vitalis</i>	- 45 -
Chapitre 6 : Le sujet face au développement des technologies numériques.....	- 50 -
Chapitre 7 : Sur les manières de concevoir la liberté, la raison et la conscience chez l'être humain.....	- 55 -
Chapitre 8 : À propos de quelques points plus généraux d'ontologie.....	- 59 -
Troisième partie : Problèmes métaphysiques.....	- 63 -
Chapitre 8 : Un monde qui n'est plus un « univers infini » mais un « système réfléchi ».....	- 65 -
Chapitre 10 : Le chargement de l'espace-temps.....	- 70 -
Chapitre 11 : Les formes logiques : tout et somme de ses parties, tiers-exclu et négation.....	- 75 -
Chapitre 12 : Formes de la causalité et place du décidable.....	- 79 -
Quatrième partie : Questions politiques.....	- 85 -
Chapitre 13 : Questions de procédure et problèmes de définition.....	- 87 -
Chapitre 14 : Le décidable face à l'état idéologique : retour sur la question du libéralisme.....	- 91 -
Chapitre 15 : Liberté, pouvoir et démocratie.....	- 97 -
Chapitre 16 : Société ouverte, quantification et institutions.....	- 101 -

Conclusion : Le rôle de la méthode.....	- 105 -
Annexes	- 111 -
Annexe 1 : Curriculum vitae détaillé	- 112 -
Annexe 2 : Composition du dossier d'habilitation	- 123 -
Sommaire détaillé	- 127 -

Remerciements

Je remercie Christian Lazzeri, professeur à l'Université Paris Nanterre, d'avoir suivi mes travaux en vue de cette habilitation à diriger des recherches. Je remercie également Pierre Caye, directeur de recherche au CNRS, ainsi qu'Emmanuel Picavet, professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne pour tous leurs précieux conseils, nos échanges et leur présence dans ce jury. Je remercie vivement Claude Imbert, professeure émérite à l'École Normale Supérieure, d'avoir accepté d'être membre du jury de cette habilitation et de l'intérêt qu'elle manifeste ainsi pour mon travail. Je suis également très reconnaissante à Bernard Colasse, professeur émérite à l'Université Paris-Dauphine, et Olivier Favereau, professeur émérite à l'Université Paris-Nanterre, pour nos discussions et projets au long cours ainsi que pour leur présence dans ce jury.

Je suis aussi redevable à Andrew Feenberg, professeur à l'Université Simon Fraser de Vancouver, Frédéric Nef, directeur d'études émérite à l'EHESS, Rodolphe Durand, professeur à HEC, Marc Fleurbaey, directeur de recherche au CNRS, pour nos discussions et les projets que nous partageons. Je remercie également mes amis Pierre-Antoine Chardel, professeur à IMT-BS, et Eric Guichard, maître de conférences HDR à l'ENSSIB, pour toutes nos conversations et projets communs des dernières années. Et j'adresse un remerciement très chaleureux à Marcel Gauchet, directeur d'études émérite à l'EHESS, pour m'avoir encouragée dès le départ à poursuivre mon travail et pour la richesse de nos échanges.

Je suis très reconnaissante à IMT-BS (Institut Mines-Télécom Business School) et notamment à sa directrice de la recherche, Hélène de Burgh, de m'avoir fourni un cadre propice à la réalisation de cette habilitation et d'autres projets depuis septembre 2019. Je remercie également l'Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain (CNRS/EHESS) de m'accueillir depuis 2017 et en particulier Sophie Wahnich et Evelyne Ribert ; j'y ai trouvé un espace de réflexion pluridisciplinaire où intégrer mes travaux dans une dynamique collective.

Je terminerai en remerciant ma famille, pour toutes les questions qu'elle me pose et pour sa patience et son affection lors de la préparation de cette habilitation, dont le cours fut perturbé par la situation sanitaire.

Introduction : parcours et questionnements

Les questions abordées dans ce travail sont amples. Certains y verront un défaut ; d'autres une qualité. C'est en tout cas une de ses caractéristiques : l'objet de recherche qui est ici présenté, s'il a pour point commun le contemporain, n'exclut pas les approches historiques et ne s'interdit aucun domaine ou passage entre disciplines.

Ce questionnement philosophique a bien évidemment des points d'accroche plus particuliers : le fonctionnement de la sphère économique, les modalités selon lesquelles la quantification est pratiquée et la manière dont la technique opère. Mais il se conçoit aussi, à partir de ces accroches spécifiques, comme une exploration du sujet et du monde tels qu'ils se déploient dans le contemporain, contemporain que j'ai qualifié en 2013 comme signalant « la fin de la naturalité »¹, tant il porte la marque de fabrique de l'économie, de la technique et de la quantification.

Un tel contexte appelle des propositions nouvelles à énoncer, des propositions que l'histoire de la philosophie peut aider à démêler. C'est ainsi qu'une part importante de mes travaux consiste à mettre en lumière l'appareil de conventions nécessaire à la production de chiffres, y compris en économie. Il ne s'agit pas, comme on le verra, de défendre l'idée que les conventions seraient synonymes d'arbitraire mais, à l'inverse, de faire ressortir un espace pour des choix. La façon dont le savoir se forme est une question bien évidemment épistémologique mais, avec comme toile de fond désormais une connaissance qui se déploie largement sur l'homme, elle a une traduction immédiate sur la sphère du libre arbitre et de la démocratie, sur l'individu et la société. L'articulation entre le questionnement épistémologique et celui de la philosophie politique peut permettre de combiner développement du savoir, liberté du sujet et légitimité de la décision démocratique. Mes recherches s'attachent pour l'essentiel à désigner comment on peut trouver précisément cette articulation.

Après avoir retracé en introduction le cheminement ayant mené à cette habilitation à diriger des recherches, ce mémoire de synthèse passera ainsi successivement en revue les problèmes épistémologiques, ontologiques, métaphysiques et de philosophie politique posés par la forme du contemporain au regard en particulier du positionnement du libre arbitre et de l'agir collectif. L'objectif est de montrer en quoi un travail axé sur l'économie, la quantification et la technique offre un angle de vue fécond sur le plan philosophique. Il me

¹ *Philosophie de l'écran*, p. 239-245.

conduit en particulier à faire ressortir l'importance des normes qui façonnent nos pratiques, y compris en économie et dans le champ de la quantification, et la pluralité des mondes possibles que ces normes nous permettent d'envisager.

Un parcours où la philosophie se nourrit du réel

Le parcours qui a conduit à ces questionnements n'a rien de classique aujourd'hui, mais il pourrait sembler fort naturel au regard de périodes, comme le XVII^e siècle, où les branches des savoirs et des pratiques n'étaient pas aussi distinctes les unes des autres.

Pour en donner la chronologie, après un baccalauréat scientifique, une hypokhâgne classique et une khâgne moderne au Lycée Henri IV, je suis entrée en 1989 à l'ENS qui était encore celle de Fontenay-Saint Cloud, en section philosophie avec une forte appétence pour la philosophie des sciences et la philosophie analytique, qui n'était pas très en vogue à l'époque dans les milieux khâgneux et normalien. J'ai suivi le cursus de philosophie et de logique de l'université Paris I, où François Dagognet enseignait encore et où Claudine Tiercelin faisait cours sur Peirce, et j'ai choisi de travailler en maîtrise, puis en DEA avec Jacques Bouveresse, qui était à l'époque maître de conférences et dont j'ai été la première étudiante normalienne. Voulant explorer en DEA le postulat de rationalité en économie et ayant besoin pour ce faire d'une formation, j'ai passé le concours d'admission directe en deuxième année à Sciences-Po et été diplômée de l'école en juin 1992. Ayant obtenu la mention « lauréat », il m'a été conseillé de passer directement le concours d'entrée à l'ENA, celui-ci se déroulant de septembre à décembre et n'obérant pas la possibilité de préparer l'agrégation de philosophie dans l'année universitaire ; je souhaitais par la suite demander à Karl Popper, encore en activité, de faire une thèse avec lui. J'ai été reçue en décembre au concours d'entrée externe de l'ENA où j'avais choisi l'économie comme majeure.

En 1995, à la sortie de l'ENA, j'ai choisi la direction du Trésor où j'ai été nommée administratrice civile. J'y ai travaillé quatre ans : deux ans en tant qu'adjointe au chef du bureau des affaires monétaires mondiales et de la préparation des sommets (G7, G20, FMI, OCDE), puis deux ans comme responsable du secteur de l'énergie au service des participations de l'État (EDF, GDF, Cogéma, ...). En 1999, j'ai rejoint le cabinet du Secrétaire d'État puis Ministre de l'Industrie comme conseillère technique chargée des hautes technologies, des questions postales et du budget. J'y suis restée jusqu'en mai 2002 ; j'ai alors effectué la mobilité statutaire à Radio France, où j'ai occupé le poste de directeur financier

du groupe. En 2005, j'ai été nommée rapporteure extérieure à la Cour des Comptes et j'ai intégré cinq ans plus tard le corps des magistrats financiers en tant que conseillère référendaire. Après être restée quatorze ans à la Cour des comptes, je suis, depuis septembre 2019, détachée à (IMT-BS) Institut Mines-Télécom Business School en tant que chercheuse en philosophie et membre de la Chaire de l'Institut Mines-Télécom « valeurs et politiques des informations personnelles » (Chaire VP-IP).

Ce parcours m'a tenue éloignée d'une carrière universitaire classique, mais, dès mon premier emploi, en 1995, j'ai assuré en parallèle des fonctions d'enseignante en tant que maître de conférences à Sciences-Po Paris, avec un enseignement hebdomadaire de « grands enjeux du débat politique, économique et social », puis d'« enjeux politiques ». Avec une parenthèse durant les années passées en cabinet ministériel, j'ai poursuivi cet enseignement jusqu'en 2007, présidant les trois dernières années des jurys du grand oral pour l'obtention du diplôme (master 2).

À compter de 2006, j'ai publié des travaux en philosophie contemporaine, en particulier quatre ouvrages : *Le libéralisme contre le capitalisme* en 2006, *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?* en 2008, *Philosophie de l'écran* en 2013 et *Les qualités de l'homme* en 2016, tous parus aux éditions Fayard ; une nouvelle édition du *Libéralisme contre le capitalisme* est parue en janvier de cette année. Avec l'ouvrage inédit qui accompagne le présent dossier (*Se libérer de la domination des chiffres*, dont la parution sous un format augmenté est prévue aux éditions Fayard), ces livres représentent l'armature centrale de mes recherches. Il s'agit à chaque reprise d'interroger le fonctionnement du monde pour savoir dans quelle mesure il laisse place au libre arbitre et à l'agir collectif, et ce, en choisissant des points d'entrée qui me paraissent caractériser ce fonctionnement : le poids du fait économique et de la *doxa* qui l'entoure pour le premier ouvrage ; la place prise par la quantification et la forme de vérité qui en découle pour le deuxième ; les changements introduits par les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour le troisième ; les attentes suscitées par la science cognitive pour le quatrième.

Ces publications m'ont rapprochée de revues comme *Le Débat* et *Esprit*. À partir de 2009, elles m'ont régulièrement demandé des articles pour des dossiers thématiques (huit articles). J'ai également publié dans d'autres revues, contribué par des chapitres à des ouvrages collectifs et fait paraître des tribunes (toutes les références figurent en annexe).

Jusqu'à la parution de *Philosophie de l'écran* en 2013, j'ai été de façon régulière sollicitée pour participer à des séminaires ou à des journées d'études (Université Paris-Est

en 2007, Université Paris-Dauphine en 2011, EHESS en 2012 notamment) ainsi que pour des débats (par exemple avec John Elster pour la revue *Esprit* en 2009 et Paul Jorion pour *Philosophie Magazine* en 2012). Après la publication de *Philosophie de l'écran*, ces propositions sont devenues nettement plus fréquentes ; j'ai alors renoncé aux responsabilités transversales que j'avais à la Cour des comptes, puis y ai pris un temps partiel (80%) et me suis fortement rapprochée de collègues, notamment Pierre-Antoine Chardel et Eric Guichard, travaillant sur la philosophie de la technique, ce qui m'a permis de m'intégrer dans une dynamique collective de recherche.

J'ai ainsi été nommée en 2017 chercheuse associée au Centre Edgar Morin au sein de l'UMR 8177 CNRS/EHESS (Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain), devenu depuis le Laboratoire d'Anthropologie Critique Interdisciplinaire (LACI), m'impliquant activement dans la vie du laboratoire et de l'institut. Au même moment, j'ai rejoint en tant que chercheuse le LASCO (Laboratoire sens et compréhension du monde contemporain), Idea Lab de l'Institut Mines-Télécom (IMT). Toujours en 2017, j'ai pris, avec Pierre-Antoine Chardel, la responsabilité d'un séminaire de recherche à l'EHESS intitulé « Socio-philosophie du temps présent. Enjeux épistémologiques, méthodologiques et critiques » (séminaire intégré au parcours « Philosophie contemporaine » de l'ENS Ulm)².

En parallèle, au titre de mes réflexions sur le champ comptable, j'ai intégré le groupe de recherche « Gouvernement de l'entreprise et création de communs » du Collège des Bernardins. J'ai fait en particulier deux communications au sein du groupe de recherche et une communication lors du colloque ayant conclu ses travaux en mars 2018 ; un ouvrage collectif sur la codétermination issu de ces travaux est actuellement sous presse³ et je travaille actuellement sur ces questions en coopération avec HEC, en particulier dans le cadre de l'expérimentation de la méthode de comptabilisation du travail que j'ai proposée.

J'ai également poursuivi la présentation de mes recherches sur la philosophie de l'économie et de la comptabilité (*Cahiers du chiffre et du droit*, EHESS, FMSH notamment) sur les changements induits par les nouvelles technologies de l'information et de la communication. J'ai enfin exploré plus avant la question des sciences cognitives et des sciences du vivant dans le cadre de mon quatrième livre, *Les qualités de l'homme*, dont le champ couvre la philosophie des sciences, de l'esprit et la philosophie générale.

² Pour l'année 2019-2020, ce séminaire est validant dans six domaines : philosophie sociale et politique ; philosophie du langage et de l'esprit ; histoire des sciences, techniques et sociétés ; sociologie générale ; pratiques de l'interdisciplinarité dans les sciences sociales ; sciences politiques.

³ Charolles, V., « Faire du travail une valeur comptable », *Traité de co-détermination* (dir. O. Faveau), sous presse, Laval (Canada), Presses de l'université de Laval.

Bref, j'ai progressivement mené une vie de chercheuse en philosophie, étant par exemple nommée membre extérieure de l'école doctorale « Sciences des Sociétés » de l'Université de Paris (issue du regroupement de Paris 5 et Paris 7) en juin 2019.

Après la parution de mon quatrième livre, en 2016, il m'est clairement apparu qu'il fallait concrétiser cet engagement dans la recherche en philosophie par une habilitation à diriger des recherches, me permettant notamment de suivre des étudiants en doctorat et de fédérer des collègues dans le cadre de projets. La question de mon absence de thèse s'est alors posée. La solution qui a été trouvée a été de soutenir une thèse sur travaux à partir du *Libéralisme contre le capitalisme* paru en 2006, et de préparer dans la foulée l'habilitation sur la base des travaux réalisés après 2006.

C'est ainsi que j'ai soutenu ma thèse en philosophie à l'Université de Paris Nanterre en mars 2019. Cette thèse s'intitule « Le libéralisme contre le capitalisme » ; le jury était composé de six personnes : Marcel Gauchet, Directeur d'études à l'EHESS ; Stéphane Haber, Professeur à l'université Paris Nanterre, directeur de thèse ; Christian Lazzeri, Professeur à l'Université Paris Nanterre ; Dominique Méda, Professeure à l'Université Paris Dauphine ; Emmanuel Picavet, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; Céline Spector, Professeure à Université Paris 4 Paris Sorbonne.

Outre évidemment les échanges avec le jury, cette thèse a été l'occasion de préparer une édition revue et augmentée du *Libéralisme contre le capitalisme*, qui comporte notamment une nouvelle postface et un nouvel appareil critique. Sa parution en Folio Essais rendra l'ouvrage plus accessible pour les étudiants. Par ailleurs, le fait que je sois docteure en philosophie a permis aux collègues qui me suivaient de faire aboutir un projet de détachement sur un emploi de chercheur, ce qui est le cas depuis septembre 2019.

Cela m'a offert un environnement propice à l'aboutissement de l'habilitation à diriger des recherches ainsi que l'opportunité de déployer mon activité dans des conditions que je n'avais jamais connues, me donnant notamment le temps de suivre des étudiants en participant à des jurys de master ou comités de thèse, mais aussi d'organiser des manifestations scientifiques : deux au premier semestre 2020 pour la Chaire VP-IP et un colloque international au Collège International de Philosophie, co-organisé avec trois autres collègues sur le thème « Pratiques et usages contemporains des philosophies des techniques » ; prévu sur deux jours en juin 2020, nous l'avons repoussé d'un an du fait de la crise sanitaire.

Je conclurai cette présentation biographique sur un double constat. Il existe une forte continuité entre mon mémoire de maîtrise intitulé « La science comme métier. Gilles Peronne de Roberval » et ce sur quoi je travaille aujourd'hui : d'une part, l'entrée par le cadre

de la philosophie des sciences, de la connaissance et de l'esprit, avec un bagage marqué par le courant analytique ; d'autre part, ce qui constitue l'ambition du travail, à savoir la question des possibles, de leur rapport avec la connaissance du monde réel ainsi que la façon dont peuvent se combiner déterminisme et indétermination, causalité et liberté.

Mais il y a également une différence très nette : celle d'un parcours où je me suis efforcée d'avoir une connaissance et une pratique du fonctionnement réel du monde, au moins pour certains de ses aspects saillants : l'édition et la certification des comptes dans l'entreprise et le secteur public, l'élaboration et l'usage des chiffres pour la conduite des affaires publiques et privées, les négociations européennes et internationales dans le champ économique, la fabrique de la loi sur les nouvelles technologies, l'évaluation des politiques publiques enfin. Mon travail philosophique est autant nourri de ce matériau que de la confrontation avec les œuvres philosophiques. Ses étapes détaillées et la liste complète de mes publications et communications lieu figurent en annexe.

Un fil directeur : comment comprendre le contemporain et avoir prise sur lui

On trouvera dans les trois volumes qui suivent les travaux qui viennent à l'appui de cette habilitation à diriger des recherches.

Le premier volume, intitulé « Philosophie économique et politique. Enjeux épistémologiques, méthodologiques et critiques », comprend mes publications portant plus spécifiquement sur le champ économique et politique. Il comporte *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?*, ouvrage paru en 2008, ainsi que la nouvelle édition du *Libéralisme contre le capitalisme* chez Folio, dont le texte a évolué depuis la version annexée à ma thèse. Ce volume comprend aussi des contributions à des ouvrages collectifs et des articles.

Le deuxième volume porte pour titre « Philosophie de la technique, forme du monde et place du libre arbitre ». On y trouvera également deux ouvrages : *Philosophie de l'écran* et *Les qualités de l'homme*, parus respectivement en 2013 et 2016. Des contributions à des ouvrages collectifs et des articles complètent ce volume, dont le titre énonce le champ d'investigation. *Philosophie de l'écran* traite en effet de la technique et de ce qui se joue au travers de l'invention du cinéma, puis de l'ordinateur et de l'internet en termes de forme du monde et du sujet. *Les qualités de l'homme* pose la question de ce que peuvent être les ambitions des sciences cognitives au regard de l'intentionnalité.

Le troisième volume est constitué d'un ouvrage inédit préparé pour l'habilitation à diriger des recherches, qui paraîtra aux éditions Fayard. Intitulé *Se libérer de la domination des chiffres*, il présente l'état actuel de ma réflexion sur ce que j'appelle le problème des faits et des chiffres. Alors que la question du rapport entre les mots et les choses a été très clairement mise en avant par la philosophie dans la deuxième moitié du XX^e siècle (Quine⁴, Foucault⁵), nous assistons à un basculement vers un monde composé de faits, représentés prioritairement par des chiffres. Dans l'ouvrage, j'analyse la portée de ce basculement. Sur le plan de l'histoire de la philosophie et plus particulièrement de son courant analytique, le tournant linguistique, sous l'impulsion notamment de Wittgenstein, a conduit à une concentration de travaux sur la manière dont les mots pouvaient rendre compte du réel (« Les limites de mon langage signifient les limites de mon monde »⁶). Si l'on considère les chiffres comme un langage, et c'est la conception que je défends, force est de constater que c'est un langage dont les auteurs de philosophie analytique se sont peu emparés dans leurs controverses des dernières décennies⁷.

La perspective retenue dans cet inédit n'est pas celle d'une coupure épistémologique radicale entre sciences de l'homme et sciences de la nature mais celle d'un gradient, déjà présent dans *Philosophie de l'écran* : plus on s'intéresse à des faits où l'intentionnalité intervient, plus la part de la causalité déterministe s'amenuise, et plus la causalité prend la forme non pas de ce que l'axiomatique et les mathématiques désignent comme l'indécidable mais de ce que je qualifie de décidable ; les règles et conventions servant de soubassement à la comptabilité en sont l'exemple le plus emblématique. Une telle conception permet de faire place tant au développement de la connaissance qu'à la présence du libre arbitre et de l'agir collectif.

⁴ Quine, W., 1960, *Word and Object*, Cambridge, MIT Press ; trad. fr. 1977, *Le mot et la chose*, Paris, Flammarion.

⁵ Foucault, M., 1966, *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard.

⁶ Wittgenstein, L., 1921, *Logisch-philosophische Abhandlung* ; trad. fr. 1961, *Tractatus logico-philosophicus*, Paris, Gallimard, Tel, §5.6.

⁷ On ne trouve par exemple aucun énoncé comportant des chiffres dans les corpus d'auteurs comme Russell, Wittgenstein, Quine, Searle ou Engel dans les livres suivants : Russell, B., 1903, *The Principles of Mathematics*, Cambridge, Cambridge University Press. Wittgenstein, L., 1922, *Tractatus logico-philosophicus*, Londres, Paul Kegan et 1953, *Philosophische Untersuchungen*, Oxford, B. Blackwell ; trad. fr. 1986, *Investigations philosophiques*, Paris, TEL Gallimard. Quine, W., 1960, *Word and Object*, Cambridge, MIT Press ; trad. fr. 1977 *Le mot et la chose*, Paris, Flammarion ; 1969, *Ontological Relativity and Other Essays*, New York, Columbia University Press ; 1987, *Quiddities*, Cambridge, Belknap Press ; 1990, *Poursuit of Truth*, Harvard, Harvard University Press ; trad. fr. 1993 *La poursuite de la vérité*, Paris, Seuil. Searle, J., 1995, *The Construction of Social Reality*, New York, Free Press ; trad. fr. *La construction de la réalité sociale*, 1998, Paris, Gallimard. Engel, P., 1989, *La norme du vrai. Philosophie de la logique*, Paris, Gallimard.

Dans cette introduction, je n'aborderai qu'une question : pourquoi considérer qu'il se joue quelque chose de nouveau dans le contemporain ? De fait, dans le travail philosophique, il est tentant de considérer que l'on est face à une forme de réalité inédite, méritant une conceptualisation à nouveaux frais. Nombre d'œuvres de philosophie prennent ce chemin (on se bornera à évoquer Hegel, le plus caractéristique en la matière), faisant de la nouveauté un leitmotiv incessant jusqu'à enlever à ce concept ce qu'il peut avoir de tranchant. Je m'expliquerai ici de ce choix.

Mon argument est d'abord historique. Si je plaide qu'il se joue quelque chose de nouveau dans le contemporain, ce n'est pas par rapport à un horizon de temps qui serait de l'ordre de la décennie. C'est par rapport à une étape de l'histoire du monde, des sciences et de la philosophie qui est celle que je connais le mieux en dehors de notre époque, pour l'avoir plus amplement étudiée durant mon cursus d'études universitaires, à savoir le XVII^e siècle. Par rapport au monde dans lequel vivait Descartes, aux savoirs dont il disposait et aux croyances qui étaient à l'œuvre à son époque, il me semble en effet qu'il peut être avancé que nous vivons dans un univers de référence différent.

Le constat concerne évidemment la place prise par les faits économiques dans la civilisation matérielle en Europe notamment, qui est la grande œuvre des XVIII^e et XIX^e siècles⁸ et qui s'est traduite par le développement des sociétés privées, la généralisation du salariat et de la marchandisation des échanges et l'accès à la consommation de masse, même s'il y a des exclus de ce système. Ce constat concerne également nos capacités technologiques qui se sont totalement transformées (électricité, informatique en particulier) et la manière dont nous rendons compte du monde, au travers notamment de l'appareillage statistique dont nous nous sommes dotés durant le dernier siècle et demi.

Mais il porte aussi sur la forme du monde et la manière dont nous la concevons. La science physique nous a appris que l'univers n'était pas immuable mais avait une histoire. Si Descartes doit encore faire la preuve de l'existence de Dieu, celui-ci n'a pas la même présence aujourd'hui pour la majorité des habitants des pays les plus riches : ce monde « désenchanté » de Dieu, pour reprendre la terminologie de Marcel Gauchet⁹, est en retour habité par l'économie et la technique, avec une brutalité et une difficulté à suivre leurs voies qui n'ont rien à envier à la fatalité divine de la période classique. Dans l'univers cartésien, on trouve encore une partition, qui sera portée à son sommet par Kant entre, d'un côté, une

⁸ Je renvoie pour l'histoire longue à Braudel, F., 1979, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Paris, Armand Colin.

⁹ Gauchet, M., 1985, *Le désenchantement du monde*, Paris, Gallimard.

nature qui répond à des lois immuables et, de l'autre, une chose pensante dotée du libre arbitre. Aujourd'hui, il est très peu de lieux dans le monde où il nous soit donné de trouver un environnement qui n'ait pas été transformé par le travail de l'homme, construit par lui. Et le libre arbitre ou encore le l'agir collectif sont constamment aux prises avec ce qui apparaît comme les lois de l'économie, la vérité des chiffres ou encore la puissance de technique. À quatre siècles d'écart, le tableau¹⁰ est donc différent s'agissant de la manière dont nous nous représentons le monde, dont nous nous sentons en capacité d'y agir et, on aura l'occasion d'y revenir, dont il fonctionne.

La question de savoir de quand date ce changement, s'il a 300 ans quand on commence à utiliser de manière massive les énergies fossiles, 70 ans quand l'ordinateur se déploie et démultiplie nos capacités de calcul, ou 40 ans quand ces ordinateurs sont mis en réseau, n'est pas celle qui importe ici. Ce qui est signifiant sur le plan philosophique est que nous ne vivons aujourd'hui pas dans le même univers de référence que durant la période cartésienne. La question qui est au cœur de mon travail est de déterminer si nous disposons des outils adaptés pour comprendre ce monde et, à défaut, comment nous devons conceptualiser le monde, le sujet et la manière dont il peut avoir, individuellement ou collectivement, prise sur la réalité.

Il existe une seconde raison à ce choix de la nouveauté du contemporain, plus profonde, mais difficile à justifier dès une introduction : l'idée que le monde est changement ainsi que l'illustrent les travaux de Pierre Caye¹¹, que les formes fixes n'y sont pas la norme dès lors que l'on prend l'échelle de temps adaptée et dont le dérèglement climatique fournit une illustration. On peut alors trouver à chaque période de la nouveauté, fruit de ce mouvement ; j'y reviendrai à propos des questions métaphysiques en jeu dans le contemporain.

Pour évoquer les auteurs qui m'ont le plus influencée, le lecteur sentira sans doute dans les pages qui suivent la présence de Gaston Bachelard, par qui je suis entrée en philosophie, en particulier au travers de sa *Philosophie du non*¹². J'espère qu'il ressentira également un commerce étroit noué dès l'origine avec René Descartes et toutes ses facettes. Il y lira bien évidemment une lecture à multiples entrées de Ludwig Wittgenstein et des formes qu'a prises son investigation. Il ne décèlera peut-être pas dès le départ l'influence de

¹⁰ Ceci fait référence à l'idée de tableau chez Wittgenstein : « nous nous faisons des tableaux des faits », Wittgenstein, L., 1921, *Tractatus logico-philosophicus* ; trad. fr. 1961 par Pierre Klossowski, Paris, Gallimard, colt. «Tel», proposition 2.1.

¹¹ Caye, P., 2017, *Comme un nouvel atlas. D'un état meilleur que la puissance*, et 2020 « Durer », Paris, Les belles lettres.

¹² Bachelard, G., 1940, *La philosophie du non*, Paris, PUF.

Cornélius Castoriadis et de ses *Carrefours du labyrinthe*¹³, bien que l'idée d'autonomie du sujet soit au centre de ce qui est ici proposé. À l'instar de *La société ouverte et ses ennemis* de Karl Popper¹⁴, le lecteur verra les auteurs lus la plume à la main pour marquer des désaccords : Platon et Kant pour en rester là. J'ajouterai un solide appétit de lectures de fictions mais aussi d'ouvrages d'histoire, de mathématiques, de physique, de biologie et de sciences cognitives. Je terminerai en évoquant les travaux en économie, en gestion, en comptabilité, en statistique et la production des institutions publiques nationales et internationales que ma pratique professionnelle m'a fait connaître mais aussi produire ou évaluer.

Enfin, pour situer mon travail, je l'inscris dans une perspective à la fois « réaliste » et « constructiviste ». Plus précisément, il me paraît que l'on peut certes tracer une frontière entre le « matérialisme » et le « constructivisme », et donc entre ce qui est de l'ordre de la matière et ce qui est de l'ordre des savoirs ou règles que nous avons fabriquées¹⁵. Mais c'est sur un terrain différent que me conduit mon champ d'analyse : l'idée que, dans le monde contemporain, la réalité elle-même est construite, ce qui ne signifie en rien qu'elle soit une fiction. À l'examen, j'estime ainsi qu'être réaliste aujourd'hui, c'est être constructiviste. Si la voie philosophique adaptée pour traiter du monde est le réalisme, et c'est celle que j'emprunte, il faut dans le même temps admettre que la réalité est désormais construite, qu'elle est autant le fruit de constructions humaines que de faits naturels, faits qu'il est de plus en plus difficile d'isoler de ces constructions.

Dans cette synthèse, j'ai choisi de présenter mes travaux de façon analytique, autour de quatre champs philosophiques : l'épistémologie, l'ontologie, la métaphysique et la philosophie politique. Cette catégorisation permet de rendre compte des différentes strates sur lesquelles portent mes recherches et de la manière dont elles s'imbriquent. Toutes ces strates, ramassées sous la bannière de seize courts chapitres, sont envisagées dans le contemporain. L'idée maîtresse en est que, pour donner assise au libre arbitre et à l'agir collectif, il faut faire jouer les ressorts de l'épistémologie, en investiguant les savoirs et les techniques, avec les règles et conventions qui servent à les construire, mais aussi tirer toutes les conséquences sur le plan ontologique et métaphysique de ce que l'on aura constaté sur le plan épistémologique.

¹³ En particulier Castoriadis, C., 1999, *Figures du pensable. Les carrefours du labyrinthe VI*, Paris, Seuil.

¹⁴ Popper, K., 1945, *The open Society an its Enemies* ; trad. fr. 1979, *La société ouverte et ses ennemis*, Paris, Le Seuil.

¹⁵ Je renvoie à Livet, P. et Nef, F., 2009, *Les êtres sociaux. Processus et virtualité*, Paris, Hermann pour une discussion du constructivisme, dénommé « constructionnisme » dans l'ouvrage, entendu comme construction du savoir.

Première partie : Problèmes épistémologiques

CHAPITRE 1 : DU PROBLÈME « DES MOTS ET DES CHOSES » À CELUI DES FAITS ET DES CHIFFRES

Mon premier livre sur les chiffres, *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?* (Fayard, 2008), le second étant l'inédit accompagnant cette synthèse, débute ainsi :

« Nous vivons dans un monde de chiffres.

Le simple fait qu'il existe une donnée chiffrée permettant de décrire quelque chose suffit à conférer un statut à ce phénomène : il devient scientifique. Il en va ainsi dans tous les domaines : la délinquance, le chômage, l'échec scolaire ou encore le réchauffement de la planète. Ce faisant, les chiffres ne nous permettent pas seulement de décrire la réalité, ils lui donnent sens et orientent notre manière de voir : ils sont notre grille de quotidienne de lecture du monde. Conférant une objectivité à ce qui se produit, les chiffres disent le juste, comme si la quantification était devenue notre mode privilégié, pour ne pas dire exclusif, d'accès aux qualités des choses. La qualité s'exprime désormais dans la quantité.

L'économie est le domaine par excellence où ce phénomène est à l'œuvre »¹⁶.

Ce constat est au cœur de mon travail philosophique. Dans le contemporain, non seulement les chiffres sont un moyen privilégié d'exprimer la vérité mais aussi la matérialisation des faits s'opère prioritairement au travers de chiffres : un fait qualifié par un chiffre est généralement réputé comme solidement établi et vrai. Une telle manière de présenter ce qui se produit (par la statistique descriptive), de se projeter dans l'avenir (avec les modèles de prévision), ou encore d'organiser l'activité (dans le cas de la comptabilité) déplace les termes de l'énigme qui a servi de référence au XXe siècle : au problème du rapport entre « les mots et les choses » succède celui du rapport entre « les faits et les chiffres ». C'est un fil conducteur du questionnement que je porte sur les chiffres, leur portée sur le plan épistémologique et leur usage sur le plan politique.

Des faits et des chiffres

En 1960 et 1966 paraissent respectivement *Word and Object* de Willard Quine et *Les mots et les choses* de Michel Foucault¹⁷. Ces ouvrages, on ne peut plus différents quant à la tradition de pensée à laquelle ils se rattachent (la philosophie analytique pour le premier et la

¹⁶ *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?*, Paris, Fayard, 2008, p. 11.

¹⁷ Quine, W., 1960, *Word and Object*, Cambridge, MIT Press ; trad. fr. 1977, *Le mot et la chose*, Paris, Flammarion. Foucault, M., 1966, *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard.

philosophie critique pour le second) mais aussi aux chemins empruntés et aux conclusions mises en avant, désignent une question qui sera le problème nodal de ce moment de la philosophie : comment les mots, avec la forme, les savoirs et l'histoire qui se rattachent à la langue, sont-ils en relation avec ce qui se produit, appréhendé comme des choses ou des objets ? Ce questionnement linguistique déjà porté par Ludwig Wittgenstein dans la lignée des travaux de Gottlob Frege, puis selon des modalités plus spécifiques avec l'analyse des jeux de langage¹⁸ s'est aussi illustré dans le concept d'« énoncés performatifs » de John Austin¹⁹. Il continue de produire ses fruits dans des champs très divers, notamment dans les sciences cognitives.

Par rapport au problème des mots et des choses, le déplacement que je revendique est double²⁰. Le premier concerne la qualification de ce qui se produit, pour laquelle je retiens le concept de « faits ». Je m'en expliquerai plus amplement au titre des questions métaphysiques (le monde contemporain n'est plus essentiellement un monde naturel relevant du registre des objets ou des choses, dans lequel l'action exercée par les hommes pourrait être facilement séparée, mais un monde fabriqué où s'exercent de multiples interactions. Je me contenterai à ce stade de relever que, si je me dissocie de Quine ou encore de Durkheim²¹, je me situe dans la droite ligne de Wittgenstein et du *Tractatus logico-philosophicus* qui débute ainsi : « 1.- Le monde est tout ce qui arrive. / 1.1- Le monde est l'ensemble des faits, non pas des choses »²².

Le second déplacement concerne le passage des « mots » aux « chiffres » pour qualifier de manière privilégiée ce qui se produit et en particulier formuler des énoncés considérés comme vrais. Dans son *Organon*, Aristote définit dix catégories ou manières de qualifier l'être : « la substance, la quantité, la qualité, la relation, le lieu, le temps, la position, la possession, l'action, la passion »²³. Depuis la mise en place du calcul différentiel, des coordonnées cartésiennes et du corpus newtonien, nous savons exprimer la majorité des caractéristiques du monde physique sous une forme quantifiée. Considérer comme pertinent de décrire les manières d'être du sujet, de l'homme, au travers de la quantification est bien plus récent.

¹⁸ Wittgenstein, L., 1921, *Logisch-philosophische Abhandlung*, Leipzig, Verlag Unesma ; trad. fr. 1961 *Tractatus logico-philosophicus*, Paris, Gallimard, Tel ; 1953, *Philosophische Untersuchungen* ; trad. fr. 1986 *Investigations philosophiques*, Paris, Gallimard, Tel ; 1969, *Über Gewissheit* ; trad. fr. 1976 *De la certitude*. Paris, Gallimard, Tel.

¹⁹ Austin, J., 1962, *How to do Things with Words*. Oxford, Oxford University Press ; trad. fr. 1970 *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil.

²⁰ Inédit, chapitre 8 ; *Philosophie de l'écran*, p. 231-234 et 269 ; *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?*, p. 253-264.

²¹ La première règle de la sociologie d'Émile Durkheim est de « considérer les faits sociaux comme des choses », c'est-à-dire de « les traiter en qualité de *data* qui constituent le point de départ de la science », Durkheim, E. [1895], *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF 1995, p. 15 et 27.

²² Op. cit., p. 29.

²³ Aristote, *Organon*, trad. fr. J. Tricot, Paris, Vrin, 1986, 4.25..

Le moment où cette forme de qualification du monde s'impose est difficile à dater : l'avènement de la *mathesis universalis* au XVII^e siècle pour notre vision du monde physique ? Le XIX^e siècle avec le développement de la statistique gaussienne, de la sociologie durkheimienne et de l'école marginaliste en économie ? C'est en tous cas au cours du XX^e siècle que la quantification gagne tous les compartiments du savoir et de l'action.

Avec la crise de 1929, le décompte du Produit Intérieur Brut est devenu plus urgent pour les États et le versant économique de l'action publique s'est affirmé. La place des chiffres n'a fait que s'y renforcer depuis, gagnant tous les secteurs (santé, éducation, recherche, fonctions régaliennes, ...). Dans le champ politique, le chiffre matérialisant le résultat de l'élection est l'étalon des démocraties modernes, mais aussi l'usage de la technique des sondages a initié un mouvement qui va bien au-delà de la production rare, organisée et surveillée d'un vote configurant l'espace politique pour une période donnée. Le développement de l'informatique et des réseaux numériques, avec notamment le « big data », ne laisse pas présager que les chiffres seront à l'avenir une grille de lecture et d'orientation du monde moins puissante : le calcul des probabilités, découvert par Blaise Pascal autour des jeux de cartes, se déploie toujours plus largement.

Au moment où la philosophie faisait du langage des mots un sujet central, il se produisait ainsi dans le monde mais aussi dans le savoir un autre mouvement : la montée en puissance du langage des chiffres pour rendre compte du réel et en prévoir l'évolution, langage apparaissant doté d'une objectivité qui lui donne une puissance difficile à contester.

Des chiffres et non des nombres

Dans ce mouvement, une question importante est l'objet de confusions : avons-nous affaire à des nombres ou à des chiffres ? Dans mes travaux, je privilégie systématiquement le concept de chiffres, considérant que celui de nombres induit en erreur sur le type de production du savoir qui est à l'œuvre au travers de la quantification.

Mesurer des grandeurs ou calculer des quantités renvoient à des opérations clairement distinctes de celles que réalisent les mathématiciens lorsqu'ils manipulent des nombres. C'est d'ailleurs bien de « chiffres » qu'il est question pour dénommer les quantifications produites dans le champ économique, social et politique (tels les chiffres du chômage, de la mortalité, de la croissance ou encore l'« avalanche de chiffres » de la période post-napoléonienne analysée

par Alain Desrosières²⁴) : à la différence des nombres, les chiffres n'ont pas pour qualité première d'être des entités conceptuelles mais de rendre compte du réel.

Cette affirmation s'appuie sur mon immersion au long cours dans la fabrication de la quantification. J'ai participé à la production des données économiques internationales (1995-1997), au calcul des choix à opérer dans les entreprises publiques du secteur de l'énergie (1997-1999), travaillé sur la manière de recenser l'innovation (1999-2002), arrêté des comptes et formalisé des budgets en entreprise (2003-2005), puis passé en revue la qualité des chiffres produits dans divers champs de l'action publique (2005-2019). À chaque reprise, c'est face à la glaise d'un réel difficile à rendre qu'il s'est agi de se positionner. Si, une fois produits, les chiffres peuvent être manipulés comme des nombres et composés de multiples manières, ce n'est pas en tant qu'entités déliées d'adhérence avec le réel qu'ils prennent forme. Au travers de ce constat de l'expérience, « humien », je rejoins une différenciation fort ancienne entre mathématiques pures et appliquées qui est au cœur des *principes des mathématiques* de Bertrand Russell. Il y dissocie l'arithmétique, dont les nombres forment les entités de base, et la mesure, où le fait de compter joue un rôle déterminant, la nature purement logique des mathématiques n'étant établie qu'en excluant ce qui relève de la mesure, très peu pouvant être dit sur cette dernière en termes logiques²⁵.

Le recours au concept de chiffres me différencie d'autres travaux²⁶, ce que j'assume bien volontiers. Outre qu'il me paraît correspondre à ce qui se produit effectivement, il met de côté l'aura associée aux nombres²⁷ et évite ainsi certains malentendus.

Malentendus, inférences trompeuses et asymétrie communicationnelle

Depuis 2006, j'aborde ainsi les chiffres non comme des nombres mais comme une forme de langage particulière qui manie des quantités et les arrange d'une certaine façon. Ce langage présente une différence de taille avec le langage naturel. Dans le registre des mots, chacun connaît sa langue maternelle, en maîtrise la grammaire, le vocabulaire, les tournures : si les degrés de finesse dans son maniement varient, toute personne sait construire un énoncé, prendre part à une discussion ou faire un récit. Dans le registre des chiffres, la situation est toute autre :

²⁴ Desrosières, A., 1993, *La politique des grands nombres*, Paris, La Découverte, rééd. 2000. Les grands nombres font référence à la « loi des grands nombres » en calcul des probabilités.

²⁵ Russell, B., 1903, Cambridge, Cambridge University Press, notamment paragraphes 109, 129 et 164.

²⁶ En particulier, Supiot, A., 2015, *La Gouvernance par les nombres, cours au collège de France (2012-2014)*, Paris, Fayard.

²⁷ Je renvoie au premier chapitre de l'inédit pour l'analyse détaillée de ces points.

la maîtrise de la grammaire, du vocabulaire et des tournures des données quantitatives est l'apanage des professionnels du chiffre (statisticiens, économistes, scientifiques, experts-comptables, ...). S'ils sont un langage universel, les chiffres instaurent ainsi une forme de communication asymétrique entre un énonciateur qui en maîtrise la production, et un récepteur qui n'est, dans la très grande majorité des cas, pas en mesure de juger de son exactitude, de sa correction grammaticale ou sémantique. Ce contexte multiplie les occasions de malentendus entre locuteurs.

Le cas que je cite le plus souvent concerne le chômage des jeunes : tout non spécialiste est persuadé qu'un taux de chômage des jeunes de 20% équivaut à 20% de jeunes au chômage, soit un sur cinq. C'est tout à fait inexact. Le taux de chômage rapportant la population au chômage à la population active et les 15-24 ans étant en France pour plus des deux tiers dans le système éducatif ou universitaire, ce n'est en pratique qu'un jeune sur quinze qui est en situation de chômage lorsque le taux de chômage est de 20%. D'une mauvaise compréhension des chiffres résultent des inférences trompeuses. Un gouvernement qui tentera d'endiguer le chômage des jeunes en rehaussant leur niveau de formation obtiendra une augmentation de leur taux de chômage (le dénominateur de ce taux - la population active jeune – diminuera pour un numérateur inchangé) ; la part des jeunes au chômage aura pourtant baissé. Mais ce sont toujours les statistiques du taux de chômage qui sont mises en avant, générant une crainte face à l'entrée dans la vie active plus importante que justifiée. J'ai eu maintes fois l'occasion de mesurer combien ce malentendu est ancré dans les mentalités, y compris des décideurs, et combien il est difficile à dissiper. Je renvoie à mes ouvrages pour d'autres exemples de ce type de processus qui est à l'œuvre dans de multiples situations : traitement de la moyenne comme le seul cas normal, incompréhension entourant le maniement du taux de croissance dans le temps et dans l'espace, etc.

Si l'on suit encore Wittgenstein, la clarification de ces malentendus constitue une partie, voire l'ensemble du travail philosophique : « Notre investigation (...) clarifie notre problème en écartant des malentendus. Malentendus concernant l'usage des mots ; provoqués, entre autres, par certaines analogies entre les formes d'expression dans différents domaines de notre langage »²⁸. Dans un contexte d'asymétrie communicationnelle, un tel travail est encore plus justifié ; on peut même avancer qu'il est primordial lorsque le langage en question a conquis une place dominante. Il débouche en tous cas sur des questions épistémologiques spécifiques et délicates.

²⁸ Wittgenstein, L. [1953], 1986, *Investigations philosophiques*, p. 159-160.

CHAPITRE 2 : DES CHIFFRES ISSUS DE CONVENTIONS, PLUS OU MOINS ADAPTÉES, PARFOIS BIAISÉES ET QUI ONT UN EFFET SUR LE RÉEL

Par-delà les malentendus sur la signification des données quantitatives se pose la question de leur valeur de vérité.

La fabrique des chiffres économiques

Les mesures utilisées dans la sphère économique sont le produit de conventions, définitionnelles et syntaxiques, qui permettent d'assembler des points spécifiques d'observation. Il n'y a ainsi pas une correspondance directe entre les faits et les énoncés chiffrés les décrivant, mais les faits, les chiffres et les conventions qui permettent de passer de l'un à l'autre²⁹ : c'est le constat que je présente en 2008 dans *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?* en passant en revue les trois grandes catégories de données économiques, issues respectivement de la statistique descriptive, de modèles de prévisions ou décisionnels et, enfin, de la comptabilité. Je n'en donnerai ici qu'un résumé extrêmement condensé, renvoyant à l'ouvrage de 2008 pour le détail de l'analyse.

a) La statistique descriptive et sa construction

Y compris lorsqu'il s'agit de décrire ce qui se produit, comme au travers du PIB, de l'inflation ou du chômage, la mesure et la quantification ne sont pas immédiates ; elles requièrent un travail de construction qui peut s'avérer plus ou moins adapté selon les périodes. Il ne s'agit là pas de considérer que les statisticiens ne font pas leurs meilleurs efforts pour rendre le plus exactement possible le réel mais de relever que la production des données économiques passe par l'usage de définitions et de règles. L'établissement de ces définitions et règles tout comme leur application posent des problèmes redoutables face auxquels les statisticiens doivent faire des choix ; d'autres choix conduiraient à d'autres résultats car il n'y a pas une seule grille de lecture possible pour rendre compte de ce qui se produit et qui, tel l'économie souterraine, peut ne pas se montrer aisément.

Le taux de chômage représente l'un des calculs économiques les plus simples. Or, même dans ce cas, il faut définir ce qu'est un chômeur, en recenser la population et enfin la rapporter

²⁹ Cette vision peut être rapprochée de l'économie des conventions sur le plan de la théorie économique. Sur ce point, je renvoie à Favereau, O, 1994, « Règles, organisation et apprentissage collectif », Orléan, A. (éd), *Analyse économique des conventions*, Paris, PUF.

à la population active. Chacune de ces étapes est complexe et suppose des choix. Pour la définition d'un chômeur, afin d'avoir des séries comparables entre pays, on a recours à celle du Bureau international du travail qui a l'avantage d'être standardisée mais qui est aussi exigeante (être sans activité dans la semaine de référence de l'enquête, disponible dans les quinze jours et avoir activement recherché un emploi dans le mois précédent) ; ceci explique les écarts apparaissant avec le nombre de personnes inscrites comme demandeuses d'emploi. Pour le recensement des chômeurs, il est effectué sur la base d'un échantillon de la population, avec donc une marge d'erreur, mais aussi des difficultés liées aux emplois précaires et à l'interprétation donnée à la recherche active d'un emploi ; ainsi lorsque la France a, en 2003, cessé de considérer qu'être inscrit comme demandeur d'emploi suffisait à remplir cette condition, toute la chronique du chômage a été revue, le taux de chômage pour l'année 1985 passant par exemple de 10,2% à 8,8%. Enfin, dans le calcul d'un taux, le dénominateur importe autant que le numérateur ; or on a longtemps disposé de statistiques insuffisamment mises à jour sur la population active totale, d'où des ajustements sur le taux de chômage lorsque celle-ci était révisée.

Les problèmes sont plus complexes avec un indicateur agrégé comme l'inflation qui pose deux séries de questions. Les premières sont liées aux choix définitionnels et méthodologiques retenus pour obtenir les résultats les plus proches possibles d'une réalité évoluant par ailleurs rapidement : choix fondateur de considérer un même produit comme différent selon qu'il est vendu dans le petit commerce ou en grande surface, difficulté à mesurer l'évolution des prix pour des biens dont les performances techniques évoluent rapidement (voitures, ordinateurs,...), existence de trois méthodes pour calculer l'indice des prix donnant des résultats différenciés (indices de Paasche, Laspeyres, et Fisher). Les secondes questions ont trait à la manière dont ces résultats sont présentés, au point de vue dont ils visent à rendre compte, en l'occurrence un ménage moyen que nous avons peu de chances d'incarner parfaitement à titre individuel.

Concernant la mesure du PIB et la croissance, qui font désormais l'objet d'une abondante littérature, les mêmes types de problèmes sont à l'œuvre avec une portée plus massive. D'une part, le PIB retrace difficilement des champs devenus essentiels : les activités publiques (que les conventions de décompte ne mettent pas suffisamment en avant, défavorisant certains pays, alors que les statisticiens savent pourtant opérer des redressements, comme ils le font concernant l'économie souterraine) ; les évolutions technologiques (avec de sérieuses difficultés pour les départager entre inflation et croissance) ; les questions environnementales (prises en compte à rebours, les réparations dues aux dégâts environnementaux entrant dans les statistiques mais non les dégâts eux-mêmes) ; les nouvelles formes de consommation enfin comme

celles financées par la publicité ou sous forme d'échanges ou de produits d'occasion, qui rentrent mal dans la conception du PIB. D'autre part, la croissance se concentre sur un prisme étroit : le surplus de produit intérieur d'une année sur l'autre³⁰.

Mesurer suppose ainsi de découper le réel d'une certaine façon, découpage qui n'est pas immédiat et dont la perspective est plus ou moins judicieuse.

b) Modèles de prévision, marchés financiers et machines apprenantes et leurs aléas et problèmes conceptuels

Sur la question des statistiques prédictives, je me concentrerai ici sur trois points³¹.

En premier lieu, les chiffres prédictives sont largement issus du calcul des probabilités. Conçu par Blaise Pascal, celui-ci ne donne par définition que des résultats probabilistes, c'est-à-dire comportant des incertitudes. Ce point a donné lieu à des débats pour savoir si l'incertitude portait sur la mesure du fait (Planck, Popper) ou sur les faits eux-mêmes (Heisenberg, Keynes), mais dans tous les cas, le résultat obtenu est probabiliste et réserve des marges.

En deuxième lieu, concernant les prévisions des institutions économiques, elles reposent sur des modèles qui stylisent le fonctionnement de l'économie pour le projeter dans l'avenir. Ces modèles, qui comportent par définition les imperfections de mesure de la statistique descriptive, font intervenir des équations établies à partir des observations passées et reposent sur un ensemble d'hypothèses quant au futur. Les questions épistémologiques en jeu concernent tant la formulation des équations que celle des hypothèses sur l'avenir. À l'examen, il apparaît que ces modèles prédisent – je renvoie ici à l'inédit et à l'ouvrage de 2008 – une croissance plus élevée que celle qui sera constatée.

Enfin, c'est sur les marchés financiers que l'usage des chiffres est le plus généralisé et automatisé, donnant lieu désormais à de multiples transactions entièrement décidées par informatique, même si les programmes restent conçus par des personnes. Ces transactions ont été rendues possibles, ou plus précisément avantageuses, lorsqu'il a été choisi de passer d'une cotation en 0,25^{ème} (correspondant aux informations qu'un courtier pouvait emmagasiner) à une cotation en décimales (ne posant pas de difficultés pour un système de calcul)³². Or le risque encouru sur les marchés financiers reste évalué autour des modèles de placements issus des théories de Markowitz ou avec les formules de Black-Scholes, selon lesquelles le mieux que

³⁰ Je renvoie en particulier sur ces points à Fleurbaey, M. et Blanchet, D., 2013, *Beyond GDP : Measuring Welfare and Assessing Sustainability*, Oxford, Oxford University Press.

³¹ Voir la deuxième partie de *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?* pour plus de détail.

³² Foresight, Government Office for Science, *Le Futur de la transaction informatisée sur les marchés financiers*, <http://www.bis.gov>, 2011.

l'on puisse faire est de suivre la tendance du marché, y compris en tenant compte de la situation spécifique de l'entreprise face au marché. Bien que contestés sur le plan pratique et théorique, ces modèles restent massivement utilisés. Il en résulte une dépendance des observations les unes par rapport aux autres qui supposerait, en toute rigueur, de renoncer à appliquer des statistiques gaussiennes, l'usage de la courbe en cloche de Laplace-Gauss n'étant possible que pour des observations indépendantes. Le développement des produits indexés (sur un indice comme le CAC 40 ou Dow Jones) ou dérivés (swaps de taux d'intérêt ou de taux de change) a, dans le même temps, renforcé la portée auto-référentielle des marchés financiers. Il est peu prudent de continuer à faire « comme si » les marchés financiers suivaient la forme de stylisation prévue par la loi de Laplace-Gauss, à savoir l'indépendance des observations, loi par ailleurs non conçue pour fonctionner dans des cas où l'intentionnalité intervient.

La statistique prédictive ou décisionnelle s'appuie ainsi sur un mode de calcul, les probabilités, dont il ne faut pas négliger la nature et pour lequel il convient d'utiliser les modèles appropriés.

c) La comptabilité comme langage de l'entreprise, ses marges et ses biais

Le mode de quantification sur lequel j'insiste plus spécifiquement est la comptabilité. Fort austère, elle n'avait, à ma connaissance, pas été traitée sous un angle philosophique lorsque j'ai écrit mon premier ouvrage. De la part des économistes, elle était considérée comme fournissant des chiffres objectifs mais regardée avec hauteur, ce qui demeure largement le cas. Lorsque j'ai appris à la manier entre 1992 et 1995, je n'avais pas d'appétence *a priori* pour la classification comptable (produits, charges, actifs, passifs et leurs ramifications très poussées), même si je savais qu'elle était à la base de la gestion dans l'entreprise et de données comme le PIB. C'est avec la pratique que j'ai pu saisir qu'elle ne relevait pas d'une simple mécanique et qu'elle était liée à un ensemble de règles (les normes comptables) discutables.

S'il est déjà un point que mon travail met en avant, c'est que les comptes (des entreprises mais aussi des États et des associations) ne sont pas le fruit d'une mécanique automatique, dans laquelle aucun doute, discussion ou décision n'interviendrait, quand bien même toutes les écritures comptables passent désormais par l'informatique. En entreprise à l'étranger ou encore à la Direction du Trésor, j'ai vu à l'œuvre ce qui était en jeu dans la comptabilité et les marges de manœuvres qu'elle laissait (passage de la notion de propriété à celle de contrôle pour déterminer quelle entité comptabilisera un actif, formes de calcul des engagements de retraite, prix de transferts au sein de groupes, ...). De 2002 à 2019, les postes que j'ai occupés m'ont permis

de confirmer cette expérience : savoir combien de temps un investissement sera utilisé, déterminer les probabilités d'occurrence d'un risque identifié ou encore choisir ce qui rentrera dans des catégories comme les « produits à recevoir » et les « charges constatées d'avance » ne va pas de soi. On est dans un cas de figure proche de l'architecture ainsi que la pratique Wittgenstein pour sa sœur : des règles strictes doivent être respectées pour garantir la solidité du bâtiment mais elles sont appliquées en fonction du terrain et laissent des marges pour organiser la construction d'ensemble.

Il ne s'agit aucunement de dire que l'on maquille la réalité lorsque l'on établit des comptes mais de relever que de multiples décisions sont en jeu (même si, dans de très petites structures, on peut s'en remettre à des logiciels dans lesquels on aura entré certaines règles spécifiques). La formule consacrée du commissaire aux comptes qui certifie l'arrêté de comptes en est le témoin : il s'agit d'avoir une « assurance raisonnable » (il n'est pas question de certitude) sur le fait que les comptes sont « réguliers et sincères » (il n'est pas question d'exactitude) et qu'ils donnent une « image fidèle » du résultat et du patrimoine de l'entreprise (il n'est question que d'image).

J'ai dès lors développé une théorie de la comptabilité comme langage de l'entreprise dont les normes comptables forment les règles du jeu, ou encore la grammaire et le vocabulaire. Ces normes, fort détaillées, évolutives, différentes selon la taille des entreprises et entre groupes de pays donnent l'orientation profonde du système de décompte économique. Or, elles reposent sur une série de choix historiques qui ne sont pas neutres et dont les biais ont été renforcés par l'application d'un nouveau référentiel dans l'Union européenne en 2005.

Créée pour les besoins des marchands vénitiens et des banquiers florentins et à une époque, La Renaissance, où le salariat n'existait pratiquement pas, la comptabilité moderne est conçue dans la perspective non de l'entreprise elle-même mais de ceux qui lui apportent des capitaux. Les conséquences de ce choix historique sont directes et massives : le travail apparaît sous la forme d'une charge qui pèse sur les bénéficiaires et jamais sous celle d'une valeur, d'un actif permettant à l'entreprise de se développer. Dans un tel cadre, il est rationnel pour les chefs d'entreprise de chercher à réduire ce qui ne constitue qu'une charge, quand bien même ceci ne reflète pas la réalité du fonctionnement de l'entreprise.

Les nouvelles normes appliquées dans l'Union aux grandes entreprises et inspirées de celles en vigueur aux Etats-Unis, ont encore réduit la focale comptable : selon le cadre conceptuel de ces normes, les comptes sont présentés prioritairement en fonction des besoins d'information des investisseurs sur les marchés financiers. Ceci modifie la raison d'être de l'entreprise : elle fonctionne pour les besoins des marchés financiers et se présente à chaque clôture

de comptes non pas comme si elle devait poursuivre son activité mais comme si elle était à vendre.

Variant dans le temps et dans l'espace, les normes comptables ne sont ainsi pas contraintes par une réalité qui existerait indépendamment d'elles ou de nous. Tout comme l'argent, la propriété ou le mariage, elles « doivent leur existence à des formes d'accord humain qui impliquent de manière essentielle la capacité de symbolisation » tel que l'énonce John Searle dans la *Construction de la réalité sociale*³³. Mais cet accord s'effectue ici dans un contexte d'asymétrie communicationnelle et selon une organisation du fait économique qui n'est pas en cohérence avec le corpus économique libéral, lequel place l'entreprise en son centre et ne donne par la prééminence au facteur capital sur le facteur travail.

Ces recherches sur le langage comptable m'ont intégrée dans les dynamiques de recherche en comptabilité³⁴, qui se sont développées depuis 2006. Elles m'ont notamment rapprochées de Bernard Colasse, fondateur de la revue *Comptabilité, Contrôle, Audit*, fait rejoindre le Groupe de recherche « Gouvernement de l'entreprise et création de communs » du Collège Bernardins et conduit à intervenir lors de son colloque conclusif en mars 2018, communication prolongée par un chapitre d'un ouvrage collectif (sous presse) dirigé par Oliver Favereau.

Une conception conventionnaliste de la vérité

Au fil de cette analyse, je conteste l'idée, naïve ou ancrée dans un système philosophique, d'une vérité correspondance portée par les chiffres. Si la théorie correspondantiste n'est pas adaptée pour rendre compte de la valeur de vérité des chiffres, c'est que ceux-ci se réfèrent certes au réel qu'ils essaient d'attraper de façon précise, mais toujours au travers d'un cadre de référence. Entre nos pratiques et la manière dont nous en rendons compte pour énoncer des propositions dotées d'une valeur de vérité, intervient un troisième terme : les normes, les jeux de règles que nous avons forgés dans le temps. Ces derniers nous sont nécessaires pour ranger les faits selon un certain ordre et produire des vérités quantitatives, quand bien même nous n'en sommes le plus souvent pas conscients, n'étant pas rompus aux manuels de référence des instituts statistiques, aux subtilités de l'usage du calcul des probabilités ou au rôle joué par les normes comptables dans les résultats et la forme de l'activité économique.

³³ [1995], 1998, Paris, Gallimard, p. 289.

³⁴ Pour les plus récentes : journée d'étude organisée par Florence-Janny Catrice et Dominique Méda, février 2020 ; Entretiens du nouveau monde industriels organisés par Bernard Stiegler, décembre 2019 ; Séminaire Éthique et finances de Christian Walter et Emmanuel Picavet, juin 2019.

Cette critique de l'adéquation avec le réel et de l'objectivité généralement prêtée aux chiffres a toujours eu un versant positif dans mon travail, qui s'est affiné avec le temps. Comme je le relève dans l'introduction de *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?*, la question n'est pas tant que les chiffres soient « justes, faux ou relatifs » mais qu'ils méritent discussion : « montrer le travail de construction que supposent les chiffres, c'est donc aussi désigner le champ dans lequel la discussion et la politique pourraient être légitimes »³⁵, en l'espèce les normes qui servent à produire les chiffres et les arrière-plans qui les habitent. Dans un article de 2010 « Choix démocratique et vérité des marchés », j'utilise l'exemple des normes comptables, des systèmes électoraux et des géométries euclidiennes ou non euclidiennes pour rapporter plus généralement la vérité à l'existence de référentiels « dans une version qui est beaucoup plus encadrée que le relativisme, en ce sens qu'il ne rapporte cette relativité qu'au cadre de référence et considère bien qu'à l'intérieur de celui-ci (...) il y a bien une vérité ». Je défends l'idée que « ce type de philosophie de la connaissance pourrait (...) permettre d'unifier les différents champs du savoir autour d'une vision peut-être étroite de la vérité, mais qui pourrait avoir la capacité d'accueillir une grande diversité de faits et dans le même temps de désigner des espaces de débat »³⁶.

L'inédit développe cette conception d'une vérité qui n'est pas correspondance ou simple cohérence mais reposant sur des conventions et qui s'appuie, quand il est question de chiffres, sur des « quantificateurs récalcitrants »³⁷ au sens de Pascal Engel, les chiffres décrivant le peu, le beaucoup et ne se laissant pas rendre par les énoncés canoniques du type « il existe » ou « quel que soit ». Cette analyse est au cœur de mon approche de la quantification, de l'économie et de la technique. Également présente dans mes ouvrages de 2006, 2013 et 2021³⁸, je l'ai régulièrement exposée auprès d'étudiants, lors de colloques, de séminaires, de débats, comme avec John Elster en 2009 et je la poursuis dans l'inédit accompagnant cette synthèse.

³⁵ *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?*, p. 13.

³⁶ Revue *Esprit*, n°310, p. 133-149, p. 144.

³⁷ 1989, *La norme du vrai. Philosophie de la logique*, Paris, Gallimard, p.103.

³⁸ *Le libéralisme contre le capitalisme*, 2006 et 2021 : comptabilité et statistique descriptive. *Philosophie de l'écran*, 2013 : traitement comptable du travail et lien entre puissance des marchés financiers et technique.

CHAPITRE 3 : LE STATUT ÉPISTÉMOLOGIQUE DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE ET SES CURIOSITÉS

Pour en venir plus spécifiquement à mon questionnement sur la science économique, je porterai ici l'accent sur trois points³⁹.

Les curiosités du statut de la science économique

Tout d'abord la science économique occupe dans le contemporain une position très particulière. La portée accordée à la science économique par rapport aux faits qu'elle étudie et aux politiques publiques n'a en effet pas d'équivalent dans les autres champs disciplinaires. Ses modèles théoriques dominants irriguent les politiques publiques, la théorie keynésienne ayant marquée le XX^e siècle jusque dans les années 1970 et été depuis remplacée par le monétarisme puis l'école néo-classique. Tel qu'il s'illustre dans les programmes d'ajustement du FMI, c'est le seul domaine scientifique dont on attend que les faits qu'elle étudie se conforment à ses préceptes théoriques et doivent être corrigés à défaut. On est là aux antipodes de la falsifiabilité poppérienne. En tant qu'étude raisonnée du comportement des acteurs dans le champ économique, la science économique est tout-à-fait légitime à chercher des régularités, des lois et à formuler des modèles théoriques, mais elle doit avant tout rendre compte de son champ d'investigation, modifier ses lois si les acteurs de ce champ changent de comportements, transformer ses théories si elles ne cadrent pas avec la réalité. Ce n'est pas de cette manière que le champ économique se présente dans le débat public et politique.

Une telle critique n'est évidemment pas applicable à l'ensemble des recherches en économie mais concerne un certain usage de son modèle dominant. Le point épistémologique sur lequel je porte l'accent est que, si les sujets ou encore acteurs dont traite l'économie modifient leurs comportements, les théories doivent évoluer et non l'inverse : cela serait le cas en astronomie et encore plus lorsque l'on a affaire à des acteurs dotés d'une intentionnalité.

La seconde curiosité épistémologique sur laquelle j'appelle l'attention est plus pointue. Elle concerne toutes les sciences de l'homme mais trouve à s'appliquer essentiellement en économie : les acteurs humains sont en capacité de tenir compte des théories que l'on a sur eux pour ajuster leur comportement ; c'est la ligne de démarcation d'avec le règne physique que je

³⁹ Pour ces points, voir en particulier *Le libéralisme contre le capitalisme* (chapitres 9 et 10), *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?* (chapitres 2 et 3 de la dernière partie), *Philosophie de l'écran* (chapitres 12 et 17) ainsi que mon article dans le dossier de la revue *Esprit* consacré aux impensés de l'économie (« Quand faut-il s'arrêter de compter ? ») et celui intitulé « Choix démocratique et vérité des marchés ».

retiens (même si elle pourrait se trouver falsifiée à l'avenir). Or, il se trouve que les théories économiques, leurs modèles et leurs résultats sont massivement utilisés par les acteurs économiques pour positionner leurs comportements, en particulier les acteurs ayant le plus de poids, tels les investisseurs sur les marchés. La science économique ne se limite donc pas à la description d'une réalité qu'elle n'a pas créée mais est partie prenante de la réalité qu'elle étudie. Cela lui confère une composante amplificatrice qui peut, selon les circonstances, se révéler auto-réalisatrice ou accentuer les mouvements de crise.

De cette double curiosité épistémologique de la science économique devraient résulter des précautions redoublées quant à la présentation de ses théories et de ses résultats.

Rivalités théoriques et changement de paradigme

Lorsque j'ai appris l'économie, au début des années 1990, le courant néo-classique montait en puissance et la théorie keynésienne était encore très vivace. Sur les mêmes questions, il était donc enseigné des conceptions radicalement différentes et incompatibles, toutes deux exposées sous formes d'équations. D'entrée de jeu, la science économique ne m'est donc pas apparue comme un champ univoque ; j'aurais rencontré une situation assez semblable si j'avais suivi un cursus de physique. Il existe en pratique une multiplicité de théories économiques, avec des hypothèses et des arrière-plans différents, diversité qui constitue une richesse. Force est néanmoins de constater que le courant néo-classique représente depuis quelques décennies le standard, l'« orthodoxie », par rapport aux autres courants.

Concernant le courant néo-classique, mes recherches soulèvent pour l'essentiel trois séries de questions. D'une part, les théories néo-classiques présentent une diversité, y compris dans les préconisations de politiques publiques auxquelles elles conduisent, mais cette diversité n'est pas suffisamment assumée, les désaccords se réglant à « huis clos » selon la formule de David Gordon⁴⁰. D'autre part, dans certaines écoles très influentes, elles retiennent des présupposés clairement impossibles à réunir et n'en sont pas moins utilisées à des fins de modélisation, de prévision et de positionnement de l'action publique et privée. Dans l'école des anticipations rationnelles par exemple, l'idée selon laquelle l'optimum économique se réalisera de lui-même à partir du moment où les perturbations extérieures auront été supprimées repose sur des postulats très puissants : les agents sont parfaitement rationnels, ont une connaissance parfaite des marchés et anticipent parfaitement les conséquences de leurs actions. Enfin, en mettant en avant

⁴⁰ Gordon, D. 1994 "Twixt the cup and the lip: mainstream economics and the formulation of economic policy", *Social Research*, 61(1), p. 1-29.

le capital en tant que ressource productive⁴¹, l'école néo-classique déplace le centre de gravité de la théorie économique pour qui il existait trois facteurs de production : le travail, le capital et la terre. C'est un point fondamental sur lequel je reviendrai à propos de la distinction entre capitalisme et libéralisme.

Sur un plan plus général, l'économie s'est construite au XIX^e siècle comme une discipline scientifique avec Léon Walras et Vilfredo Pareto autour du principe de rationalité : les acteurs économiques maximisent leur utilité (ou intérêt) et c'est à partir de cette vision de l'engagement dans l'acte économique que le champ économique a pu être mathématisé. Or, si un tel postulat a pu être utile pour défricher le champ économique, il ne peut, sur le plan du réalisme, constituer un cadre de référence adapté dans la durée. Ce postulat, que l'on peut comparer au cinquième postulat d'Euclide, est à l'évidence trop fruste et pose problème sur le plan ontologique, j'y reviendrai.

Bref, je défends l'idée qu'un changement de paradigme dans la discipline jeune qu'est l'économie au regard de la physique ne serait pas irrationnel⁴². Il pourrait au contraire marquer un approfondissement de ses objets et modes d'investigations, sur la base de présupposés moins lourds quant au comportement desdits objets et donc d'une théorisation plus fine du réel. Une telle vision permettrait de rassembler de nombreux courants de recherche en économie.

Science, théories, modèles et observations

Si j'estime que le paradigme actuel de la science économique pourrait basculer, c'est aussi que, pour les recherches que j'ai pu utiliser dans mon cadre professionnel, on assiste à la multiplication de micro-modèles aux conditions souvent incompatibles, le point de référence commun étant la méthodologie retenue. Ce faisant, si on obtient bien un résultat f , c'est sur la base de conditions x , y et z . Ces conditions ne doivent évidemment pas rester cachées derrière la table de l'expérimentateur, sauf à induire en erreur celui qui prendra des décisions en fonction du résultat f avancé. Par ailleurs, les traitements effectués pour obtenir le f en question ont, d'expérience, généralement recours à la méthode gaussienne qui permet de faire comme si les points extrêmes n'existaient pas, les observations étant considérées comme ordonnancées par la courbe en cloche de Laplace-Gauss ; ce sujet, auquel je m'intéresse depuis 2007, a pris de

⁴¹ « Clearly, these distinctions between land, labor and capital are not airtight. [...] In short, all productive resources are in a fundamental sense, capital. », Miller, M. et Upton, C., 1986, *Macroeconomics, a neoclassical Introduction*, Chicago, University of Chicago Press, p. 20

⁴² *Le libéralisme contre le capitalisme*, « Un paradigme qui peut basculer » (2006, p. 141-144 ; 2021, p. 170-173) ; *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?* « Comment pense la science ? », p. 234-242).

l'ampleur autour de la question des « fat tails » (queues de distributions épaisses en français), à savoir les cas dans lesquels on ne peut ignorer ou mettre de côté les observations extrêmes. J'y insiste sur le plan méthodologique, au vu en particulier de la manière dont fonctionnent les marchés financiers.

Toujours sur plan méthodologique, la place accordée en économie au raisonnement en petites différences (évolution d'une variable en fonction d'une autre, par exemple le temps) a enfin pour effet de resserrer le faisceau de ce qui est mis en avant, le taux de croissance en étant l'exemple emblématique : le devant de la scène scientifique est bien plus occupé par des problèmes de flux que de stocks et se concentre, au sein de ces flux, sur leur variation dans le temps plus que sur leur répartition.

Comme toutes les autres sciences, l'économie mérite d'être interrogée sur ses postulats, méthodologies et manières de découper le réel, afin que les théories et modèles rendent le mieux compte possible des observations et du champ étudié. Ceci est notamment compatible avec le développement des méthodes expérimentales telles que je m'y suis attelée concernant la comptabilité du travail et telles que les pratiquent Jean Tirole et Ester Duflo.

Je conclurai concernant la science économique sur le point que je mets le plus en avant dans mes recherches, à savoir que c'est au moment où l'on choisit la définition des acteurs que l'on va étudier et la manière dont on va mesurer leurs résultats que l'essentiel se joue. Ceci va m'amener à préciser la façon dont je conçois le champ économique et dont j'analyse la vérité des énoncés chiffrés.

CHAPITRE 4 : PRATIQUES, NORMES, THÉORIES ET DISCOURS, OU COMMENT OUVRIR DES ESPACES POUR PENSER L'ÉCONOMIE ET LES CHIFFRES

Pour terminer la synthèse des problèmes épistémologiques en jeu dans mon travail, je souhaite porter l'accent sur deux points : premièrement, la manière dont je conçois le champ économique, avec une distinction entre quatre strates qui permet d'opérer la différenciation au cœur du *Libéralisme contre le capitalisme* ; deuxièmement, le fait que mettre en avant les conventions nécessaires à l'établissement des chiffres n'équivaut pas au relativisme.

Pratiques, normes, théories et discours : ce qu'il en découle sur la qualification du système économique

« Nous ne pensons pas l'économie ; nous la subissons. De ce simple fait découlent beaucoup de conséquences.

L'économie nous apparaît comme un tout dont il est impossible de sortir (...). Confondant tout, nous n'arrivons même pas à nommer clairement le système dans lequel nous évoluons. Nous sommes en effet largement persuadés de vivre dans un monde libéral, alors que le capitalisme qui nous gouverne n'a que peu à voir avec la théorie libérale. »

L'entrée en matière du *Libéralisme contre le capitalisme* résume le problème principal que je traite concernant la sphère économique. Pour y répondre, je mets en avant dans l'ouvrage une conception reposant sur quatre strates différentes mais interagissant les unes avec les autres :

1. Les pratiques : à savoir les actions des acteurs économiques au quotidien ;
2. Les normes et jeux de règles qui façonnent ces pratiques, normes de décomptes statistiques et normes comptables, ces dernières formant la grammaire de l'économie au quotidien ;
3. Les théories qui ont vocation à rendre compte de l'ensemble formé par les pratiques et les normes, en l'occurrence la science économique pour les activités marchandes ;
4. Les discours enfin qui entourent le champ économique : ils prennent une place décisive dans le débat public et politique, se prêtant ainsi à une analyse sous l'angle idéologique.

Ces quatre strates en interaction constituent la manière dont je définis le champ économique dans sa globalité, désignant sous le terme de « métaéconomie » leur étude globale.

Cette conception permet de faire ressortir la différence entre le capitalisme et le libéralisme et de les considérer comme deux manières d'agencer l'économie de marché fondamentalement distinctes⁴³. J'utilise pour définir le libéralisme *La Richesse des nations* d'Adam Smith (1776) dans la mesure où l'ouvrage est considéré comme le texte fondateur du libéralisme économique. Un ensemble de contradictions apparaît entre le libéralisme ainsi défini et le système économique dans lequel nous évoluons, système que je qualifie au fur et à mesure de l'avancement de capitaliste.

La première contradiction qui apparaît entre les règles qui façonnent les pratiques économiques contemporaines et le libéralisme concerne le travail : le travail n'a pas de valeur comptable alors qu'il est la source de toute richesse pour Adam Smith. Dès la première phrase de son introduction, Adam Smith rapporte sans ambiguïté la richesse des nations au travail⁴⁴. Dans le système comptable, le travail apparaît comme une charge, jamais comme une valeur.

Deuxièmement, l'économie contemporaine repose sur des mécanismes de concentrations à l'exact opposé de la manière dont la concurrence est posée dans le corpus libéral. Elle y est en effet le moyen d'éviter les positions de domination et de lutter contre la tendance des acteurs à rechercher de telles positions.

Troisièmement, on ne peut confondre libéralisme et absence d'État, ainsi que l'illustre le dernier quart de la *Richesse des nations* et les fonctions qui sont dévolues à l'État en termes d'éducation ou encore d'infrastructures. La terminologie utilisée par John Rawls d'« État providence capitaliste »⁴⁵ est à cet égard éclairante, l'État, même providence, ne venant en quelque sorte que contrebalancer les injustices issues du système économique auquel il a laissé cours.

Enfin, l'horizon du libéralisme économique est celui d'un équilibre de long terme, marqué notamment par des profits très bas chez Adam Smith, et que l'on retrouve chez David Ricardo. Cet horizon n'est pas celui de l'accumulation de richesses et de profits valorisé dans le système économique contemporain.

Ces contradictions permettent d'utiliser le terme de « capitalisme » pour qualifier le système économique contemporain et de l'opposer au « libéralisme » selon une dichotomie qui devrait nous apparaître sous la forme d'une évidence, tant les éléments énoncés sont simples.

⁴³ Sur le plan historique, Fernand Braudel a développé la différence entre le marché et le capitalisme dans *Civilisation matérielle, économie et capitalisme* (1979, Paris, Armand Colin).

⁴⁴ « Le travail annuel de chaque nation constitue le fonds premier qui lui fournit tout ce qu'elle consomme chaque année en nécessités et commodités de la vie » ; « Là où le salaire est élevé, les ouvriers sont toujours plus actifs, plus assidus, plus prompts que là où il est bas », Smith, A. [1776], 2000, *La Richesse des nations*, tome I, éditions Economica, p. 3 et p. 90.

⁴⁵ Rawls, J., [2001], 2003, *La justice comme équité, une reformulation de la théorie de la justice*, Paris, La Découverte, p. 188.

Si tel n'est pas le cas, c'est selon mon analyse en raison de deux facteurs qui ont trait aux deux dernières strates que j'identifie dans la sphère économique. La première raison est à rapporter à la science économique : le standard néo-classique continue à se réclamer de l'héritage libéral alors qu'il rompt avec ses fondements, le concept d'équilibre qui traverse la science économique jusqu'à la fin du XIX^e siècle cédant le pas devant un mécanisme d'accumulation, en particulier d'accumulation des profits. La seconde raison se trouve au niveau des discours où les deux termes sont utilisés comme des synonymes malgré leurs racines si différentes ; cet amalgame se laisse analyser en termes idéologiques et alimente ce que j'appelle un « totalitarisme mou »⁴⁶. C'est donc au niveau des théories et discours qu'une confusion est à l'œuvre, confusion qui s'appuie sur des normes, en particulier de décompte, ne retraçant pas l'ensemble des pratiques possibles et qui ont pour effet de favoriser certaines d'entre elles.

Exposer ces contradictions est le moyen de montrer qu'il existe une pluralité des manières possibles d'agencer l'économie de marché. C'est aussi le moyen de désigner l'espace existant pour une économie de marché ne reposant pas sur le capitalisme et les logiques d'accumulation et de contrainte qui y sont liées ; j'y reviendrai au titre des questions de philosophie politique.

Sur le plan économique, nous nous trouvons ainsi dans une situation pour le moins déconcertante où nous ne savons même pas dénommer correctement le système économique dans lequel nous évoluons. Cela met en particulier en jeu la conception de la vérité portée par les chiffres et suppose une clarté plus partagée sur les méthodes de construction de ces chiffres, leurs limites, ainsi qu'un débat sur leurs biais de mesure lorsqu'ils en recèlent. La mesure découpe le réel d'une certaine façon : à un certain niveau, tout se joue dans la manière dont on définit les acteurs pertinents et dont on établit leurs performances.

Vérité, convention et relativisme : une mise au point

Si des auteurs comme Rudolph Carnap, Wittgenstein ou encore, sous certains aspects, John Austin, en ont défendu une conception conventionnaliste, cette conception est souvent considérée avec méfiance au motif qu'elle conduirait au relativisme⁴⁷. Pour ma part, je ne considère pas qu'une vision conventionnaliste de la valeur de vérité des chiffres conduise à renoncer à l'affirmation d'énoncés vrais ou faux. À l'intérieur de l'espace formé par nos systèmes de référence, il y a bien du vrai et du faux ; on n'en est pas réduit au relativisme : les

⁴⁶ Arendt, H., [1951], 1972, *Le système totalitaire*, Paris, Seuil, p. 216-217 pour la définition du système totalitaire.

⁴⁷ Je renvoie sur ce point en particulier à Hilary Putnam.

conventions produisent en leur sein des énoncés vrais qui peuvent être opposés à des propositions fausses, sans que l'on ait constamment à en douter. Le concept de convention a donc une force propre, d'autant qu'à la différence de la vérité vue comme correspondance, il établit la vérité par rapport à un référentiel dont les ramifications sont explicites et connues, certes d'un petit nombre s'agissant des énoncés chiffrés.

La conception conventionnaliste emporte aussi avec elle les atouts d'une théorie de la vérité comme cohérence, à savoir l'idée qu'il n'existe pas, tout comme en géométrie, un unique système de référence possible, mais bien plusieurs manières défendables de concevoir le monde et d'en rendre compte (ce qui est également la thèse quinienne). Or, dans la théorie que je défends, les conventions opèrent à partir d'un référentiel de normes statistiques ou comptables qui n'est pas un parmi d'autres mais qui a été patiemment construit pour correspondre le mieux possible à la réalité, ou plus précisément, au tableau que certains se font de cette réalité⁴⁸.

Le conventionnalisme ouvre dès lors un chemin vers une discussion sur les référentiels choisis ; il permet de concevoir qu'avec un autre référentiel, un autre chiffre vrai aurait pu être produit, qui ne s'approcherait pas de la même manière de la réalité, et qui pourrait le faire d'une façon moins satisfaisante, mais aussi potentiellement plus satisfaisante. Il laisse un espace de travail sur la définition des termes et la perspective que nous avons choisies de mesurer et offre ainsi l'occasion de sortir de l'opposition entre plusieurs régimes de vérité, singulièrement celui des chiffres et celui du choix démocratique, ces deux régimes n'apparaissant plus comme radicalement différents.

Si l'idée d'une correspondance entre les chiffres et la réalité est non seulement fautive mais falsifiée, elle n'en continue pas moins à perdurer et habite largement l'espace public et politique. C'est qu'elle puise dans des arrière-plans de nature ontologique et métaphysique qui ont un puissant effet de cadrage.

⁴⁸ J'emprunte ici au vocabulaire wittgensteinien, bien que je critique l'idée de « tableau », considérant que les vérités issues des normes que nous avons forgées ont un effet sur nos comportements et qu'il n'y a donc pas, d'un côté, le réel et, de l'autre, son tableau (« Possibilité, lois naturelles et limites du monde dans le *Tractatus logico-philosophicus* », *Philosophie de l'écran*, p. 249-255).

Deuxième partie : Problèmes ontologiques

CHAPITRE 5 : *HOMO ECONOMICUS* ET *HOMO*, NOTAMMENT *VITALIS*

La référence privilégiée à la quantification, la place prise par l'économie et les capacités que nous nous sommes données à travers la technique emportent avec elles une ontologie et une métaphysique portant sur la manière dont nous définissons les sujets, la façon dont nous découpons l'espace et le temps ou encore sur les formes de la relation que nous privilégions. Interroger les cadres de pensée qui nous permettent de rendre compte du réel et de nous situer en son sein est donc pour moi le prolongement logique d'un travail épistémologique sur l'économie, la quantification et la force que leur confère la technique. Jusqu'en 2016 et donc y compris lors de la rédaction de *Philosophie de l'écran*, je traitais sous l'angle de la métaphysique l'ensemble de ces questions et c'est donc le seul terme qui y apparaît. Mes discussions avec Frédéric Nef m'ont conduit à préciser depuis mon analyse sur ce qui relève de la métaphysique et de l'ontologie et à utiliser plus fréquemment le terme d'ontologie. Ceci transparait également dans la nouvelle édition du *Libéralisme contre le capitalisme*.

Dans cette partie et les trois chapitres qui la composent, je présenterai les problèmes ontologiques⁴⁹ que j'ai rencontrés dans mon champ d'analyse. Il ne s'agit nullement de proposer une ontologie au sens général mais de rendre compte de ce que j'ai été amenée à avancer sur ce plan, en particulier sur une entité ontologique particulière, à savoir l'homme, en travaillant sur l'économie, la quantification et la technique. À un moment où le terme d'ontologie est largement diffusé notamment en informatique, il ne me paraît pas inapproprié d'utiliser ce terme pour ce que je vais reprendre de mes travaux et que je souhaite approfondir.

La question que j'ai abordée en premier concerne l'activité économique de l'homme et la manière dont elle est théorisée au travers de la figure de l'*homo economicus*. S'il me fallait résumer en une phrase mon analyse à cet égard, je dirais que l'ontologie associée à la notion d'*homo economicus* par la science économique est à la fois trop fruste et trop englobante.

Postulat de rationalité et « idiot rationnel »

Le postulat de rationalité est une hypothèse centrale de la théorie économique standard et sert de fondement à l'*homo economicus* en lui donnant comme règle de comportement univoque la maximisation de son utilité, celle-ci étant équivalente à son intérêt. Ce postulat

⁴⁹ Au regard notamment de la manière dont Frédéric Nef considère le champ ontologique et de l'ouvrage *Les êtres sociaux. Processus et virtualité* (Livet, P. et Nef, F., 2009, Paris, Hermann).

s'affirme avec le marginalisme et revient à considérer que tout acteur économique fera un choix identique dans des circonstances identiques.

Tel que je l'analyse dans *Le Libéralisme contre le capitalisme*, un tel postulat « ne permet de rendre compte ni de la complexité des choix effectués au niveau individuel, ni de l'indécidabilité de leurs effets au niveau de l'ensemble des acteurs économiques »⁵⁰. Dans le modèle économique standard, les préférences assignées aux acteurs sont extrêmement étroites : leur seule liberté est de se conduire de façon rationnelle au sens de la théorie elle-même, ce qui n'inclut finalement aucune composante de choix et en fait des « idiots rationnels », tels que les dénomme Amartya Sen (« the dominant image of the rational fool » produced by « an arbitrarily narrow definition of rationality », à savoir la seule poursuite de l'intérêt égoïste)⁵¹.

Bien qu'il s'agisse de toute évidence d'une stylisation trop fruste des comportements de l'*homo economicus* et qu'elle soit critiquée dans de très nombreux travaux théoriques et empiriques en économie, on peut comprendre pourquoi l'économie standard continue de privilégier ce postulat méthodologique quand on fait le lien avec le théorème d'impossibilité d'Arrow. Ce théorème démontre que les conditions ne peuvent pas être réunies pour obtenir un optimum collectif tenant compte de la liberté de choix individuelle et préservant celle-ci, c'est-à-dire sans avoir recours à « un dictateur »⁵². La capacité de généralisation du standard économique est donc en jeu au travers du recours à la maximisation de l'intérêt comme mode de comportement de l'*homo economicus*, quand bien même beaucoup de travaux économiques, consacrés à des objets précis, pourraient faire l'économie de ce postulat et ne l'utilisent que comme un élément de méthodologie « rituel », quand bien même aussi « aucun principe général n'interdit l'élaboration d'une théorie économique fondée sur des hypothèses autres que celle de rationalité »⁵³.

Maximisation et survie

La critique que je formule à l'égard du postulat de rationalité se situe également sur un autre plan et concerne l'idée de maximisation. Je l'énonce ainsi dans *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité* : « dans un système vivant, toutes les cellules ne fonctionnent pas en même temps à leur maximum de capacité ; au contraire, pour que l'ensemble fonctionne correctement,

⁵⁰ p. 144 (2006), p. 172 (2021). Plus généralement sur ce postulat, p. 141-145 (2006) et p. 169-178 (2021).

⁵¹ Sen, A., 1977. Rational Fools: A Critique of the Behavioral Foundations of Economic Theory. *Philosophy & Public Affairs*, 6(4), p. 317-344, p. 344 et 345.

⁵² Arrow, K. J., 1951. Alternative Approaches to the Theory of Choice in Risk-Taking Situations. *Econometrica*, vol.19, n°4.

⁵³ Arrow, K. J., 1987. De la rationalité - de l'individu et des autres - dans un système économique. *Revue française d'économie*, volume 2, n°1, 1987, p. 23 ; doi : <https://doi.org/10.3406/rfec.1987.1128>.

il faut se situer en quelque sorte à une vitesse de croisière. La stabilité du tout repose sur l'absence de maximisation de toutes ses composantes au même instant. Dans le cas contraire, le système serait en surchauffe permanente et exploserait. On retrouve ici les vertus telles que les entendait Aristote (...) »⁵⁴. Cette comparaison avec l'organisation des êtres vivants est un point sur lequel j'insiste depuis dans mes travaux, notamment dans l'édition revue et augmentée du *Libéralisme contre le capitalisme*⁵⁵.

Comme je l'ai déjà souligné, la science économique a ceci de particulier que l'ontologie qu'elle emporte avec elle produit des effets sur les comportements des acteurs : les acteurs formés et informés (en particulier ceux intervenant sur les marchés financiers, dirigeant de grandes entreprises ou encore définissant les politiques publiques) tiennent compte des préconisations issues de la science économique pour agir. Ce processus est clairement à l'œuvre depuis les années 1980 et un historien de la science économique pourrait le faire remonter aux années 1970, voire aux années 1930.

En ce sens, l'ontologie dominante dans la science économique a des propriétés particulières : comme je le relève dans un article de 2010, « le postulat de maximisation est passé de principe épistémologique permettant d'utiliser les ressorts du calcul différentiel au rang de principe systémique, ayant ainsi des effets de système sur la réalité même des échanges marchands »⁵⁶. Cela rend encore plus aiguë la question de savoir si la science économique standard s'appuie sur une catégorisation pertinente des êtres sur lesquels elle porte.

Libéralisme et capitalisme : des paysages ontologiques contradictoires

L'ontologie étroite et fruste portée par le postulat de rationalité diffère de celle que l'on trouve dans le libéralisme des origines. C'est ce que j'examine dans un chapitre d'ouvrage collectif paru en 2019 aux Presses des Mines, « Libéralisme et capitalisme : des paysages éthiques et ontologiques contradictoires »⁵⁷, toujours en partant de la *Richesse des nations* d'Adam Smith. Il y est certes question d'intérêt égoïste comme moteur de l'échange marchand et d'une

⁵⁴ *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?*, p. 246.

⁵⁵ *Le libéralisme contre le capitalisme*, 2021, p. 172-173.

⁵⁶ « Le capitalisme est-il libéral ? », 2010, *Le Débat*, n°110, p.88-103, p. 96.

⁵⁷ *Transition industrielle et organisations émergentes. L'éthique en question*, Bretesché, S., Chardel, P-A., Dartiguepeyrou, C. et de Swarte, T. (dir.), Paris, Presses des Mines, novembre 2019, p. 29-42.

société qui devient une société marchande. Mais il n'est nulle part question de maximiser ou d'optimiser cet intérêt égoïste⁵⁸.

Et, ainsi que le montre la *Théorie des sentiments moraux* d'Adam Smith (1759) où il met en avant la sympathie comme qualité des hommes, il n'est pas non plus question de réduire l'homme à son activité économique : il existe d'autres ressorts que l'acte économique à l'œuvre dans la vie humaine et dans la société.

Bref, on se trouve devant « un paysage ontologique beaucoup plus ouvert du côté du libéralisme » par rapport à celui utilisé dans la théorie économique standard et dans la vision idéologique dominante de la sphère marchande. Un dernier trait que je souligne à cet égard est « le recours abusif à la loi des grands nombres, dans des conditions, le standard gaussien le plus souvent (...). L'habitat ontologique y est arbitrairement resserré autour d'une moyenne qui peut n'avoir aucune signification au regard des situations très disparates qui la constituent »⁵⁹.

Que l'homo economicus n'est pas tout l'homo

Pour clore ce point sur l'ontologie économique, je citerai le dernier volet de la conclusion du *Libéralisme contre le capitalisme* qui s'intitule « Se libérer de l'économie », car il explicite l'angle à partir duquel je travaille : « Se situer à l'intérieur du système économique pour en faire évoluer les constituants fondamentaux ne signifie pas que la sphère marchande épuise toutes les questions qui intéressent la collectivité, et encore moins l'individu. Il s'agit de remettre l'économie à sa place, une place importante, mais qui n'est plus dominatrice si l'on quitte le terrain de l'idéologie. La sphère économique n'embrasse pas l'ensemble des activités humaines et n'a pas vocation à le faire (...). Pour que l'économie soit une pensée ouverte, elle doit également accepter qu'il existe un extérieur »⁶⁰.

Depuis mes premiers travaux, la critique que j'avance, modestement, est en effet la suivante : il est possible de rendre compte de tout ce qui se produit sous la forme de chiffres (étant entendu, comme je l'ai évoqué, que l'ontologie des chiffres n'est pas la même que celle des nombres) ; il est de même parfaitement possible de retracer toutes les actions humaines à partir du prisme économique et d'y inclure le temps domestique, familial, culturel, récréatif, ... De fait, j'admets bien volontiers que tout est mesurable, toute action peut être traduite par un chiffre ou encore rendue sous son angle économique ; l'expérience le montre. Mais ceci ne signifie en

⁵⁸ Sur la question du bonheur et de l'utile, je renvoie à Caillé, A, Lazzeri, C. et Senellart, M. (dir), 2001, *Histoire raisonnée de la philosophie morale et politique. Le bonheur et l'utile*, Paris, La Découverte.

⁵⁹ *Transition industrielle et organisations émergentes. L'éthique en question*, p. 38 et 40 pour les citations.

⁶⁰ *Le libéralisme contre le capitalisme*, 2006, p. 251-252 et 2021, p. 292.

rien qu'il ne puisse pas y avoir des interrogations sur la solidité de ce chiffre, ni sur la pertinence de le produire ou encore sur la pertinence d'analyser un fait à partir de l'angle économique.

C'est un point qui me différencie de l'école des choix collectifs telle qu'elle est notamment portée par Amartya Sen⁶¹. L'idée d'étendre la portée des indicateurs économiques pour rendre compte du bonheur ou du bien-être est séduisante et je ne mets pas en cause l'intérêt de l'Indice de Développement Humain du Programme des Nations-Unies pour le Développement. Mais cette idée ne doit pas exonérer la science économique d'un travail de mise à plat sur son objet d'étude propre, l'échange marchand et l'*homo economicus*, car elle y fait face à de fortes difficultés ; elle ne doit en particulier pas s'exonérer d'une action sur les normes de décompte relevant de l'acte marchand, et notamment les normes comptables. Mes sujets de recherche me conduisent ainsi à considérer que le travail prioritaire concerne moins l'extension du champ de la quantification et du raisonnement économique que la révision des bases normatives, quantitatives et théoriques mobilisées au sein même du système économique.

J'estime ainsi, d'une part, que le travail prioritaire doit porter sur la définition des acteurs économiques et la manière dont on établit leurs performances économiques et, d'autre part, que l'homme ne s'épuise pas dans l'acte économique et n'a pas vocation à être entièrement rendu par cette dimension, conception qui a des conséquences en termes de philosophie politique.

⁶¹ *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?* Partie IV chapitre 6 « Parmi tous les possibles, y en a-t-il vraiment un qui est le meilleur ? », p. 276-285 et appendice « Amartya Sen et la question des choix collectifs », p. 316-321 où j'évoque la portée finalement réduite du passage de la maximisation à l'optimisation dans l'école des choix collectifs et critique l'idée d'objectivité positionnelle défendue par Amartya Sen.

CHAPITRE 6 : LE SUJET FACE AU DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

L'analyse du fonctionnement des marchés financiers et la transformation de la sphère marchande liée au développement de l'internet m'ont conduit à élargir mes recherches à la question de la technique, en particulier des technologies numériques. J'avais eu l'occasion de travailler sur ce sujet entre 1999 et 2002 en tant que conseillère technique du ministre de l'Industrie chargée notamment des hautes technologies, ce qui me faisait notamment le représenter dans le Programme d'Action Interministériel pour la Société de l'Information.

Les transformations du sujet face au développement de la technique sont examinées dans *Philosophie de l'écran*, dans des communications effectuées depuis sa parution en 2013⁶². Elles sont au cœur du séminaire de recherche que je co-dirige depuis 2017 avec Pierre-Antoine Char-del à l'EHESS et de mes axes de travail en tant que chercheuse au sein de la Chaire Valeurs et Politiques des Informations Personnelles de l'Institut Mines-Télécom entre septembre 2019 et août 2021.

Sujet, capacités techniques et naturalité

Dans *Philosophie de l'écran*, la manière dont j'aborde le développement de la technique ne consiste pas à considérer que cette dernière serait par essence porteuse d'une réification du sujet. Je traite en revanche clairement l'invention de l'image en mouvement, puis de l'ordinateur et enfin des réseaux comme le lieu de réelles transformations du sujet, de son rapport au monde et du monde lui-même, avec l'idée pivotale du passage d'un « univers infini » où les règnes de la nature et de l'homme peuvent être distingués à « un système réfléchi » où une telle distinction n'est plus possible (j'y reviendrai au titre des points de métaphysique).

L'internet et les réseaux ouvrent un accès au savoir et à l'information et des possibilités de communiquer à distance avec autrui inédits. Même s'ils recèlent la capacité d'apporter son propre monde avec soi et donc de se fermer au proche et nous mettent face à des contenus qui n'ont pas tous la même qualité, l'internet et les réseaux sont le lieu d'une démocratisation du

⁶² Interventions dans des Journées d'études ou colloques : EHESS (mai 2012), INHA (juin 2013), Centre Parisien de l'université de Chicago (mars 2017), Institut Mines-Télécom (juin 2018), Institut Catholique de Paris (mars 2019), Chaire VP-IP (juin 2019, organisatrice) ; Communications dans des séminaires : CERSA (juin 2001), CEVIPOF (janvier 2014), Lasco (février 2015), Atelier Internet (décembre 2015), Centre Edgar Morin (octobre 2017), EHESS (février 2018, avril 2019, novembre 2020), IIAC (mai 2020).

savoir, de la célébrité et d'une remise en cause des positions acquises, tout comme l'imprimerie le fut en son temps⁶³.

Trois mouvements m'intéressent plus spécifiquement par rapport aux catégories utilisées pour positionner le sujet.

D'une part, l'avènement du numérique estompe les frontières entre des espaces de vie traditionnellement posés comme disjoints, en particulier dans la philosophie des Lumières : le marchand et le non-marchand ou encore le public et le privé. Le traitement à des fins commerciales des informations personnelles ou la possibilité de consommer à toute heure à partir de chez soi témoignent du premier mouvement, quand les réseaux sociaux ou les capacités de surveillance discrètes qu'offrent le numérique aux États illustrent le second. Il en découle que « les repères sont plus difficiles à établir »⁶⁴.

D'autre part, nos capacités techniques nous mettent en situation de considérer comme des processus ce qui nous apparaissait sous la forme de l'événement : « ce que nous constatons auparavant – la naissance, la maladie et la mort – devient un processus sur lequel nous avons prise »⁶⁵. Il en résulte des questions de droit nouvelles mais aussi des décisions et des pratiques, avec des équilibres à trouver au sein d'espaces de vie par ailleurs plus difficiles à disjoindre. Je critique à cet égard la solution retenue par Jürgen Habermas dans *L'Avenir de la nature humaine*⁶⁶, à savoir l'usage du concept de nature humaine et de fondements naturels, avançant pour ma part que ce n'est pas une nature mais une condition qui est en jeu dans la conception de l'homme, et notamment dans la proclamation de ses droits⁶⁷.

Enfin, si ce n'est pas une nature mais une condition qui est en jeu dans la conception de l'homme, cette condition n'est pas moins engagée dans la sphère numérique. Récusant la dichotomie entre le virtuel et le réel, entre l'illusion et la réalité, *Philosophie de l'écran* défend ainsi l'idée qu'il se joue dans la sphère numérique une nouvelle forme d'engagement de l'homme tout aussi réelle que celle de la présence physique : tout comme la richesse peut être matérielle ou immatérielle, la sphère numérique est partie prenante de la réalité.

⁶³ Je renvoie aux travaux de Feenberg, A., 2014, *Pour une théorie critique de la technique*, Montréal, Lux, Guichard, E., 2016, « Philosophie de l'internet », dans *Philosophy of Science in the 21st Century. Challenges and Tasks*, Lisbonne, Presses de l'université de Lisbonne, Chardel, P.-A., 2020, *L'empire du signal*, Paris, CNRS Éditions,

⁶⁴ *Philosophie de l'écran*, p. 150. Des quatre grandes parties de l'ouvrage, les deux centrales s'intitulent respectivement « Le marchand et le non-marchand », « Le public et le privé » (p. 79-178).

⁶⁵ *Philosophie de l'écran*, p. 152.

⁶⁶ *L'avenir de la nature humaine : Vers un eugénisme libéral ?*, 2002, Paris, Gallimard.

⁶⁷ *Philosophie de l'écran*, p. 153-160 et p. 283.

Traitement des informations personnelles, informations massives et sujet

Ces caractéristiques sont intéressantes lorsque l'on en vient à la question du traitement des informations personnelles : elles permettent de percevoir directement le numérique comme une sphère dans laquelle les droits dont est porteur le sujet doivent être respectés.

L'usage des informations personnelles par les entreprises, notamment par les grandes entreprises de l'internet, pour en faire commerce, en interne ou en les cédant, y compris à des fins électorales, est très récent à l'aune de l'histoire. Ce n'était pas le devenir envisagé au niveau gouvernemental, y compris européen et international, à la fin des années 1990 : le débat portait alors sur la question de savoir si les internautes devaient ou non, donner leur consentement pour recevoir des publicités ou des messages commerciaux, les fichiers de suivi déposés sur les terminaux personnels (« cookies ») étant strictement techniques et le profilage loin des esprits, dans le cadre des limites fixées par la loi Informatiques et Libertés dès les années 1970. Le mouvement auquel on a assisté depuis est à rapporter à la multiplicité des actes réalisés par les sujets au travers des réseaux numériques et aux capacités de traitement de l'informatique contemporaine. Il n'avait en revanche rien d'une fatalité ; ainsi que je le relève dans un article de 2019 où j'analyse les « illusions et vérités du big data »⁶⁸, la vente d'organes est interdite en France, celle des informations personnelles aurait pu l'être.

Par-delà cet exemple et pour aller à l'essentiel, le risque de ces traitements est de prétendre construire une image de la personne à partir de ce que j'appelle « des îlots fragmentaires d'identification » laissés le plus souvent involontairement, puis d'enfermer le sujet dans cette image. C'est une vision clairement réductionniste de l'homme, alors même que les développements de l'informatique permettraient de mettre sa puissance au service de visions bien plus larges. Dans mon travail le plus récent, je porte ainsi l'accent sur l'intérêt de conserver la notion d'« informations personnelles » par rapport à celle de « données personnelles » : le terme de données, qui gagne en puissance, connote un consentement et une objectivité que le terme d'information n'emporte pas avec lui, ce dernier fournissant ainsi une assise plus robuste pour juger de la valeur et de la portée des traitements informatiques sur les personnes⁶⁹. De même, la possibilité d'opérer un traitement avec succès ne signifie pas que ce traitement soit pertinent (de la possibilité d'utiliser la bombe atomique, on ne conclut pas à la pertinence de son usage, cas certes extrême) ; et la quantité des informations traitées ne garantit pas de leur qualité.

⁶⁸ *Le Débat*, n°207, p. 132-140, dans un dossier auquel ont également contribué Jean-Gabriel Ganascia, Henri Atlan et Marc Mézard.

⁶⁹ J'organise en juin 2021 un colloque international sur ce thème pour la Chaire VP-IP.

Enfin, pour rendre compte des problématiques rencontrées par les entreprises dans ces champs, je mets désormais volontiers de côté le terme d'éthique, celui-ci pouvant laisser à penser à un supplément d'âme, alors que ce qui est en jeu porte à la fois sur la qualité scientifique des manipulations effectuées et sur la définition de l'homme qui rend ces manipulations pertinentes. Ce sont donc à des problèmes de nature épistémologique et ontologique que je renvoie.

Sur le terme d'intelligence artificielle

Je terminerai par un point sur lequel je travaille actuellement, profitant notamment du séminaire à l'EHESS pour en débattre : faut-il utiliser le terme d'« intelligence artificielle » pour décrire ce que les programmes d'ordinateurs apprenants savent désormais faire ? Ma réponse est non. Les deux termes paraissent en effet inadaptés. Il ne s'agit pas de traiter des éléments « artificiels » ou de façon « artificielle », mais incorporels ou immatériels, pour utiliser le vocabulaire comptable qui me semble en l'espèce intéressant. Et pour ce qui est de l'usage du terme « intelligence », choisi pour attirer des crédits dans les années 1950⁷⁰, je renvoie à la chambre chinoise de John Searle par rapport au test de Turing⁷¹ : maîtriser une syntaxe, même savoir la faire évoluer, ne signifie pas maîtriser un sens et n'inclut pas d'intentionnalité et de conscience. L'ordinateur n'a pas conscience de ce qu'il fait et cette ligne de démarcation tient dans la durée. J'ajoute qu'il y a encore besoin d'un être humain pour configurer l'ordinateur, même si ce n'est que dans ses briques de base pour les machines apprenantes⁷².

Si l'on veut se rapprocher le plus de ce que les programmes informatiques d'apprentissage profond savent faire je propose le terme de « traitement d'informations complexes ». Dans d'autres cas (comme par exemple les algorithmes d'affectation scolaire) il s'agit plus simplement de « systèmes de décisions automatisés » dans lesquels l'être humain configure les contours de la décision avec ses critères, laissant à la machine le soin de calculer ce qui en résulte. Si l'on voulait utiliser en français la traduction la plus évidente d'« artificial intelligence » en anglais, on aurait « Renseignements artificiels ».

⁷⁰ L'appellation « Artificial Intelligence » est retenue en 1956 à une conférence à l'université de Dartmouth (États-Unis). Elle avait été proposée en 1955 en particulier par John McCarthy

⁷¹ Turing, A. M. (1950) *Computing Machinery and Intelligence*. *Mind* 49, p. 433-460 ; Searle, J. R. (1985) *Du cerveau au savoir*, Paris, Hermann. Pour Turing, il est difficile d'établir la manière dont se forme l'intelligence chez l'homme mais, si une machine pouvait conduire une conversation sans que l'on puisse la différencier d'une conversation avec un être humain, alors cette machine serait intelligente. Searle place un sujet ne parlant pas le chinois dans une chambre fermée avec un catalogue de règles lui permettant de répondre à des phrases en chinois et parvient ainsi à communiquer avec un chinois à l'extérieur ; cette personne satisfait au test de Turing mais n'a rien compris à l'échange et n'a eu aucune intention de communication liée à son contenu.

⁷² Méthode CRISP DM par exemple.

Bref, une conception réductionnisme de l'homme est en œuvre dans des pans de l'existence dont la réalité n'est pas à mettre en doute, et le terme d'« intelligence artificielle » ajoute à la confusion. Mon objet n'est pas pour autant pas de nier ce qu'apportent l'informatique et les réseaux numériques. C'est bien plutôt de montrer comment nous aurions les moyens, avec des bases conceptuelles affinées, d'éviter les écueils liés à l'usage, dans l'échange marchand mais aussi dans la sphère publique et sur le plan scientifique, d'une conception du sujet trop fruste.

CHAPITRE 7 : SUR LES MANIÈRES DE CONCEVOIR LA LIBERTÉ, LA RAISON ET LA CONSCIENCE CHEZ L'ÊTRE HUMAIN

S'il est une question sur la conception de l'être humain qui constitue un fil conducteur dans mes travaux, c'est celle de la liberté. Lorsqu'il s'agit de sujets individuels, je l'aborde sous l'angle du libre arbitre ou en utilisant le vocabulaire plus contemporain d'intentionnalité.

Les qualités de l'homme et la question du réductionnisme

C'est avec cette question à l'esprit que j'ai rédigé *Les qualités de l'homme*, court essai paru en 2016. Le projet en est d'opérer une relecture des *Passions de l'âme* de Descartes à l'aune de nos nouvelles connaissances sur le fonctionnement du cerveau⁷³.

Dans la partie centrale de l'ouvrage qui porte sur le problème du corps et de l'esprit, il s'agit d'abord de faire droit à la pensée cartésienne par rapport à la vision qu'en donne le neurobiologiste Antonio Damasio⁷⁴. Si Descartes s'est beaucoup trompé sur la physiologie du cerveau, il n'a en revanche pas commis l'erreur que lui reproche Damasio, à savoir opérer une séparation étanche entre le corps et l'esprit ou encore considérer que le corps ne fournit pas de contenus à l'esprit. La *Méditation sixième* est très claire à ce propos⁷⁵ et fait écho à l'énoncé du cogito dans *les Méditations* tel qu'analysé par Jaakko Hintikka (« pour autant que je pense, c'est que je suis »). À l'analyse, c'est bien plus Kant que les sciences cognitives invalident, et en l'occurrence la séparation pure et *a priori* énoncée au fil des trois *Critiques* entre ce qui régit les idées et ce qui régit les faits naturels. Si Descartes est néanmoins visé, c'est que, tout au fil de son œuvre, l'esprit n'est clairement pas réductible au corps. De la pensée cartésienne, on peut donc déduire qu'une fois le programme de recherche des sciences cognitives réalisé, une partie de la vie de l'esprit continuera à leur échapper.

Sur ce point, j'avance tout d'abord, à partir de *L'origine des espèces* de Darwin (1859), que « nous n'avons aucune raison de nous laisser enfermer dans un choix binaire qui serait, soit celui de l'intelligence artificielle et donc de l'ordinateur séparé d'avec le corps, soit celui de la

⁷³ Cette question est aussi abordée dans *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?* (p. 245-249).

⁷⁴ *L'Erreur de Descartes. La raison des émotions*, 2006, Paris, Odile Jacob. Titre original *Descartes's Error*, 1995 (première édition).

⁷⁵ « La nature m'enseigne aussi, par ces sentiments de douleur, de faim, de soif, etc., que je ne suis pas seulement logé dans mon corps ainsi qu'un pilote en son navire, mais outre cela que je lui suis conjoint très étroitement, et tellement confondu et mêlé que je compose comme un seul tout avec lui. »

conscience animale. (...) Il est compatible avec l'évolution que quelque chose comme la pensée, qui soit différent du corps mais en lien avec lui, soit apparu un jour »⁷⁶.

Les récentes découvertes des neurosciences en termes de propriétés émergentes des réseaux de neurones et de plasticité cérébrale plaident même pour une vision non-réductionniste du cerveau et ne soutiennent pas la thèse défendue par Michael Gazzaniga. Selon lui, « toute cette question obscure du libre arbitre est un concept mal agencé, fondé sur des réflexions sociales et psychologiques tenues à des moments particuliers de l'histoire humaine qui ne sont pas confirmés ou sont en contradiction avec la connaissance scientifique actuelle de notre Univers »⁷⁷. Son argument central est que la conscience apparaît après l'action, la conscience ne jouant ainsi le rôle d'un « interprète ». Cet argument ne me paraît pas décisif : du fait que le son se propage moins vite que la lumière, nous ne concluons pas qu'il n'existe pas.

Je défends ainsi un dualisme intégré, tout comme Descartes, mais portant sur les propriétés respectives du corps et de l'esprit et non sur leur substance. J'admets en effet volontiers que la pensée se forme dans le corps mais considère que ce n'est pas sa propriété majeure. Pour en donner une illustration, *Ulysse* de James Joyce et *l'Odyssée* d'Homère dans une même collection sont des objets physiques très proches, la seule différence portant sur l'emplacement de l'encre au sein du volume formé par les pages ; personne n'estime pour autant qu'ils sont identiques, car c'est justement les signes formés par l'encre qui les définissent à titre principal.

Enfin, les neurosciences montrent qu'une partie des circuits cérébraux sont spécifiques à chaque individu. Une telle découverte mérite de ne pas être uniquement traitée sous l'angle des difficultés expérimentales qu'elle induit ; elle est aussi une forme de réponse à la question de l'existence du libre arbitre. On trouverait ainsi une place pour une intentionnalité propre à chacun, qui ne joue certes pas dans tous les actes cérébraux mais que l'état des sciences du cerveau, tel notamment que retracé par Micheal Gazzaniga, ne me paraît pas falsifier à ce jour.

Ainsi, sauf à déboucher sur le constat, absolument contradictoire avec les observations actuelles, que notre cerveau fonctionne comme un automate fort complexe, la réalisation du programme de travail des neurosciences nous permettra sans doute de comprendre comment notre pensée se construit mais pas de mettre de côté l'intentionnalité et le libre arbitre, nous laissant toujours à la recherche de règles individuelles et collectives pour orienter l'ensemble que constitue notre corps et notre esprit. C'est une thèse forte que j'aimerais approfondir, notamment par rapport à des objets d'étude comme la formation des règles comptables ou du droit.

⁷⁶ *Philosophie de l'écran*, p. 100-101.

⁷⁷ *Le libre arbitre et la science du cerveau*, 2013, Paris, Odile Jacob ; *Who's in Charge?: Free Will and the Science of the Brain*, 2011, New York, Harper and Collins.

Raison et liberté

Ce qui est en jeu dans la discussion sur le fonctionnement du cerveau a une portée sur la conduite des vies individuelles et sur la nature de la société. Je le rapporte à un débat sur les définitions respectives de la raison et de la liberté.

Pour m'en tenir à la pensée des Lumières, car c'est sur elle qu'à pris appui le développement de la science mais aussi de la sphère économique et de la démocratie, le nœud du questionnement concerne la définition de la liberté humaine. Si cette dernière constitue la valeur cardinale à laquelle la pensée rapporte l'*homo* depuis lors, le sens donné au mot liberté n'est pas totalement éclairci : entre la liberté vue comme usage de la raison et la liberté vue comme surgissement d'un libre arbitre, le terme de liberté charrie avec lui une ambivalence qui peut se transformer en contradiction. On voit jouer cette opposition dans la conception de la liberté prêtée à l'artiste dans l'acte créateur, acte singulier mais partageable avec autrui, et donc porteur d'un « universel ». Cette liberté de l'artiste, également présente dans l'invention technique, diffère radicalement de la forme de la liberté théorisée autour de l'usage de la raison, notamment chez Kant pour en rester à cet auteur. La liberté est là étroitement guidée par la raison, débouchant sur l'idée qu'il n'est qu'un seul usage possible de cette liberté. Cette conception domine l'horizon de la pensée économique contemporaine. Une telle polarisation sur la liberté comme usage de la raison qui va guider nos comportements facilite le recours à la quantification ; elle en est la condition, mais elle ne va pas de soi.

C'est ce qui me pose question dans les travaux issus de l'école des choix collectifs tels que je les discute dans *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité* ⁷⁸. L'idée que l'on peut élargir la gamme des préférences individuelles et dépasser l'intérêt égoïste est profondément riche et elle ouvre des perspectives de choix entre valeurs, mais sa traduction méthodologique ne me paraît pas aller assez loin. Si une solution est trouvée pour définir un moins mauvais choix qui ne s'imposera à personne, c'est d'abord en faisant l'hypothèse d'une indépendance des choix individuels les uns par rapport aux autres, ce qui n'est pas ce que l'expérience enseigne, ni ce que retiennent Keynes ou encore les néo-classiques. On garantit ainsi un certain succès sur le plan de la décidabilité mathématique, mais au détriment d'une forme de pertinence par rapport à l'*homo*, même *economicus*. Le renversement de perspective prôné par l'école des choix collectifs présenterait plus d'intérêt si l'on ne cherchait pas à obtenir une axiomatique unique mais à faire émerger un jeu d'hypothèses, et que l'on utilise ainsi la technique pour ouvrir vers une pluralité de décisions possibles. Amartya Sen admet lui-même qu'il pourrait se

⁷⁸ *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité* ?, p. 276-285 et p. 316-321.

révéler dommageable que l'économie élargisse ses bases pour retenir des comportements moins stéréotypés sans modifier son horizon de pensée, à savoir la recherche d'une solution optimale à un problème matérialisable dans un chiffre. C'est comme si, dans le domaine de l'aménagement de l'espace, on pensait qu'il existe une architecture en mesure de poser les problèmes de telle manière qu'il n'apparaîtrait qu'un aménagement idéal possible. On retrouve l'idée au fond très platonicienne qu'il existe une forme supérieure, donnée par l'objectivité positionnelle du sachant, à laquelle il nous faut avoir accès. À cette idée, on peut opposer une autre vision selon laquelle un espace peut être agencé de mille manières.

La vérité, s'il y en a une, se situe sans doute entre ces deux idées : les formes imposent leurs choix d'aménagement dans une certaine mesure et peuvent être remises en cause dans une autre. Mais il faut bien voir qu'il s'agit de deux manières totalement différentes de percevoir l'action du sujet. Et, s'il était impossible de décider sur le plan scientifique que l'une est plus « vraie » que l'autre, la deuxième solution, qui nous laisse maîtres de notre espace intérieur, est beaucoup plus satisfaisante sur le plan conceptuel et pratique.

La liberté théorisée sous l'angle de la raison empêche enfin de donner place au changement et au mouvement. Les mêmes causes produiront les mêmes effets au temps t et $t+1$ chez un même sujet, c'est ce qui est en jeu dans l'usage rationnel de la liberté. Au fond, ceci fixe l'homme sous le régime non pas de l'autonomie mais de l'hétéronomie⁷⁹. De fait, si chez les présocratiques et dans la philosophie orientale initiée par Lao-Tseu et Tchouang-Tseu⁸⁰, le mouvement est premier, la pensée occidentale s'est pour l'essentiel attachée à faire ressortir des formes fixes. La raison, qu'elle soit pure ou pratique, en forme la matrice.

Une telle vision de la liberté, mettant de côté le libre arbitre, ne me paraît ni cohérente, ni rendre compte de l'expérience de la vie. Il s'agit au total pour l'ontologie de cet être particulier qu'est l'être humain de faire ressortir que ce dernier a de multiples facettes qui ne sont pas toutes pertinemment traitées sous l'angle économique et de la quantification et que la technique ne peut pas rendre dans leur ensemble. Il s'agit également d'affirmer qu'il n'est pas scientifiquement prouvé que cet être n'est pas doté d'une conscience, d'un libre arbitre et d'une intentionnalité qui prendrait des formes diverses dans chacun de ses divers spécimens. Il s'agit enfin de faire mieux droit au changement que je distingue comme une modalité première de l'être, humain et non-humain, même si c'est sur des échelles différentes⁸¹.

⁷⁹ Sur l'autonomie, Castoriadis, C., 1990, *Le Monde morcelé. Les carrefours du labyrinthe 3*, Paris, Seuil.

⁸⁰ Lao-Tseu, *Tao-tò king, Le livre de la voie et de la vertu*, Paris, Jean de Bonnot (1990). Tchouang-Tseu, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard (1969).

⁸¹ C'est un objet central de *Philosophie de l'écran*.

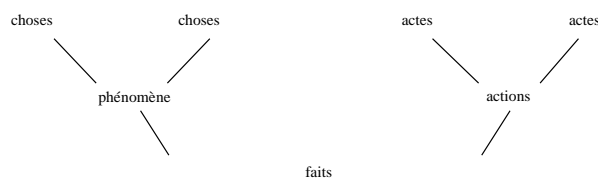
CHAPITRE 8 : À PROPOS DE QUELQUES POINTS PLUS GÉNÉRAUX D'ONTOLOGIE

Pour terminer, je reviendrai sur la manière dont je caractérise ce qui se produit dans *Philosophie de l'écran*. C'est là en effet que je me suis prononcée de la façon la plus détaillée à ce jour sur les questions ontologiques, logiques et métaphysiques portées par le contemporain, en particulier au chapitre 23 (« Figures d'un monde nouveau ») et dans l'appendice 3 (« Catégories logiques et systèmes formels dans un monde réfléchi »)⁸². J'y prends position sur la question de savoir de quoi le monde est composé et comment ces éléments tiennent ensemble, cette prise de position ne signifiant pas avoir une certitude définitive quant aux modalités concrètes de ce qui se produit mais faire le pari d'une forme qui devrait permettre d'en rendre compte et de passer les éléments qui le composent au tamis de cette forme.

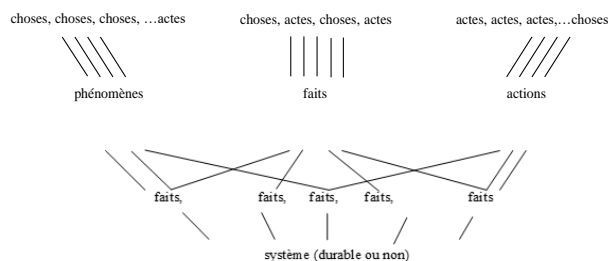
Une ontologie de faits

Tout d'abord, j'y défends l'idée que la catégorie des faits est la plus adaptée pour rendre compte de ce qui se produit et constitue ainsi l'énoncé élémentaire le plus pertinent à retenir désormais. Je ne nie évidemment pas que l'on puisse distinguer des choses et des actes mais j'estime que ces éléments se matérialisent dans l'essentiel des cas de façon groupée, sous la forme d'un entrelacs et donc de faits, selon le schéma suivant⁸³ :

Énoncés élémentaires (schéma)



Ou, pour être plus complet :



⁸² *Philosophie de l'écran*, p. 231-238 et p. 265-272.

⁸³ *Philosophie de l'écran*, p. 269.

Propriétés des faits et des relations entre les faits

Les faits peuvent être durables (j'existe) ou non durables (je travers la rue), cette caractéristique étant liée à l'échelle de temps retenue et valant aussi pour les choses et les actes.

Les relations entre faits, entre choses, entre actions ou entre faits et choses, faits et actes, actes et choses, peuvent être durables ou non durables, réversibles ou irréversibles, nécessaires ou contingentes. La manière dont les choses s'assemblent à l'échelle où se situe l'observation humaine du XVIIe siècle, à savoir selon des relations durables, réversibles et nécessaires n'est ainsi qu'un cas particulier dans les formes que peuvent prendre les relations et n'a pas de raison d'être privilégiée.

Face à ces caractéristiques, je mets en avant un opérateur de relation qui n'est pas « implique » mais « produit », noté « : »⁸⁴. Cet opérateur a pour moi l'avantage de souligner que « il existe p » n'est pas équivalent à « il est nécessaire que p » ($\exists!p \neq Lp$). En revanche, « il existe p » implique « il est possible que p » ($\exists!p > Mp$) mais est à comparer à d'autres possibilités que « p ». Ainsi que « q produise p » n'invalide pas que « q produise r »⁸⁵. Ce modèle de relation permet d'envisager une ouverture, notamment temporelle, et de faire place à la notion de possibilité sans se centrer exclusivement sur celle de nécessité.

Présentation analytique et langage formel associé

J'ai donné une présentation analytique de ces énoncés élémentaires et catégories de base :

- (i) « le monde se compose d'actes, de faits et de choses : c'est tout ce qui se produit dans un système réfléchi qui peut prendre la forme de grappes appelées phénomènes ou actions selon que les choses ou les actes y dominent ;
- (ii) ce qui se produit peut être durable ou non durable ; cette caractéristique est relative à l'échelle de temps considérée ;
- (iii) les actes, les faits et les choses peuvent être en relation durable ou non durable, nécessaire ou contingente, réversible ou irréversible : ce sont les trois principales modalités de la relation dans un système réfléchi ; ces modalités sont elles aussi relatives à l'échelle de temps considérée ;
- (iv) les collections de faits, d'actes et de choses que l'on peut composer dans un tel système peuvent être dénombrables ou indénombrables, continues ou discontinues »⁸⁶.

⁸⁴ *Philosophie de l'écran*, p. 267.

⁸⁵ J'avais déjà abordé ce point dans *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité?* (p.289-290).

⁸⁶ *Philosophie de l'écran*, p.269-270.

J'ai également proposé un exemple de langage formel associé :

Définitions

1 – Ce qui se produit

actes ← faits → choses

exprimés respectivement A, F, C

2 – Modalité de ce qui se produit

durable non durable

exprimée respectivement D et nD

3 – Modalités de la relation entre ce qui se produit

durable non durable

nécessaire contingente

réversible irréversible

exprimées respectivement D, nD, N, C, R et iR

soit huit modalités principales de la relation :

DNR / DCR / DCiR / DNiR / nDNR / nDNiR / nDCR / nDCiR.

4 – Représentation du temps

Entre $t = 0$ et $t = \infty$, on définit trois grandeurs t_h , t_c et t_u , correspondant respectivement

au temps de la vie humaine, au temps de la civilisation et au temps de l'univers.

5 – Opérateur de relation

Produit, noté « : ».

6 – Forme des collections de ce qui se produit

Somme, notée « Σ »

qui peut être dénombrable ou indénombrable et continue ou discontinue,

propriétés notées respectivement Den, inD, Co, Dis.

Par exemple : $\{F(x)_D, F(y)_{nD}, F(z)_{nD} : {}^{nDCiR}F(q)_{nD}\} t_h$

« Il y a un café », fait durable, « j'ai soif », et « j'ai du temps », faits non durables, produit de façon non durable, contingente et irréversible à l'échelle du temps humain « je bois un café », qui est lui-même non durable dans le temps de la vie humaine.

Ou encore : $\{\Sigma_{Den}C(w)_D, C(x)_D, C(y)_D, \dots, C(z)_D : {}^{DNR}C(q)_D\} t_u$

Deux atomes d'oxygène, un atome de carbone, à la température adéquate et dans un espace suffisamment proche, produisent de façon durable, nécessaire et réversible un atome de gaz carbonique dans le temps de l'univers.

Un tel système a certaines propriétés intéressantes. Par exemple, si une collection est continue et dénombrable, et qu'elle est en relation durable, nécessaire et réversible, alors la collection qui en résulte est également continue et dénombrable. Ou encore, un fait, une chose, un acte ou une relation durable dans le temps de l'univers l'est également dans le temps des civilisations ; ceux qui le sont dans le temps des civilisations le sont également dans le temps de la vie humaine. »⁸⁷

Je renvoie à l'ouvrage pour la justification de ces points que je ne fais ici que présenter.

Pour conclure sur les questions ontologiques et avant d'aller vers des sujets plus pratiques, mon objet d'analyse, l'économie, la quantification et la technique, m'a conduit à dégager différents espaces comme ceux des pratiques, des normes, des théories et des discours et à porter l'accent tant sur la place que sur les modes de construction des conventions, règles et normes à l'œuvre dans le contemporain. Cet angle de vue ouvre des perspectives théoriques plus générales sur la vision de l'être humain, la forme de ce qui est, et sur la pluralité de mondes possibles. Ce sont autant de problématiques que je souhaite évidemment continuer à explorer. Les questions métaphysiques seront l'occasion de donner un éclairage complémentaire sur les cadres de pensée dont j'estime qu'ils seraient les plus à même de nous permettre de rendre compte du monde et de la place qu'y occupe le sujet.

⁸⁷ *Philosophie de l'écran*, p. 270-272.

Troisième partie : Problèmes métaphysiques

CHAPITRE 8 : UN MONDE QUI N'EST PLUS UN « UNIVERS INFINI » MAIS UN « SYSTÈME RÉFLÉCHI »

Sur le plan métaphysique, c'est d'abord une transformation dans le fonctionnement du monde, et partant, dans sa forme, que je mets en avant dans mes travaux : nous sommes passés de l'univers infini de la science classique à ce que j'appelle un « système réfléchi ».

La place de l'économie, de la quantification et de la technique et le passage à un système réfléchi

J'ai développé pour la première fois cette idée dans *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?* en 2008, à partir en particulier de l'analyse du fonctionnement des marchés financiers et des mécanismes d'échos et de miroitements qu'induit l'usage massif des modèles issus de la théorie du portefeuille :

En d'autres termes, nous sommes passés avec Galilée et Newton du monde clos à l'univers infini. Il nous faut désormais passer de l'univers infini au système réfléchi : un système qui se réfléchit lui-même en tant qu'il est pour partie autoréférentiel et sur lequel notre réflexion peut avoir un effet direct.

C'est une nouvelle conception de la science qui se profile sur ces fondements⁸⁸.

La question de cette nouvelle forme du monde est au cœur de mon ouvrage suivant *Philosophie de l'écran* (2013) et explique d'ailleurs le choix de son objet : l'écran et la technique, les marchés financiers étant le compartiment de l'économie qui a le plus rapidement et systématiquement utilisé d'abord les nouvelles technologies de l'information et de la communication, puis les capacités d'automatisation des transactions et désormais les ressources du big data. J'y analyse l'évolution représentée par l'écran (du cinéma, de l'ordinateur, puis des réseaux) et la compare à celle décrite dans *Du monde clos à l'univers infini*⁸⁹ par Alexandre Koyré lorsque, aux XVI^e et XVII^e siècles, l'apparition de la lentille astronomique a modifié la conception du système solaire, débouchant sur la science newtonienne.

J'estime en effet que ce n'est pas seulement le monde de l'économie et du divertissement dont l'écran a modifié la forme. C'est aussi la manière dont nous nous représentons le monde et, plus profondément encore, la manière dont il se construit.

⁸⁸ *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?*, p. 242.

⁸⁹ Koyré, A., [1957], *Du monde clos à l'univers infini*, 1967, Paris, PUF.

Sur le plan de la physique, les nouvelles capacités d'observations numériques nous montrent un univers beaucoup plus complexe que supposé et doté d'une histoire. Dans le même temps, les activités humaines se sont organisées autour de réseaux de plus en plus denses et fonctionnant sur le mode de l'écho et du miroitement, tels les bourses mondiales ou les réseaux sociaux. Et de plus en plus, le fait de civilisation et la réalité dite naturelle se réfléchissent l'un l'autre : à l'échelle de la terre, les hommes ont atteint un degré de savoir-faire tel qu'ils ne sont plus seulement soumis aux lois de l'évolution, mais en sont en quelque sorte les acteurs, s'étant mis en situation de dominer leur écosystème et d'orienter leurs conditions de reproduction. Le monde se conçoit alors comme fini et néanmoins sans limite (avec ses bords dont on peut faire le tour). Et il s'organise sous la forme d'un système réfléchi où les différentes strates de la réalité interagissent constamment⁹⁰.

Qu'il n'y a pas, d'un côté, l'homme et, de l'autre, la nature, ni, d'un côté, la morale, et, de l'autre, le calcul

Le passage à un système réfléchi met en cause la science mais aussi la philosophie telles qu'elles se sont forgées dans le cadre de l'univers infini dont Koyré décrit l'avènement. Aux lois simples, universelles et immuables de l'univers qui apparaissent alors répond un homme se définissant par sa capacité à penser et à faire usage de son libre arbitre. Il y a, d'un côté, l'homme et, de l'autre, la nature. Tel n'est plus le cas dans un système réfléchi : il n'y a plus, d'un côté, l'homme et sa liberté et, de l'autre, une nature entièrement déterminée et mesurable, mais un entrelacs. Mon travail ne consiste pas à porter un jugement de valeur sur ce mouvement dans lequel le monde se fabrique, mais de le constater et d'en tirer les conséquences.

Cette forme du monde est un démenti à ce que j'appelle « le kantisme de tous les jours » mais aussi à la construction des trois *Critiques* d'Emmanuel Kant. Je ne donnerai qu'un très court résumé de ce point présent dans mes ouvrages et communications depuis 2008⁹¹.

S'agissant du kantisme de tous les jours, la séparation absolue opérée par Kant entre « le ciel étoilé » au-dessus de moi et « la loi morale » en moi⁹² constitue un imaginaire collectif toujours très présent, une toile de fond largement partagée. Or, en séparant de façon radicale, *a priori*, le règne du calcul et celui de la loi morale, cette toile de fond a en pratique justifié la constitution d'une pensée quantitative qui n'a, par principe, pas à faire entrer l'éthique dans ses

⁹⁰ *Philosophie de l'écran*, chapitre 6 « De l'univers infini au système réfléchi », p. 63-69.

⁹¹ Voir en particulier *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?* (p. 253-264 ; 309-316) ; *Philosophie de l'écran* (p. 26-29, 68-69 et partie IV).

⁹² Kant, E., [1788] trad. fr. 1943, *Critique de la raison pratique*. Paris, PUF, p. 173.

considérations. Et, si Kant place l'homme au cœur de sa métaphysique, la formulation des lois morales les désincarne, pouvant donner prise au juridisme⁹³. L'idée qu'il faut vouloir faire le bien pour être dans la moralité et que se mettre à calculer ce qui sera efficace nous place en dehors de la moralité est difficile à soutenir dans le contemporain, sauf à considérer, comme Kant, que le passage de l'action de l'un à celle de tous est neutre et que ce n'est qu'envers les êtres humains que j'ai des devoirs. Mon constat est ainsi qu'en s'orientant sur deux points focaux qui n'interagissent pas (la nature et la liberté), le kantisme de tous les jours ne fournit une assise adaptée ni pour comprendre le monde contemporain, ni pour y prendre des décisions.

Pour ce qui est des trois *Critiques* elles-mêmes et donc de la pensée kantienne, je ne prétends pas en être une spécialiste. Pour écrire mon ouvrage de 2008, j'ai procédé à leur relecture à la lumière des énigmes sur lesquelles je travaille, à savoir des questions « technico-pratiques » telles que Kant les appellerait.

Kant montre comment la causalité mécanique et la causalité libre peuvent coexister dans la même chose mais il récuse absolument leur interaction⁹⁴. S'il parvient ainsi à résoudre les antinomies de la raison, la disjonction qu'il opère entre deux ordres de réalité lui interdit de traiter des problèmes posés pratiquement par un monde marqué par la rétroaction, notamment entre phénomènes physiques et actions humaines. Ainsi qu'on le lit en creux dans la critique de l'argument ontologique effectuée par Kant, Descartes se montre à cet égard plus fécond.

Je situe plus précisément la difficulté dans la forme retenue pour le schématisme ; Kant y montre comment nos méthodes de construction des objets sont universelles et immuables, liées à une conscience « pure, originaire et immuable » par laquelle nous percevons comment le réel est soumis aux règles de notre entendement⁹⁵. Des activités comme l'économie et ses règles comptables ne sont pas formées selon ce schéma et font pourtant partie du réel.

Si Kant met de côté l'idée d'une interaction entre les formes de la raison et d'une construction progressive du monde, c'est pour ne pas tomber dans l'empirisme ; on comprend dès lors pourquoi il ne donne à la faculté de juger qu'une capacité réfléchissante, et non déterminante sur le monde (je lui emprunte d'ailleurs son vocabulaire avec le concept de système « réfléchi »). Mais, ce faisant, il passe à côté d'une part croissante du monde et du sujet.

⁹³ Cf. Arendt, H., 1963, *Eichmann in Jerusalem. A Report on the Banality of Evil*, Londres, Penguin.

⁹⁴ Dans l'introduction de la *Critique de la faculté de juger*, il résume ainsi les acquis de la *Critique de la raison pure* et de celle de la raison pratique : « L'entendement et la raison ont donc deux législations différentes sur un même territoire de l'expérience, sans que l'une ait à faire obstacle à l'autre. Car aussi peu le concept de nature exerce-t-il une influence sur la législation par le concept de liberté, aussi peu celui-ci trouble-t-il la législation de la nature », Kant, E., [1790] trad. fr. 1995, *Critique de la faculté de juger*, Paris, Flammarion, p. 153.

⁹⁵ Kant, E. [1781] trad. fr. 1965, *Critique de la raison pure*, Paris, PUF, p. 76-84.

La « fin de la naturalité » et ses conséquences

Ce que j'appelle aussi « la fin de la naturalité », au sens où il n'est presque plus de lieux, y compris les océans, qui soient à leur état naturel et n'aient pas été transformés par le travail des hommes, pose en particulier la question de l'articulation entre le savoir et la décision dans un cadre différent et en termes beaucoup plus aigus. La complexité et l'instabilité d'un monde fonctionnant sous la forme d'un système réfléchi constitue en effet un problème à la fois pour le savoir et pour la décision⁹⁶.

Pour ce qui est du savoir, en général et notamment sur l'écosystème terrestre, son but demeure inchangé : rendre le mieux possible compte du réel et de ses mécanismes. Mais l'obtention de ce savoir s'avère bien plus délicate quand on se trouve massivement face à des situations d'interdépendance et quand, y compris pour la physique et la biologie, il apparaît qu'il existe de l'indétermination, certes à des échelles de temps ou d'espaces spécifiques.

Sur ce champ, mon travail insiste sur la falsifiabilité poppérienne : les faits sont bien le « tribunal » de la science et lorsqu'ils ne se produisent pas comme la théorie, ou plus localement l'hypothèse, l'avaient prévu, la théorie ou l'hypothèse doivent être revues. Mais aussi, à la différence de Karl Popper et à l'instar de René Thom, je mets en avant le fait qu'expliquer n'est pas prédire dès lors que l'on traite d'un objet qui ne se limite pas à la physique : quand on se trouve face à un système complexe, marqué par des boucles de rétroaction et des possibilités de bifurcations, on peut remonter des faits vers leurs causes mais le chemin inverse n'est pas toujours possible⁹⁷. Enfin, je ne me satisfais pas du programme scientifique - tel qu'il est notamment revendiqué notamment par Benoît Mandelbrot et largement pratiqué en économie - selon lequel il suffit de produire un modèle qui reproduit le réel sans avoir à s'embarrasser de relations causales à justifier. Relier des « inputs » et des « outputs », comme il le fait pour les marchés financiers, n'épuise pas la question du mode opératoire de ces derniers. Estimer qu'il s'agit d'une « boîte noire » à laquelle le scientifique n'a pas besoin de s'intéresser pour fournir des résultats probants est une voie possible mais elle ne permet pas de comprendre ce qui est en jeu ; elle porte en outre le risque de considérer que cette « boîte noire » fonctionne sans intervention humaine et nous laisse en tout état de cause démunis face à elle⁹⁸.

S'agissant en second lieu de la décision, individuelle ou collective et passant par la sphère politique, elle est bien plus difficile à positionner avec justesse dans un système complexe où il n'existe souvent pas de réponse simple et immédiate à un problème.

⁹⁶ « Savoir et décider » est le titre de la dernière partie de *Philosophie de l'écran*.

⁹⁷ *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?*, « Peux-on expliquer sans prédire ? » (p. 303-308).

⁹⁸ *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?*, chapitres 6 et 7 (p. 120-138).

Plus précisément sur le champ du choix et de l'action individuels et collectifs, la difficulté à s'orienter dans un système réfléchi et y à trouver des réponses simples peut d'abord susciter le désir de se raccrocher à des visions simplifiées, expliquant ainsi la montée des mouvements populistes et des régimes autoritaires. Au sein des démocraties, la place prise par l'économie fait ensuite fortement dépendre le champ politique de l'économie. Cet alliage n'est pas celui mis en avant dans la philosophie politique et économique des Lumières, où la politique n'avait pas pour objet principal l'économie mais les droits et libertés ; il conduit la politique à investir des domaines où son action peut être contestée au nom d'autres régimes de « véridiction », de vérité, portés en particulier par l'école néo-classique. Enfin, l'extension du recours à la quantification dans le positionnement des politiques publiques induit un mouvement dans lequel les libertés individuelles et collectives sont gérées en fonction de chiffres auxquels il est prêté exactitude et objectivité. Les ingrédients sont ainsi réunis pour reléguer l'idée de choix à la notion d'arbitraire face à la double vérité accordée au marché et aux chiffres.

Une telle situation est difficilement tenable tant sur le plan du savoir que de la décision. La surmonter suppose une révision des cadres de référence servant à examiner « ce qui se montre » mais aussi « ce dont on peut parler »⁹⁹ et ce que l'on est en droit de faire sur le plan individuel et collectif. Telle est la visée de mon travail et du lien que j'effectue entre questions épistémologiques et politiques.

⁹⁹ Titres des chapitres 17 et 7 de *Philosophie de l'écran*, en référence au *Tractatus logico-philosophicus*.

CHAPITRE 10 : LE CHARGEMENT DE L'ESPACE-TEMPS

La question de l'espace-temps est présente dans tous mes livres¹⁰⁰. Je l'aborderai ici sous l'angle de ce que j'appelle son « chargement ». Il a tant a été écrit sur ce point de métaphysique qu'il est présomptueux de vouloir y ajouter quoi que ce soit. Et il paraît effectivement difficile d'aller au-delà d'un certain diagnostic d'époque, mettant en avant, à juste titre d'ailleurs, l'accélération du temps¹⁰¹ et introduisant dans la réflexion métaphysique les bouleversements conceptuels que représentent la théorie de la relativité et celle des quantas : lien entre espace-temps et référence retenue ; présence du mouvement dans la physique, y compris des solides et des corps inanimés, lorsque l'on se situe à l'intérieur de l'atome ; existence de discontinuités, notamment en termes d'énergie (quanta). À eux seuls, ces éléments sont déjà de nature à transformer la conception que l'on peut se faire de l'espace et du temps. La période actuelle, avec la poussée technique qui la caractérise, et les sujets sur lesquels je travaille permettent de préciser le diagnostic sur les formes de l'espace et du temps. Je résumerai ici très rapidement ce que j'entends par le « chargement » de l'espace-temps.

Le temps retrouvé

L'accélération du temps est un constat largement partagé. Pour en préciser la portée, on peut dire que cette accélération concerne à la fois la perception de l'existence, le monde vécu, mais aussi le fonctionnement du monde, humain mais également non-humain. Les questions environnementales et le réchauffement climatique avec les dérèglements qu'il provoque en sont les témoins. Une autre illustration en est fournie par la part des transactions décidées et réalisées à des vitesses approchant celle de la lumière sur les marchés financiers, alors même que cette technique, le « high frequency trading », est très récente. Ayant passé mon enfance à la campagne en Bourgogne et en Franche-Comté dans les années 1970, où le quotidien ressemblait encore beaucoup à celui des années 1950, je n'ai connu au départ ni la télévision à domicile, ni le téléphone. Dans le village où j'ai longtemps habité, quelqu'un était déjà né durant la guerre de 1870 et les personnes âgées de ma famille, avec qui je passais un temps important, avaient

¹⁰⁰ En particulier, *Le Libéralisme contre le capitalisme*, 2006 et 2021, chap.19 « De l'espace-temps » ; *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?*, 2008, Partie I, chap.5 et 7, Parties II et III ; *Philosophie de l'écran*, 2013, chap.1 « De loin si près, de près si loin », 2 « Le temps retrouvé » et 20 « Temporalité et libre arbitre » ; *Les qualités de l'homme*, 2016, p. 91-116.

¹⁰¹ Rosa, H., 2005, *Beschleunigung. Die Veränderung der Zeitstrukturen in der Moderne*, Suhrkamp ; trad. fr. 2010, *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte.

toutes été enfants lors de celle de 14-18, donnant chaire aux changements qui ont marqué le XX^e siècle.

J'ai pourtant choisi d'appeler le chapitre de *Philosophie de l'écran* (2013) consacré au temps « Le temps retrouvé ». Ce n'est pas tant pour la référence à Marcel Proust que pour un point qui me paraît majeur : la découverte du fait que l'univers avait une histoire, à savoir une naissance (le « big bang »), une évolution et une fin attendue, même si c'est dans une échelle de temps qui se situe sur des dizaines de milliards d'années. La physique se rapprochait ainsi de la biologie, cette dernière faisant depuis plus longtemps place aux évolutions. La biologie a entretemps été amenée à reconnaître que le schéma de la transmission génétique était trop étroit pour expliquer les caractéristiques des êtres vivants et devait être combiné avec celui, beaucoup plus aléatoire, de l'épigénétique¹⁰². Bref, dès lors que l'on situe son niveau d'observation à l'échelle du très petit ou à celle du temps très long, le changement apparaît comme la règle plus que la stabilité, y compris pour les corps inanimés. Contrairement à tout ce que nous avons appris et à ce sur quoi repose la science classique, l'univers n'est pas éternel et immuable. Dès lors, la question de savoir si les règles qui le régissent sont éternelles et immuables prend une acuité nouvelle. Elle se posait déjà pour ce qui relève des activités directement humaines et gagne ainsi un nouveau terrain. C'est de cela et de la place du changement dont il est question au travers de l'idée d'un temps « retrouvé ».

Le « chargement » du temps y explicite une caractéristique qui me paraît très prononcée dans le contemporain, bien qu'elle ait vraisemblablement existé, à moindre vitesse, dès l'origine de la vie et peut-être de l'univers : la présence de boucles de rétroactions, pour utiliser les termes à la fois de la neurobiologie mais aussi de l'analyse des marchés financiers. Ces boucles opèrent désormais avec une extrême rapidité sur les marchés financiers, jetant un voile de doute sur le concept de linéarité du temps. Pour reprendre le schéma de la séance de cours que je consacrais au temps lorsqu'à partir de 1995 j'ai enseigné à Sciences Po « les grands enjeux du débat politique, économique et social » puis « les enjeux politiques », l'idée d'une représentation du temps comme une ligne ascendante marquée du sceau du progrès n'est évidemment pas la seule possible, même si elle a dominé l'imaginaire collectif issu des Lumières et peut continuer de le faire, parfois sous sa version inversée (la ligne descendante) mais au fond de même forme. Cette vision s'oppose à la conception cyclique du temps dans le bouddhisme (et qui a également prévalu dans l'analyse des cycles économiques) ; elle est également mise en défaut par l'idée

¹⁰² Voir les ouvrages de Jean-Pierre Luminet, Trinh Xuan Thuan et Vincent Jullien.

de changement de paradigme tel que Kuhn a pu notamment la théoriser¹⁰³. Ligne, cercle, segments de droite séparés, boucles enchevêtrées : il est de multiples manières de rendre compte du temps qu'il peut être plus judicieux de combiner plutôt que d'en privilégier une unique.

Un espace qui ne se laisse plus mesurer de façon univoque

Philosophie de l'écran développe comment, avec l'invention du cinéma, puis de la télévision, de l'ordinateur et des réseaux, le lointain s'est invité dans notre espace intime, personnel, la distance ne se laissant plus dès lors mesurer de façon univoque selon l'étalon du mètre (ou des « miles »). La retransmission en direct des premiers pas de Neil Armstrong sur la Lune le 20 juillet 1969 aura constitué à ce titre « la première grande cérémonie de transportation de masse » (600 millions de téléspectateurs). Depuis la parution de *Philosophie de l'écran* en 2013, la diffusion des « smart phones », ordinateurs connectés plus que téléphones, a eu pour effet que la plupart des personnes sont, au sens littéral, en mesure d'apporter avec elles leur espace personnel dans leurs moindres déplacements (musique, fictions, contacts, ...). Chacun peut transporter son univers avec lui, rendant parfois le lointain plus accessible que le proche. La somme d'individualités connectées à leur « ordinateur de poche » que l'on peut observer dans les transports en communs en est un témoin dont la nouveauté ne nous apparaît plus clairement tant le fait s'est rapidement imposé.

À cela s'ajoute la mutation de l'idée de l'espace qui se fait jour chez les physiciens dans les deux premières décennies du XX^e siècle avec les travaux d'Einstein, Planck et Heisenberg. Dans *Philosophie de l'écran*, j'ai exposé comment « la fluidification de l'espace qui en résulte est une véritable mise à mort de Kant et de la séparation étanche, en tous cas, pure et sans mélange, qu'il établit entre les différents ordres de la raison ». Le système kantien apparaît en effet comme « largement lié à la physique newtonienne, dont il constitue en quelque sorte la toile de fond philosophique la plus aboutie », l'architectonique de cette pensée étant incompatible avec la découverte « de l'absence de fixité de nos repères spatio-temporels », « de l'interrelation qui existe entre coordonnées dans le temps et coordonnées dans l'espace » et de « l'indétermination qui peut exister pour la fixation de certaines de ces coordonnées », bref avec un cadre « qui n'est plus ni fixe, ni sans mélange, ni totalement déterminé »¹⁰⁴.

¹⁰³ Kuhn, T.S., 1962, *The structure of Scientific revolutions*, University of Chicago Press ; trad. fr. 1972, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion.

¹⁰⁴ *Philosophie de l'écran*, p. 23-29.

Des choix d'espace-temps de référence plus ou moins judicieux

Face à ces espace-temps qui se présentent selon de multiples échelles possibles, connaissant des boucles de rétroaction mais aussi des émergences, des nouveautés, j'ai critiqué dans *Les qualités de l'homme* la thèse de Michael Gazzaniga selon laquelle le libre arbitre serait une illusion¹⁰⁵. Je l'ai mentionné à propos des questions ontologiques ; j'y reviens ici concernant l'arrière-plan métaphysique sur lequel s'appuie Gazzaniga dans sa démonstration qui met en jeu la manière plus ou moins adaptée dont on conçoit le rapport entre un signal et sa manifestation, et donc le temps. L'argument majeur de Gazzaniga pour démontrer qu'à la place du libre arbitre jouent des commandes automatiques est en effet le suivant : la conscience n'apparaît qu'après coup, qu'après que se soient manifestées les commandes automatiques. Mais, « du fait que le son se propage moins vite que la lumière dans l'air, nous ne tirons pas la conclusion que le son n'existe pas, ou est une illusion. Même s'il devait ainsi s'avérer que la conscience fonctionne a posteriori, on ne peut donc pas déduire des arguments de Gazzaniga qu'elle ne produit rien »¹⁰⁶. J'y insiste ici afin de souligner les précautions qui s'imposent sur le plan épistémologique dans l'usage des caractéristiques de l'espace et du temps pour produire des jugements, caractéristiques qui renvoient à un arrière-plan métaphysique dont les fondements peuvent être débattus.

Pour terminer sur des terrains de recherche que j'ai plus largement labourés et qui sont présents dans tous mes ouvrages, le référentiel spatio-temporel dans lequel est conçu et mesuré l'acte économique aujourd'hui, avec les règles, les théories et les discours qui l'accompagnent pose problème. Instiller simplement des considérations de moyen terme conduit à montrer l'incongruité des niveaux de croissance convoités par les pays riches : 5% de croissance annuelle, comme le souhaitait en 2008 la Commission présidée par Jacques Attali pour la France, revient à doubler la production nationale annuelle en 15 ans et à la tripler en 22 ans. De même, les nouvelles normes comptables internationales ont pour effet qu'à chaque clôture de comptes, les entreprises se présentent non pas comme si leur objet était de poursuivre leur activité dans le temps mais d'être cédées, et donc de disparaître en tant que telles. Quant aux comparaisons dans l'espace, elles sont biaisées par le recours à des taux de croissance pour mesurer l'évolution de la richesse, ce type de raisonnement ayant pour effet de mettre de côté les différences initiales de niveau de richesse entre les pays. C'est bien la question de l'espace-temps de référence qui est ici en jeu.

¹⁰⁵ Gazzaniga, M. S., 2011, *Who's in Charge. Free Will and the Science of the Brain* ; trad. fr. 2013, *Le libre arbitre et la science du cerveau*, Paris, Odile Jacob.

¹⁰⁶ *Les qualités de l'homme*, p. 97 (p. 95-101 concernant les travaux de Micheal Gazzaniga).

L'invite que je formule en faveur du libéralisme a pour vocation à renvoyer le schéma d'accumulation à court terme qui gouverne le capitalisme à une alternative crédible sous la forme d'un horizon d'équilibre et de long terme. Si l'arrière-plan métaphysique n'était pas occulté, si les discours entourant l'économie étaient clarifiés et si la remise en cause de la *doxa* dominante ne mettait pas en jeu des intérêts puissants, l'horizon trop étroit et manquant de focale située suffisamment loin dans le temps qui domine la sphère économique et irrigue nos sociétés nous sauterait en quelque sorte aux yeux. Or, dans un environnement que l'on peut caractériser comme dense, à savoir fortement peuplé, marqué par d'importantes interdépendances, mais aussi en mouvement, une telle toile de fond n'apparaît pas qu'insoutenable sur le plan conceptuel, elle se montre également dangereuse.

Dans mes travaux, le mouvement et le changement représentent des propriétés primordiales sous l'angle métaphysique (ce qui n'est qu'un retour vers Héraclite) ; l'absence de fixité dans les catégories du temps et de l'espace en constitue un prolongement. S'il est bien nécessaire de choisir un référentiel spatio-temporel pour se situer, il ne peut être conçu comme le seul possible. En particulier, la place que l'on accorde à la temporalité est décisive pour justifier l'existence du libre arbitre, j'y reviendrai.

CHAPITRE 11 : LES FORMES LOGIQUES : TOUT ET SOMME DE SES PARTIES, TIERS-EXCLU ET NÉGATION

Je me suis toujours intéressée aux formes logiques permettant de retracer mes objets d'étude, tout comme j'ai porté attention aux propriétés mathématiques de base (transitivité, symétrie et réflexivité) pour savoir si elles y étaient respectées¹⁰⁷. C'est aussi le fruit de mon choix de suivre le cursus de philosophie et de logique à l'université Paris I lors de ma formation¹⁰⁸. À l'expérience, une part des problèmes rencontrés par le politique pour positionner son action et par la recherche pour établir ses savoirs me paraît liée à l'usage d'énoncés logiques inadaptés ou mal compris, s'agissant en particulier du traitement du temps et du multiple. Pour être précise et néanmoins concise, je me concentrerai sur trois points, renvoyant aux chapitres 18 à 20 de *Philosophie de l'écran* pour une présentation plus détaillée.

Le tout n'est souvent pas égal à la somme de ses parties

Le fait que, dans les sociétés, le tout ne soit en général pas égal à la somme de ses parties est le plus simple. Je traite ce sujet dans mes ouvrages de 2006 et 2021 à propos de la pensée de John Rawls, dans ceux de 2008 et 2013 à propos de la formulation de la morale kantienne.

Le collectif n'est-il en effet que la somme des particuliers ? « Rien n'est moins certain : l'interaction est-elle équivalente à la somme des actions individuelles ou crée-t-elle autre chose si l'on se place à grande échelle ? Cette question n'a rien de trivial. Or, en faisant dépendre l'équité d'une délibération simple entre individus, John Rawls considère que la somme des décisions optimales des individus aboutira à un optimum social. Cette simplicité de la translation entre l'un et le multiple le conduit à faire l'impasse sur la question de l'indécidabilité et de l'expertise, le passage des décisions individuelles à l'optimum collectif n'étant pas considéré comme complexe et problématique »¹⁰⁹.

De même, la loi fondamentale de la raison pure pratique telle que l'énonce Kant (« Agis de telle sorte que la maxime de ta volonté puisse toujours valoir en même temps comme principe d'une législation universelle ») tient pour acquis que nous connaissons les conséquences de nos actions et qu'il n'y a pas de différence entre l'unité et le multiple. De tels principes ne fonctionnent plus dans un univers complexe et surtout largement autoréférentiel¹¹⁰.

¹⁰⁷ *Le libéralisme contre le capitalisme* (2006, p. 144 ; 2021, p. 175), *Philosophie de l'écran* (p. 222-223).

¹⁰⁸ Sur la place de la logique dans l'œuvre de Wittgenstein, je renvoie à la préface par Claude Imbert de *Le cahier bleu et le cahier brun*, Paris, Gallimard, 1996, p. 7-28.

¹⁰⁹ *Le libéralisme contre le capitalisme*, 2006, p. 164.

¹¹⁰ *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?*, p. 258 et 273.

Dès que l'on a affaire à des interrelations, il est rare que le tout soit égal à la somme de ses parties. Le savoir ne peut s'édifier sur une autre base qu'en prenant le risque de se situer dans l'erreur. C'est une des raisons pour lesquelles je n'utilise pas la théorie des ensembles.

Tiers-exclu et temporalité

Sur le plan logique, le tiers-exclu ($p \vee \sim p$) n'est valide qu'à un temps t . Aristote est fort clair à ce propos et tous les logiciens le savent évidemment. Mais, ainsi que je l'analyse dans *Philosophie de l'écran*, le tiers-exclu est très souvent utilisé en dehors de cette limite, alors même qu'« il perd tout son sens si l'on entend la relation avant tout comme une relation temporelle et non pas spatiale »¹¹¹. Pareillement, « le principe de non-contradiction [$\sim(p \wedge \sim p)$] ne fonctionne pas pour des entités qui changent. Le principe d'identité fait face à la même difficulté »¹¹². Je présente ces points sous un angle plus formel en appendice :

Tiers exclu et non-contradiction dans un cadre temporel

Le tiers exclu ($p \vee \sim p$) n'est pas valide si l'on intègre la temporalité : $V(p_t) \wedge V(\sim p_t)$.

Dans le cadre logique, on fait comme si p restait inchangé d'une opération à l'autre. Si l'on veut se rapprocher du mode de fonctionnement du monde de la vie, il faut considérer que chaque opération ajoute quelque chose à p : « $p \rightarrow p' = p + \varepsilon$ où $p' = p_{t+1}$. »

Cela permettrait de garder les principes logiques à l'intérieur d'une temporalité unique, mais aussi de laisser agir la temporalité.

De fait, plus il y a d'itérations, moins $(\varepsilon + \varepsilon' + \varepsilon'' + \varepsilon''' \dots)$ est négligeable, jusqu'au moment où d'ailleurs p'''' devient q .

Si l'on retenait de tels présupposés, la science aurait vocation à déterminer les conditions dans lesquelles $(\varepsilon + \varepsilon' + \varepsilon'' + \varepsilon''' \dots)$ peut être négligé (états naturels, temporalité courte), et celles dans lesquelles ce n'est plus satisfaisant.

Et le passage d'une proposition à une autre ménagerait une ouverture dans le sens descendant, ouverture que l'on pourrait refermer dans le sens ascendant, mais uniquement dans ce sens¹¹³.

¹¹¹ *Philosophie de l'écran*, p. 210.

¹¹² *Philosophie de l'écran*, p. 268.

¹¹³ *Philosophie de l'écran*, p. 268-269.

Sur de tels fondements, on peut toujours expliquer mais on ne peut pas toujours prévoir. Éclaircir ces points éviterait beaucoup d'inférences hasardeuses et rendrait bien plus évident le cadre dans lequel on peut faire intervenir la décision, le libre arbitre et le changement.

La portée de la négation

Le point nodal que je mets finalement en avant concerne la portée de la négation, traitée au chapitre 18 de *Philosophie de l'écran* (« À propos de la négation ») dont je reprendrai rapidement l'argumentation. On sait que Wittgenstein revient à de multiples reprises dans le *Tractatus* sur l'idée que la négation de la négation d'un fait implique son existence. Or, c'est uniquement dans une temporalité donnée que la négation de la négation implique l'existence d'un fait. Une telle temporalité n'existe qu'en laboratoire ; dans le monde concret, on a en effet bien plutôt une réouverture du réel par étapes de temporalité, une « ré-indétermination » à chaque stade (« je suis venue hier » est certes équivalent au fait qu'il est faux que je ne sois pas venue hier, mais ne dit évidemment pas si je viendrai aujourd'hui).

Une issue est ouverte par Gottlob Frege : la négation est un état beaucoup plus ouvert que l'affirmation et la traiter comme l'exact opposé de l'affirmation, comme une simple contrepartie qui peut être analysée sous la même forme, pose question¹¹⁴. Cette asymétrie entre affirmation et négation est d'ailleurs le point qui sert d'ancrage à Karl Popper pour son épistémologie. Simplement, il lui donne une valeur différente, même si elle n'est pas exactement opposée : il considère la négation comme un état fermé (une contre-affirmation en quelque sorte). Elle vient dès lors prendre la place traditionnellement occupée par l'affirmation.

Sur la voie ouverte par Frege, on peut ainsi imaginer une logique fonctionnant non pas sur une base duale (le vrai et le faux), mais sur le mode de la triade (trivalente) : le vrai, le faux (entendu comme la stricte négation du vrai) et un autre élément correspondant au cas de figure d'une négation que l'on peut qualifier d'ouverte, à savoir ne permettant d'affirmer ni la vérité ni la fausseté. Si l'on établit une table de vérité composée de ces trois éléments, il apparaît que, dès que la négation ouverte intervient, elle prend le dessus. Après la plupart des opérations logiques, un retour vers la réalité devient alors nécessaire pour savoir dans quelle catégorie on se situe, sinon les choses restent indéterminées.

Ce sont justement ces propositions, celles qui pourraient être vraies ou fausses, tautologiques ou contradictoires, qui n'ont pas de sens pour Wittgenstein. Pourtant, lorsqu'il pose que

¹¹⁴ Frege, G, 1971, *Écrits logiques et philosophiques*, traduction et introduction de Claude Imbert, Paris Seuil, p. 195-213.

« les conditions de vérité déterminant la marge laissée aux faits par la proposition » – « la tautologie laisse à la réalité tout l'espace logique infini, la contradiction remplit tout l'espace logique et ne laisse aucun point à la réalité. Aucune des deux ne peut pour cette raison déterminer la réalité d'aucune manière »¹¹⁵ –, Wittgenstein sent bien que c'est dans la combinaison du vrai et du faux que se tisse la réalité. Lorsqu'il poursuit en affirmant que « la proposition confirme toute proposition qui résulte d'elle¹¹⁶ », une telle idée peut être nécessaire pour faire tenir l'édifice logique sur lui-même, mais elle n'est pas juste dans le temps. Wittgenstein le confirme d'ailleurs : « 5.1361. Nous ne pouvons inférer les événements de l'avenir des événements présents. La croyance au rapport de cause à effet est la *superstition*. / 5.1362. Le libre arbitre consiste en ce que des actes futurs ne peuvent être sus maintenant. »

Bref, si l'on n'ajoute pas le temps, le *Tractatus* est peut-être la réponse définitive au problème de la science et de la philosophie. Mais alors la science n'est que description d'un tableau, et la philosophie fixation des limites de cette description et toutes deux passent à côté du monde dans lequel nous vivons, qui est un monde situé.

J'ai donné en appendice de *Philosophie de l'écran* une présentation analytique de la négation ouverte avec la table de vérité associée :

Négation de la négation

« $\sim\sim p = p$ », sur lequel le *Tractatus* revient à de multiples reprises, ne peut être une correcte transcription logique du monde de la vie.

On a bien plutôt : $\sim\sim p = p \vee \sim p$ (non non p implique p ou non p), c'est-à-dire une ré-indétermination à chaque stade, une réouverture du réel par étapes de temporalité.

C'est uniquement à une temporalité donnée que $\sim\sim p = p$, mais cette temporalité n'existe qu'en laboratoire.

Table de vérité en V, F et F'

Soit V et F pour vrai et faux, et F' où :

(F = $\sim V$) au sens strict et

(F' = $\sim V$ ou V), qui n'est pas équivalent à V.

Après les opérations logiques, un retour vers la réalité devient nécessaire dès que F' intervient pour savoir dans quelle catégorie on se situe, sinon les choses restent indéterminées¹¹⁷.

¹¹⁵ *Tractatus Logico-philosophicus*, 4.463.

¹¹⁶ *Tractatus Logico-philosophicus*, 5.124.

¹¹⁷ *Philosophie de l'écran*, p. 266. La table de vérité associée figure page 267.

CHAPITRE 12 : FORMES DE LA CAUSALITÉ ET PLACE DU DÉCIDABLE

Mon travail sur les caractéristiques logiques les plus à mêmes de rendre compte du réel vise à désigner des outils pertinents pour décrire ce qui se produit et son enchaînement, mais aussi à montrer le champ dans lequel le libre arbitre et l'agir collectif interviennent. Cette recherche est nourrie de mes objets premiers d'investigation, en particulier de l'intervention des normes et règles du jeu dans le champ de l'économie ou de la quantification et des mécanismes d'échos et de miroitement auquel donne lieu l'usage massif de la technique. Dans cet examen sont en jeu la question de l'intentionnalité ou du libre arbitre, celle des modèles scientifiques pertinents et celle de la place que peut occuper le politique, au travers de la notion de décidable, au cœur de mon analyse depuis l'origine.

Le décidable entre le déterminé et l'indécidable

Le libéralisme contre le capitalisme vise en effet à montrer sur le plan théorique et pratique qu'il existe bien un espace pour le décidable dans le champ économique et que cet espace se trouve en particulier dans les normes qui y sont appliquées. J'y défends l'idée que le champ économique n'a pas nécessairement à être rapporté à une conception capitaliste de l'échange marchand et que le libéralisme pourrait offrir un langage premier porteur d'autres conceptions. Si tout n'est pas possible en termes de décision, il est faux que rien ne le soit, tout comme mon libre arbitre ne me permet pas de décider avec efficacité que je suis immortelle mais ne me permet pas moins de réaliser d'autres choix sur des questions dont je suis maître. Ce qui importe en l'occurrence est de déterminer ce sur quoi il est possible d'agir, ce qui est effectivement décidable. Pour le champ économique, je le désigne autour bien évidemment de nos pratiques, mais encore plus autour des règles qui les façonnent et en particulier de celles utilisées pour définir les acteurs économiques, l'espace-temps dans lequel on mesure leurs performances et la manière dont ces performances sont établies (j'y reviendrai plus concrètement à propos des questions politiques).

La question du décidable forme l'horizon de *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?* paru deux ans plus tard. En montrant que les chiffres, forme privilégiée de l'objectivité et de l'exactitude, s'appuient sur un ensemble de conventions de décompte et de calcul plus ou moins appropriées et supposant examen, il s'agit de répondre à la question de savoir quelle place faire au décidable entre le déterminé et l'indécidable.

Le dernier chapitre de l'ouvrage, tout comme les appendices, portent sur cette question. J'y relève que le scientifique et le philosophe pourraient certes « tomber d'accord sur une architecture simple du monde qui leur permettrait de préserver leurs légitimités respectives : d'un côté – celui du scientifique – ce qui est déterminé, de l'autre – celui du philosophe- ce qui est indécidable (...). Kant et Popper nous laisseraient alors dans une situation qui n'a rien d'enviable, entre ce qui est prévu et contre quoi nous ne pouvons rien, et ce qui n'est pas prévisible et sur quoi nous n'avons aucune prise »¹¹⁸. J'en appelle pour ma part à enchâsser les tâches respectives du philosophe et du scientifique autour d'une nouvelle vision du monde. Dans un monde qui n'est plus essentiellement régi par les lois de la nature mais majoritairement façonné par le travail de l'homme, la causalité mécanique et déterministe n'est pas la seule forme à retenir et il convient de donner place à une causalité « à bifurcations », à l'instar des sciences de la vie, dans laquelle expliquer n'est plus prédire mais ouvrir la voie à une pluralité de mondes possibles. J'y conclus que « la science ne va pas nous permettre de découvrir l'algorithme caché qui fait fonctionner le monde que nous avons créé, à la différence de ce que la mécanique de Newton a pu nous donner l'impression d'obtenir pour le monde de la nature. De concert avec la philosophie et la politique, elle peut en revanche nous permettre de dévoiler les conventions sur la base desquelles nous fonctionnons, d'en proposer d'autres et d'évaluer leurs effets »¹¹⁹.

L'irréversible, le non-durable et le contingent : des formes à intégrer dans les modèles de référence

J'ai poursuivi ce travail sur le décidable et les formes de la relation dans *Philosophie de l'écran* et *Les qualités de l'homme*. Sur la base de l'examen du fonctionnement du « système réfléchi » dans lequel nous évoluons et des problèmes qu'il pose, j'ai en particulier proposé de faire de trois caractéristiques les modalités premières de la relation¹²⁰ : le durable et le non-durable, le réversible et l'irréversible, le nécessaire et le contingent.

En pratique en effet, « le monde des actes et des faits n'est pas entièrement ordonné par des relations en nécessité ; le développement de la civilisation peut même se lire dans la réduction progressive du nombre d'actes et de faits soumis à des lois de nécessité : il s'est longtemps lu ainsi, et la perte contemporaine de ce repère pose problème »¹²¹. Plus généralement, « le

¹¹⁸ *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?* p. 292.

¹¹⁹ *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?* p. 288-289.

¹²⁰ On pourrait également les dénommer des connexions à l'image de Nef, F., 2017, *L'Anti-Hume. De la logique des relations à la métaphysique des connexions*, Paris, Vrin.

¹²¹ *Philosophie de l'écran*, p. 238.

caractère durable, nécessaire et réversible des relations, sur lequel nous avons fondé notre vision du monde et du savoir, est loin de constituer un cas général ; ce n'est qu'un cas particulier au sein de polarités qui vont du non-durable au durable, du contingent au nécessaire et de l'irréversible au réversible »¹²².

En particulier, l'idée d'une nécessité intemporelle n'est plus la base empirique retenue en physique ou en biologie. Mettre de côté cette forme de nécessité et admettre que les faits sont souvent non durables, contingents et irréversibles « permet de former un volume dans lequel savoir et décision, raison et liberté, peuvent se combiner »¹²³.

Temporalité et libre arbitre

La prise en compte de la temporalité permet de proposer une vision unifiée du savoir et de donner place à l'intentionnalité. Dans le chapitre « Temporalité et libre arbitre » de *Philosophie de l'écran*, j'utilise la temporalité telle qu'elle nous apparaît désormais pour enchâsser causalité et libre arbitre. À une échelle de temps très courte mais aussi très longue, les mécanismes de fonctionnement de l'univers n'obéissent pas à des lois totalement déterministes. De façon plus évidente, les lois de l'évolution naturelle manifestent au regard des êtres vivants l'idée d'une très grande régularité des observations, traversée de façon non prévisible par des cas aberrants, cas aberrants qui peuvent dans certaines circonstances s'imposer progressivement pour devenir la norme. Dans le monde des civilisations, les faits ne se présentent pas de manière très différente. Simplement, c'est à une échelle de temps beaucoup plus réduite que se produisent les irrégularités. Leur nombre et leur portée ont pour effet qu'il n'est que rarement possible de les négliger. Et si l'irrégularité se manifeste ainsi c'est en raison de la présence de l'intentionnalité, qui est justement le moyen qu'ont les êtres animés de provoquer des changements et de construire le monde autour.

Il n'est plus dès lors besoin de distinguer deux ordres de réalité dans lesquels interviendraient respectivement la causalité et le libre arbitre, avec les difficultés insurmontables qui résultent de leur présence concomitante dans le monde réel : mécanique et intentionnalité peuvent s'expliquer dans le même ordre de réalité ; elles manifestent simplement des temporalités différentes. Cela permet notamment au philosophe et au scientifique de partager le « même champ de bataille », quoi qu'avec des angles de vue différents.

¹²² *Philosophie de l'écran*, p. 244.

¹²³ *Philosophie de l'écran*, p. 244-245.

Enfin, j'analyse les règles du jeu, économique, politique ou civil, comme « le moyen par lequel la civilisation introduit de la nécessité dans les relations entre faits et actes mais leur dimension contingente ne doit jamais être oubliée et mérite régulièrement examen. En effet, le type de nécessité qu'elles véhiculent n'est jamais valide dans le temps de l'univers ; il peut l'être dans le temps de la civilisation ; il l'est le plus souvent à l'échelle de la vie humaine »¹²⁴.

Ce qui est en jeu aujourd'hui, tel que je le diagnostique, c'est que le règne de l'intentionnalité emporte avec lui celui de la biologie et du cosmos, tout du moins pour ce qui est de l'écosystème terrestre et que l'on ne peut donc négliger ces irrégularités. S'il fallait en donner un exemple contemporain, l'épidémie de la Covid illustre la présence de l'aléa, la démultiplication de sa puissance du fait de notre interdépendance, tout comme elle manifeste aussi de façon très claire l'espace du choix existant pour la décision collective et les comportements individuels, espace dont l'usage pose des questions de nature politique.

La formulation des lois

Autour d'un principe selon lequel « rien n'est définitivement sous cette forme »¹²⁵, je montre qu'on peut faire droit à la fois à la stabilité à un certain niveau et à l'instabilité à un autre. C'est aussi l'occasion d'affiner la définition générale de l'intentionnalité, que je rends par la capacité à « organiser les faits dans le temps », et celle d'intentionnalité humaine, que je rapporte à la capacité plus précise « de créer des modes d'emploi, des jeux de normes et donc des activités fonctionnant sur ce mode, cette création se faisant dans le temps »¹²⁶. Le développement de la civilisation se marque à cet égard par l'édiction de normes de plus en plus explicites et volontairement choisies dans le domaine politique.

On peut dès lors trouver une unité dans la formulation des lois scientifiques mais celle-ci n'a plus vocation à reposer sur un déterminisme strict : la loi scientifique est toujours celle qui vise à qualifier la régularité de ce qui se produit, et ce par le moyen privilégié de la quantification ; mais cette régularité peut aller de l'absolu (cas de la mécanique newtonienne) à l'inexistence (cas de certains actes intentionnels) avec une infinité d'états intermédiaires qui ont vocation à constituer le front avancé de la recherche et dans laquelle l'analyse des formes par lesquelles les bifurcations se manifestent est un réel enjeu. Si l'on veut enfin rendre compte sur le plan scientifique de la manière dont les faits s'agglomèrent et se succèdent dans le monde

¹²⁴ *Philosophie de l'écran*, p. 237.

¹²⁵ *Philosophie de l'écran*, chapitre 21 « Règles du jeu et modes d'emploi », p. 213-220, p. 213.

¹²⁶ *Philosophie de l'écran*, p. 218.

contemporain, avec ses pratiques, normes, théories et discours, je défends l'idée qu'il faut adopter une formulation modeste des lois obtenues et propose le modèle suivant : « Dans le monde de la vie, les faits présentent une certaine probabilité de se passer d'une certaine façon, eu égard à un certain type de règles pratiquées »¹²⁷.

Un tel résultat tient compte du fait que les comportements sont susceptibles d'évoluer dans le temps et que les pratiques sont souvent étroitement dépendantes d'un système de règles politico-économiques explicites et parfois démocratiquement choisi, c'est-à-dire à l'issue d'un processus dans lequel le libre arbitre initie consciemment la causalité. Autour d'un tel cadre, j'en arrive à la conclusion que le monde peut « être scientifiquement présenté et néanmoins axiologiquement ouvert »¹²⁸.

Au final, je retiendrai ici trois caractéristiques pour une métaphysique et une ontologie correspondant à un monde d'après la naturalité.

Premièrement, dans un monde de faits (et non d'hommes agissant sur des choses), où les faits interagissent constamment, la transformation mutuelle qui se joue dans le lien entre faits conduit à considérer le déterminisme absolu du mécanisme comme un cas limite de fonctionnement du monde et non comme son cas type.

Deuxièmement, si l'intentionnalité pouvait coexister avec le fonctionnement de l'univers infini de la science classique, le libre-arbitre n'étant pas rabaissé par le mécanisme prêté à la nature, la situation est différente dans un monde marqué par l'interrelation entre actions et choses, et où nous avons pris l'habitude de rendre compte du comportement humain de la même manière que des mouvements physiques : la coexistence entre explication scientifique et libre arbitre devient problématique, sauf si l'explication scientifique intègre l'intentionnalité.

Troisièmement, on ne peut pas s'en remettre à l'idée de cadres de référence *a priori* et absolus. Les cadres qui nous servent de référence sont construits par les hommes à travers l'histoire, certes pour permettre de se situer au mieux dans le monde. Négliger une telle caractéristique serait se priver de possibilités de décrire le réel et de trouver des prises pour en orienter le fonctionnement, une part de notre capacité d'action collective se jouant au niveau de la construction de ces cadres de référence. Ceci vaut pour les cadres de référence politiques, comme

¹²⁷ *Philosophie de l'écran*, chapitre 22 « La formulation des lois », p. 221-229, p. 226. J'aime utiliser le terme de « monde de la vie » de Husserl, tout comme Stéphane Haber, bien que je ne situe pas mon travail dans la tradition phénoménologique.

¹²⁸ *Philosophie de l'écran*, p. 229.

nous l'avons pratiqué à travers l'affirmation démocratique, mais aussi pour les cadres de référence statistiques, économiques ou comptables.

Des catégories de pensée fondées sur des formes de relations plus larges que le mécanisme, laissant place à l'intentionnalité et reconnaissant le caractère construit de nos cadres de référence, fournissent une assise pour articuler avancées dans nos connaissances et capacités de décision individuelles et collectives, donnant ainsi un horizon théorique et pratique au champ politique.

Quatrième partie : Questions politiques

CHAPITRE 13 : QUESTIONS DE PROCÉDURE ET PROBLÈMES DE DÉFINITION

La philosophie politique est le champ dans lequel j'ai commencé à enseigner, de 1995 à 2007, à Sciences-Po en troisième année puis en Master 2. La décision politique est aussi un domaine que j'ai eu à connaître à titre pratique : pour les sommets économiques internationaux (G7 et G20 notamment) lorsque j'étais à la Direction du trésor entre 1995 et 1997, bien évidemment lorsque j'étais conseillère technique du Ministre de l'Industrie, entre 1999 et 2002, où j'avais en charge en particulier la négociation d'une directive européenne libéralisant le marché postal à un moment où la France assurait la présidence de l'Union et la préparation du projet de loi sur la société de l'information, texte précisant le régime juridique applicables aux activités sur les réseaux. Entre 2005 et 2019, une part importante des contrôles que j'ai mené à la Cour des comptes a porté sur des politiques publiques, telles par exemple le logement social, l'aide aux services à la personne. Enfin, le champ politique est directement concerné par les énigmes sur lesquelles je travaille : la place prise par l'économie, la quantification et la technique a des traductions non seulement dans la conduite des politiques mais aussi dans leur conception et enfin dans la formation de la légitimité politique.

Ces questions de philosophie politique sont présentes dans tous mes ouvrages, même si c'est à différents titres. *Le libéralisme contre le capitalisme*, en 2006, les aborde au regard du positionnement de l'État (chapitre 3), de la « domination idéologique de l'économie » (chapitres 5 à 8), de la différence entre « débattre et choisir » (chapitre 11) et des moyens de se situer « après le capitalisme » (chapitres 13 à 16). *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?* traite, en 2008, des enjeux politiques au travers de toutes les propositions faites pour mesurer autrement à l'intérieur du champ économique et pour désigner la place du décidable, mêlant donc directement questionnement politique et épistémologique. Dans sa troisième partie (« le public et le privé »), *Philosophie de l'écran* analyse, en 2013, les sujets liés aux libertés publiques, à la protection de la vie privée et à l'évolution du droit au prisme des questions inédites posées par nos nouvelles capacités techniques et s'achève sur la proposition d'un cadre théorique permettant d'asseoir la légitimité du choix démocratique. Enfin, *Les qualités de l'homme* énonce en 2016 un certain nombre de règles sur la formation de l'espace politique¹²⁹.

¹²⁹ Pour les communications, je citerai notamment celles au séminaire Socio-philosophie du temps présent à l'EHESS sur les questions de libertés depuis 2017, à l'université Paris Descartes en 2015 sur « Surveiller et punir à l'ère numérique : transformations de la représentation et de la frontière entre espace public et espace privé », ou encore au séminaire du pôle Pensée politique du CEVIPOF en 2014 sur « Philosophie de l'écran ». Pour les articles, je renvoie en particulier à « Choix démocratique et vérité des marchés » dans la revue *Esprit* en 2010.

De fait, la question de savoir si nous vivons dans un système économique libéral ou capitaliste, l'interrogation que je porte sur la forme de vérité des chiffres et plus généralement sur la place du libre arbitre et de l'agir collectif relèvent tout autant d'une analyse sur les plans épistémologiques, ontologiques et métaphysiques que sur celui de la philosophie politique. La notion de normes, telle que je la mets en avant concernant non seulement l'économie mais aussi la construction des chiffres, renvoie d'ailleurs à un élément conceptuel fondateur dans la théorie politique, à savoir le choix des normes appliquées, en particulier à travers le droit. C'est ainsi par un lien direct entre questionnement épistémologique et philosophie politique que je vois la possibilité de trouver des réponses conceptuelles et pratiques aux difficultés de positionnement que connaît le champ politique dans le contemporain.

Crises et lignes de référence

Quand je fais référence aux difficultés de positionnement du politique, je renvoie à trois problèmes. Le premier a trait à la place prise par les enjeux économiques dans les politiques publiques et à la relative impuissance des politiques face à ces enjeux, problème que je rapporte à un cadre d'action mal positionné. Le second problème est celui de la capacité d'instances politiques encore largement nationales à faire preuve d'efficacité dans un monde de plus en plus interdépendant, dont on voit quelle peut être la solution sur le plan théorique mais aussi le peu de chances que cette solution advienne en pratique.

Le troisième problème que j'identifie est que nous évoquons de plus en plus ce qui se produit sous la forme de crises. Dans mon analyse, cette situation n'est pas uniquement le fruit de faits « critiques ». Elle est aussi le signe de cadres de pensée mal positionnés qui ne nous mettent pas en position de rendre compte du réel de façon satisfaisante, ni de déployer les moyens adaptés pour en orienter le cours. Le fait qu'il y ait du nouveau et que ce nouveau ne soit pas prévisible est ce que la modernité a recherché, en mettant en cause les autorités héritées. Le nouveau et l'imprévisible se multiplient encore dans un monde très dense et interdépendant, qui se révèle peu stable. Il est d'autant plus important de savoir discriminer ce qui relève de la crise et ce qui relève simplement de la nouveauté¹³⁰.

Or, ce travail de tamisage des faits est rendu fort malaisé par l'existence de trois lignes de référence disjointes telles que je les identifie dans *Philosophie de l'écran*¹³¹. La première est celle de la science, qui rend largement compte des faits autour de situations moyennes ou de

¹³⁰ *Philosophie de l'écran*, p. 241 pour ce point.

¹³¹ p. 174-178.

pourcentages, mettant ainsi en lumière le faisceau étroit de ce qui se situe dans la loi dite normale ou négligeant, avec les pourcentages, les données brutes et les différences de niveau qu'elles peuvent présenter. La deuxième ligne de référence à laquelle nous sommes confrontés est celle des médias et se focalise sur les faits extrêmes et tout particulièrement les faits extrêmes négatifs ; elle nous conduit à négliger les avancées obtenues, notamment pour les femmes, et à nous concentrer sur ce qui est insatisfaisant. Notre expérience personnelle trace enfin une ligne dans un espace plus large qui n'est pas composé uniquement de points bas et de points moyens.

Entre ces trois lignes, tous les ingrédients sont réunis pour qu'il y ait disjonction et non pas cohérence, et que le monde nous apparaisse largement sous la forme de la crise. Le cadre de pensée épistémologique, ontologique, métaphysique et politique sur lequel porte mes recherches vise à donner place à tout l'espace existant entre les points hauts et bas. Nous pourrions alors construire les formes et lieux de pouvoir en fonction d'un nouveau soubassement.

L'impossibilité de faire une théorie de la justice uniquement politique

Pour ce faire, il faut également disposer d'une conception de ce que la philosophie politique peut atteindre. À cet égard, la théorie de la justice de John Rawls a profondément marqué la discipline. On sait que Rawls a toujours considéré la théorie de la justice comme politique et non métaphysique, son objectif étant justement de construire un modèle compatible avec différentes conceptions englobantes du monde¹³².

Sans mettre en cause les apports de la théorie de la justice, je montre dans *Le libéralisme contre le capitalisme*¹³³ que cette théorie repose bien sur un soubassement ontologique et métaphysique, même s'il est délimité. Pour permettre au consensus par recoupement de fonctionner, Rawls a en effet besoin de retenir les présupposés suivants : le collectif est égal à la somme des particuliers, les comportements individuels sont raisonnables et les hommes apparaissent comme généralement animés d'une morale de la bonne volonté. C'est faire un triple choix, de nature métaphysique pour le premier, ontologique pour les deux suivants.

De plus, poser que les hommes sont animés de bonne volonté, qu'ils se décident de façon rationnelle et que le collectif n'est que la somme de ces décisions rationnelles de bonne

¹³² Rawls, J., 1971, *The Theory of Justice*, Cambridge ; 2005, "Justice as Fairness: Political not Metaphysical", *Philosophy and Public Affairs*. p. 223-251. Sur cette question : Audard, C. (dir.), 2004, *John Rawls politique et métaphysique*, Paris, PUF.

¹³³ *Le libéralisme contre le capitalisme*, chapitre XI (« Débattre et choisir ») et appendice, 2006, p. 159-166 et 263-270 ; 2021, p. 189-198 et 303-310.

volonté, revient à régler le problème du politique au moment même où on le pose, les questions les plus difficiles étant résolues par avance. À partir de là, le défi du politique n'est effectivement plus que de faire émerger les procédures permettant de manifester ce substrat profond.

Ceci ne remet pas en cause la théorie de la justice mais la place sur un terrain dont Rawls ne se réclame pas, où la métaphysique et l'ontologie interviennent dans la construction de la théorie politique. Je doute en effet de la capacité à proposer une philosophie politique qui fasse l'économie d'une vision de l'homme et du fonctionnement du monde, et qui puisse donc éluder les questions ontologiques et métaphysiques.

La place des problèmes de définition

La méthode que je défends est donc différente de celle de John Rawls¹³⁴ : elle est plus constructiviste – mettant en cause la définition du champ économique pour établir la justice – et moins procédurale – en faisant une part plus grande aux questions concrètes. Dans cette perspective, les questions de procédure cèdent le pas devant les problèmes de définition, ou plutôt c'est sur ces problèmes de définition que le débat doit porter en priorité.

Ce que j'appelle « un constructivisme radical » consiste non à présenter le débat public et politique de sorte que le choix s'impose de lui-même, mais à trouver un terrain de discussion pour faire des choix entre des alternatives et donner ainsi corps au décidable. De fait, les préconisations sur lesquelles le débat public peut déboucher dépendent évidemment de la qualité des procédures de discussion et de choix mises en œuvre. Mais elles dépendent encore plus fondamentalement de la manière dont les sujets de discussion sont définis.

Cette idée s'illustre dans les propositions effectuées dans la dernière partie du *Libéralisme contre le capitalisme* sur la définition du champ économique et la capacité du choix démocratique à y intervenir ; elle est également au cœur du débat soulevé sur les chiffres utilisés dans l'espace public dans *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?* et notamment sur la définition des indicateurs économiques de référence ; elle se retrouve enfin dans les analyses sur la définition des droits et libertés face à nos nouvelles capacités techniques et au changement de forme du monde qui l'accompagne dans *Philosophie de l'écran* et, sur un plan encore plus général, dans la délimitation de la sphère du pouvoir en jeu dans *Les qualités de l'homme*.

¹³⁴ *Le libéralisme contre le capitalisme*, 2006, p. 166-167, 2021, p. 197-198.

CHAPITRE 14 : LE DÉCIDABLE FACE À L'ÉTAU IDÉOLOGIQUE : RETOUR SUR LA QUESTION DU LIBÉRALISME

Je vais ici me concentrer sur ce que mon analyse, en particulier dans *Le libéralisme contre le capitalisme*, permet de caractériser comme décidable sur le plan politique dans le champ économique. Dès lors en effet que l'on distingue dans ce champ les pratiques, les normes, les théories et les discours, on peut mieux désigner un espace légitime pour l'intervention du politique, y compris dans le prisme du libéralisme et de l'économie de marché. Cet espace est celui des discours, au sens où j'ai rapporté l'action publique en économie à un prisme capitaliste et non libéral, prisme en contradiction avec les fondements libéraux que nous proclamons épouser. Mais c'est plus profondément, une fois le travail de « désidéologisation » des discours effectué, l'espace des normes qui façonnent le champ économique, la politique étant le lieu privilégié de la norme et celle-ci étant décidée selon des procédures exigeantes en démocratie.

Les normes comptables et la révision de leur orientation

Même lorsqu'il s'agit des normes comptables, c'est par une décision des autorités politiques qu'elles deviennent d'ordre public et donc obligatoires : le Plan comptable général, applicable aux petites structures en France, est préparé et arrêté par l'Autorité des normes comptables, créée par la loi en 2009, mais c'est le ministre du budget qui le rend applicable ; pour les normes internationales établies par l' « International Accounting Standard Board », c'est une décision du Conseil des ministres et du Parlement européens qui les met en œuvre dans l'Union européenne. Il est donc faux de dire que le politique est contraint par ces normes, la façon dont le G20 a mis de côté certaines normes lors de la crise de 2007-2008 en témoigne d'ailleurs¹³⁵.

Je ne reviens pas sur les biais du langage comptable évoqués au chapitre 2 (établissement des comptes dans la perspective des actionnaires, limitée aux investisseurs sur les marchés financiers pour les normes internationales, traitement du travail comme une charge et une dette, ...), mais sur les moyens d'y remédier et sur les effets à en attendre. Je m'appuie pour ce faire sur l'analyse du langage effectuée par Wittgenstein à différentes phases de son œuvre :

1. « The limits of my language mean the limits of my world » (*Tractatus*, 1922, p.74), et donc les limites du langage comptable forment les limites du monde des affaires.
2. « The fundamental fact here is that we lay down rules, a technique, for a game, and that then when we follow the rules, things do not turn out as we had assumed. That we are

¹³⁵ « D'un automne à l'autre : les chantiers de la comptabilité », 2009, revue *Esprit*, n°359, p. 63-75.

therefore as it were entangled in our own rules. / This entanglement in our rules is what we want to understand (i.e. get a clear view of) » (*Philosophical Investigations*, 1967, p. 50).

Nous pouvons nous trouver empêtrés dans les règles comptables que nous avons établies.

3. « But what men consider reasonable or unreasonable alters. At certain periods men find reasonable what at other periods they found unreasonable. And vice-versa » (*On Certainty*, 1969, para.336). Ce que nous considérons comme raisonnable peut changer dans le temps.

J'applique ces idées plus précisément au traitement comptable du travail. Le fait qu'il ne soit pas considéré comme une valeur dans le bilan des entreprises est traité dans un simple paragraphe de la norme IAS 38 portant sur les actifs immatériels¹³⁶. L'argument mis en avant est très faible : la comptabilisation du savoir-faire et de la formation des salariés est exclue sur le simple motif que l'entreprise n'aurait généralement pas un contrôle suffisant sur les avantages économiques futurs attendus de ces compétences. Ce principe connaît par ailleurs des exceptions : au vu des montants en jeu, les clubs de football ont obtenu des normalisateurs comptables la reconnaissance des contrats de transferts comme des actifs à leur bilan. Ainsi que je l'ai déjà souligné, le traitement réservé à tous les autres salariés, hérité de la Renaissance, n'est pas cohérent avec la théorie libérale ; il est issu d'un prisme néo-classique pour lequel le capital est la seule ressource productive. Cette question est identifiée de longue date par la recherche comptable mais sans avoir trouvé jusqu'à présent de traduction dans les normes appliquées.

Depuis 2006, j'ai développé une argumentation, des propositions puis un modèle visant à montrer qu'il serait non seulement possible mais aussi rationnel de faire du travail une valeur dans les comptes des entreprises. Ce modèle, dénommé ISAS (« International Salary Asset/Sustainable Accounting Standard »), qui couvre par ailleurs les questions de soutenabilité, utilise le contrat de travail, et non l'employé, comme base pour reconnaître un « actif salarial ».

Sans entrer dans les détails, je dirai simplement que le contrat de travail est un droit de l'entreprise dont elle attend des avantages économiques futurs (sinon, elle n'aurait pas contracté). Deuxièmement, le modèle se base sur le cadre conceptuel des normes internationales selon lequel la reconnaissance d'une valeur (d'un actif) n'implique pas la propriété mais le contrôle d'un droit légal. C'est bien le cas du contrat de travail et cela permet de dépasser l'argument

¹³⁶ “15 An entity may have a team of skilled staff and may be able to identify incremental staff skills leading to future economic benefits from training. The entity may also expect that the staff will continue to make their skills available to the entity. However, an entity usually has insufficient control over the expected future economic benefits arising from a team of skilled staff and from training for these items to meet the definition of an intangible asset. For a similar reason, specific management or technical talent is unlikely to meet the definition of an intangible asset, unless it is protected by legal rights to use it and to obtain the future economic benefits expected from it, and it also meets the other parts of the definition.” (souligné par nous), norme IAS 38.

selon lequel l'inscription de la main d'œuvre au bilan équivaldrait à faire des salariés la propriété de l'entreprise. Enfin, le modèle s'appuie sur le salaire pour évaluer cet « actif salarial contractuel ». Sur le plan technique, cet actif calculé à partir des salaires correspondant au préavis dû par le salarié en cas de démission, qui représente bien un droit de l'entreprise sur le travail du salarié, et il trouve sa contrepartie en partie double dans les fonds propres. Le modèle intègre aussi les dépenses de formation et de recrutement sous forme d'investissements.

Le modèle est expérimenté par l'entreprise Nutriset (accord de confidentialité d'avril 2018). Les résultats montrent que les écritures comptables en jeu sont simples et renforcent la solidité du bilan (augmentation de plus de 10% de la valeur nette comptable de l'entreprise).

L'objectif de ce modèle est de renverser la charge de la preuve vis-à-vis des normalisateurs comptables et de montrer que ce n'est pas pour des motifs rationnels mais d'une autre nature, en l'occurrence idéologiques, que le travail n'apparaît que sous une forme négative dans la comptabilité. J'espère que l'on pourra ainsi ouvrir la voie à des changements concrets. Leur matérialisation supposerait que la composition des instances de normalisation évolue, ne se limitant pas aux cabinets d'audit et s'ouvrant aux différentes parties prenantes de l'entreprise (dont les salariés), ainsi que le G7 l'a demandé en 2008, avec peu de résultats à ce stade. Le modèle a en effet été développé pour impliquer des changements minimes par rapport aux normes actuelles mais n'en emporte pas moins des changements concrets. D'une part, il fait du recours à la main d'œuvre une valeur, rendant rationnels une plus large gamme de comportements de la part des dirigeants d'entreprise, le travail devenant un investissement. D'autre part, la contrepartie de l'« actif salarial contractuel » dans les capitaux propres fournit une assise à la participation des salariés à la gouvernance des entreprises. C'est une recherche que je suis régulièrement invitée à présenter, en tant que philosophe et experte de la matière comptable, lors d'événements académiques, en France ou à l'étranger¹³⁷.

Ce travail se situe dans une tradition, que j'ai étudiée pour le XVII^e siècle, où la pensée philosophique n'est pas antinomique mais complémentaire de recherches appliquées.

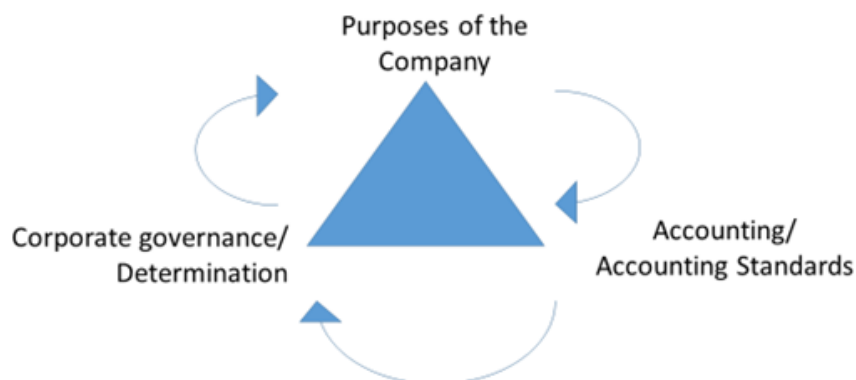
La définition de l'entreprise

Dans le cadre du groupe de recherche du Collège des Bernardins, j'ai proposé de modéliser le fonctionnement de l'entreprise par un triangle dont les trois sommets correspondent

¹³⁷ Par exemple, 24 mars 2021, “scholarly debate”, TBS in Barcelona, avec trois autres panélistes venant de Warwick, de Norvège et d'Afrique du Sud.

respectivement à la finalité de l'entreprise, à son mode de gouvernance ou de détermination, et à la comptabilité avec ses normes comptables. Ces trois termes interagissent continuellement.

The triangular model of business operation: the PGA triangle



Charolles, 2018, 2021

Autrement dit, une modification des normes comptables, sans toucher aux finalités et à la gouvernance des entreprises, n'entraînera pas à elle seule tous les changements escomptés. Aujourd'hui, dans la quasi-totalité du monde, le triangle PGA est orienté de manière univoque dans le sens des intérêts des apporteurs de capitaux à l'entreprise.

Sur la gouvernance, depuis *Le libéralisme contre le capitalisme*, je mets en avant la question de la démocratie dans l'entreprise et donc l'entrée d'autres parties prenantes que les investisseurs dans les conseils d'administrations, directoires et même assemblées générales. Ceci vaut en particulier pour les salariés. Le modèle de co-détermination¹³⁸ que nous avons analysé dans les travaux des Bernardins coordonnés par Olivier Favereau montre que ce modèle induit d'autres types de décisions (recours moins massif aux délocalisations, ...). De fait, les choix stratégiques des entreprises dépendent de la composition du collectif qui les arrête.

J'ai travaillé sur la finalité de l'entreprise à partir de 2017, en particulier sur l'article du code civil, inchangé depuis 1805, selon lequel l'objet des sociétés, forme juridique des entreprises, est faire des profits. Ceci ressort clairement d'un prisme capitaliste, l'entreprise libérale, qui certes vise également à faire des profits, ayant pour raison sociale première de fournir des biens et services et de perdurer¹³⁹.

Ainsi, la distinction que j'opère entre capitalisme et libéralisme se prolonge dans la mise en avant de « deux paradigmes nettement distincts » : l'entreprise capitaliste et l'entreprise

¹³⁸ En Allemagne, les salariés constituent un tiers des membres des directoires dans les entreprises de taille moyenne et la moitié dans les plus grandes. Ce modèle est très largement présent en Europe du Nord.

¹³⁹ La loi Pacte a complété le code civil en 2019. Si le but de la société reste les profits, elle est aussi « gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité ».

libérale¹⁴⁰. Depuis le début, je défends l'idée que la définition de l'entreprise est déterminante pour la forme d'économie qui sera à l'œuvre et que le corpus libéral invite à revoir celle aujourd'hui dominante, mais aussi de plus en plus critiquée. Et je conçois l'entreprise comme un sujet philosophique, au même titre que le sont par exemple les institutions politiques.

La concurrence et l'absence de positions dominantes

Il est enfin, en matière de philosophie politique, un point très curieux sur le plan théorique et néanmoins explicable en termes idéologiques et pratiques, à savoir la manière dont sont traitées les concentrations. L'absence de position dominante, résultat essentiel de la concurrence, est une part centrale de la pensée économique libérale classique. C'est d'ailleurs le pendant de la théorie libérale politique et de sa mise en cause des positions acquises et des abus de pouvoir.

Or, ce déterminant de la pensée libérale, au cœur par exemple des lois anti-trust adoptées aux États-Unis en 1890, 1914 et 1933, est profondément remis en cause par le mouvement massif de fusions-acquisitions à l'œuvre depuis les années 1980. La constitution des « géants » de l'internet dans les vingt dernières années en est emblématique, alors que les réseaux numériques étaient une occasion de donner corps à un système économique décentralisé¹⁴¹, tout comme l'est l'oligopole des grandes banques d'affaires. Lors de la crise de 2007-2008, les dirigeants politiques en sont ainsi arrivés à cet adage, « to big to fail », qui est l'exact opposé de l'économie de marché libérale : si vous êtes trop gros, on va vous faire tomber, plus précisément, le jeu de la concurrence doit vous empêcher de devenir trop gros et d'occuper une position dominante. Je n'y insiste pas, tant ce point est évident.

Si l'on veut comprendre comment on en est parvenu à une telle situation, on doit faire appel à l'idéologie : l'idéologie dominante, celle du capitalisme, va dans le sens de la concentration. Il est historiquement peu de périodes durant lesquelles les États n'ont pas embrassé l'idéologie dominante, voire n'ont pas été l'instrument de sa diffusion¹⁴². Et leur endettement les rend dépendants des acteurs financiers. C'est une explication de la faiblesse des réponses apportées dans la durée aux causes de la crise de 2007-2008. Il n'est en effet pas difficile de définir ce que serait un « consensus de l'honnête homme » non impliqué dans le système financier sur la manière d'assagir ces marchés¹⁴³.

¹⁴⁰ Cf. notamment Presses des Mines, 2019, p. 36-38.

¹⁴¹ *Philosophie de l'écran*, p. 79-137.

¹⁴² *Le libéralisme contre le capitalisme*, chapitre 3 « L'État capitaliste », 2006, p. 53-73 ; 2021, p. 60-81.

¹⁴³ S'assurer que les placements reposent sur des sommes disponibles, limiter les phénomènes de répliation, taxer les transactions financières au même titre que les autres transactions, sanctionner fortement les écarts à

Tout le problème est qu'il ne suffit pas de déclarer cela entre personnes de bonne compagnie, il faut également que cela apparaisse légitime, c'est-à-dire que la décision de le faire résulte d'une délibération adaptée (ce qui renvoie à la question des institutions politiques supranationales) et qu'elle ne suscite pas la révolution, en l'occurrence des marchés financiers. Or, pour ce faire, le détour par la question de la vérité paraît indispensable, au sens où il peut permettre de montrer combien toute vérité est construite, y compris dans le champ économique et qu'une intervention dans ce champ n'est donc pas une intervention contre la vérité. / En l'espèce, s'agissant des marchés financiers, ce détour apparaît d'autant plus justifié que les règles sur la base desquelles ils fonctionnent aujourd'hui les situent dans des zones statistiques extrêmes (...) qui les sortent de la rationalité au sens où elle est entendue par la science économique. S'ils n'étaient pris dans leur propre jeu d'acteurs, les intervenants des marchés financiers devraient ainsi eux-mêmes demander une régulation (...) ¹⁴⁴.

Marché et démocratie

Sur le plan de la philosophie politique, je ne conçois pas le marché et la démocratie comme relevant d'horizons radicalement différents. « Ce qui se joue au travers du marché est (...) très profondément la capacité de chaque individu à être partie prenante dans le processus économique, c'est-à-dire à en être reconnu comme un acteur dont la présence est justifiée ». On voit ainsi le lien avec la démocratie. Mais, dans cette dernière, le vote matérialise le pouvoir dont dispose le citoyen ; il n'y pas d'équivalent dans la sphère économique qui propulserait dans le temps court le pouvoir dont disposent les consommateurs dans le temps long ¹⁴⁵.

En revanche, les normes appliquées dans le champ économique et la définition de ses acteurs sont des leviers puissants où le politique intervient et pourrait le faire autrement ¹⁴⁶. Cela suppose à la fois de dépasser l'idéologie dominante et de faire porter le débat et la décision démocratique sur des questions non pas périphériques mais aussi centrales que la définition juridique des acteurs économiques et les justes modalités de mesure de leurs performances. Cela suppose également de situer la décision politique dans un horizon temporel plus long, permettant de considérer sous un tout autre regard la question de la croissance. Dans la mesure où il s'agit là de problèmes liés aux cadres de référence retenus, un questionnement philosophique est utile car adéquat au type de difficultés rencontrées.

la règle, ne pas se trouver dans des situations où les acteurs sont trop gros pour tomber, « Choix démocratique et vérité des marchés », 2010, p. 146.

¹⁴⁴ « Choix démocratique et vérité des marchés », 2010, p. 147.

¹⁴⁵ *Le libéralisme contre le capitalisme*, 2006, p. 81-88 ; 2021, p. 90-104, citation, p.90

¹⁴⁶ *Le libéralisme contre le capitalisme*, 2006, p. 242-245 ; 2021, p. 282-285.

CHAPITRE 15 : LIBERTÉ, POUVOIR ET DÉMOCRATIE

Pour en venir aux libertés, notamment publiques, et à leur usage, je les analyse au regard de nos capacités techniques, de la place prise par la sphère marchande et d'un corpus de philosophie politique qui n'embrasse pas la perspective machiavélienne.

Universalité des droits et diversité des comportements

Je n'insisterai pas sur la capacité de surveillance discrète et néanmoins généralisée que les outils numériques confèrent aux pouvoirs, constat largement partagé. J'insisterai plus sur le brouillage des frontières qui en résulte entre espace privé et espace professionnel, et entre sphère publique soumise au regard d'autrui et sphère privée qui préserve l'intime¹⁴⁷. La protection du privé et de l'intime, partie intégrante de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, en devient plus difficile. De même, le repère que constitue la différenciation entre le public et le privé dans la caractérisation du champ politique est plus délicat à manier¹⁴⁸. La définition de la politique comme la « chose publique », la république, est moins évidente, d'autant que cette dernière peut s'accommoder d'un régime monarchique. C'est ainsi que j'aborde pour ma part la politique à travers le prisme de la démocratie et des droits qui y sont attachés.

Mon travail porte également l'accent sur les conséquences de la confusion entre usage de la liberté et pratique d'une raison universelle. Cette confusion trouve son prolongement dans un rétrécissement de la façon dont sont conçues les conséquences de l'universalité des droits de l'homme, à savoir dans l'idée que cette universalité emporterait avec elle l'uniformité des comportements et des subjectivités. Cette vision emporte en retour le développement du communautarisme et, selon la formule de Marcel Gauchet, la démocratie peut se retourner contre elle-même¹⁴⁹. Face à la question des minorités ou encore des religions, mon analyse renvoie dos-à-dos communautarisme, car il enferme la personne dans un groupe, et laïcité lorsqu'elle est entendue comme mise à l'écart du fait religieux. Elle met en avant, comme fondement politique, ce qui est à l'origine de la laïcité : le principe de tolérance. Ce principe se révèle opératoire, permettant de juger comme inacceptables les pratiques qui ne le respectent pas. Le point fondamental est que « l'universalité de certains fondements n'emporte pas l'uniformité des comportements ; elle va au contraire de pair avec l'acceptation de subjectivités diverses »¹⁵⁰.

¹⁴⁷ *Philosophie de l'écran*, chapitre 13 « Surveiller et punir », p. 141-150.

¹⁴⁸ *Philosophie de l'écran*, p. 161-163.

¹⁴⁹ Gauchet, M., 2002, *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard.

¹⁵⁰ *Philosophie de l'écran*, p. 164-169, p. 169 pour l'extrait.

À propos de règles pour la direction de la vie

Dans *Les Qualités de l'homme*, l'examen des transformations dans nos passions depuis l'époque cartésienne et l'analyse de ce que nous pouvons attendre des sciences cognitives m'amènent, en troisième et dernière partie, à proposer cinq règles pour la direction de la vie, terme choisi en écho aux *Règles pour la direction de l'esprit* de Descartes. Ces règles peuvent surprendre, peut-être choquer ou paraître incongrue pour la première, issue des passions passées au départ en revue. Elles correspondent à un état de mon travail dans lequel j'ai voulu exprimer une base permettant de faire société dans un cadre démocratique et en respectant le libre arbitre.

Règle 1 Nous serions bien inspirés de régler notre conduite sur notre comportement en matière de sexualité et d'amour plus que sur celui que nous adoptons dans le travail et la consommation.

Règle 2 Il n'y a pas une unique manière de bien se conduire.

Règle 3 L'indignation et la révolte contre un ordre injuste établi sont toujours légitimes.

Règle 4 Deux principes sont nécessaires pour mener une vie juste : prendre au sérieux l'homme en autrui et le libre arbitre en l'homme.

Règle 5 La sphère du pouvoir mérite d'être réduite au maximum.¹⁵¹

Autour de la règle 2, il s'agit de considérer qu'il n'y a pas une manière d'être unique et durable, que cette manière soit celle du peu (avec l'ataraxie bouddhiste ou de Démocrite), du moyen (avec l'équilibre aristotélien) ou du beaucoup (avec l'hybris dionysiaque). La prise en compte du fait que nous sommes divers et changeants conduit à proposer une perspective plus ouverte et moins fixe. La règle 4 opère un alliage consistant à retenir à la fois l'homme en autrui, à l'instar de Kant, et le libre arbitre en l'homme, à l'instar de Descartes. Allier ces deux versants est accepter le fait qu'autrui peut se comporter différemment de moi, sans que cela ne soit problématique dès lors qu'il me respecte en tant qu'être humain.

La légitimité à se révolter comme un ordre injuste à la règle 3 et la limitation de la sphère du pouvoir à la règle 5 fournissent des contenus prescriptifs minimaux tirés des règles 2 et 4 concernant l'organisation de la sphère politique. Quant à la règle 1, elle met en avant la part de la vie humaine qui ne ressort pas de la société de consommation, l'idée en étant que « jamais un changement dans nos passions n'aura été de nature à produire autant d'effets : nous sommes

¹⁵¹ *Les qualités de l'homme*, p. 121-149.

si nombreux et nous plaçons nos besoins à un tel niveau que ce que nous désirons dessine l'avenir du monde. »¹⁵²

Faits extrêmes, règles durables

Sur la question du pouvoir en démocratie¹⁵³, je mettrai en avant deux points. Tout d'abord, j'ai analysé la manière dont le pouvoir se comporte face aux faits extrêmes, en l'espèce le 11 septembre dans *Philosophie de l'écran* (événement qui s'est produit alors que j'étais au cabinet du ministre de l'industrie) et la crise financière dans *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?*. Les deux réponses ont été différentes puisque les problèmes l'étaient. Ce qui rapproche néanmoins ces périodes est l'affirmation du pouvoir du politique. Elle est manifeste et va, par exemple pour la crise de 2007-2008, jusqu'à amener les États à se porter massivement garants des acteurs financiers, supprimant ainsi ce qui est désigné en économie comme « l'aléa moral », à savoir le fait que l'on assume la responsabilité de son comportement et de ses conséquences. Dans le cas du 11 septembre, elle se traduit par des mesures exceptionnelles, en termes de restriction des protections des libertés, dont on a constaté, aux Etats-Unis, en France et ailleurs, qu'une partie était finalement entrée dans le droit commun, le risque n'ayant pas été éliminé.

Dans un monde très peuplé, marqué par de fortes inégalités et interdépendant, et donc instable, ce type de situation a vocation à se produire régulièrement. La pandémie de la Covid l'illustre. Mon cadre d'analyse me conduit à considérer que, dans de telles situations, la solution à rechercher pour des démocraties avancées, comme la France, n'est pas dans l'édiction de nouvelles lois, mais d'abord dans la mobilisation des règles de droit commun. Édicter une loi nouvelle est certes plus visible que donner plus de moyens pour l'application des règles en vigueur. Mais dans les démocraties avancées, les règles en vigueur permettent de répondre à une large palette de situations tout en entourant leur usage de garanties. Pour n'en donner qu'un exemple, le droit de la sécurité sociale permet en France de suspendre les indemnités maladies d'une personne qui ne respecte pas l'obligation de maintien à domicile.

Pour les démocraties avancées, je défends l'idée que le corpus législatif existant, déjà fort développé, devrait permettre de répondre à une large gamme de faits et que le politique devrait concentrer son action sur la mobilisation en urgence des moyens dont il dispose pour traiter, soit un volume plus important de cas, soit des cas plus difficiles.

¹⁵² *Les qualités de l'homme*, p. 151.

¹⁵³ *Le libéralisme contre le capitalisme*, 2006, p. 243-245, 2021, p. 282-285, *Philosophie de l'écran*, p. 145-150, *Les qualités de l'homme*, p. 146-149.

Ceci m'amène à mon second point : « Nul n'est censé ignorer la loi ». C'est un principe de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui fait partie intégrante de la constitution en France. On en saisit fort bien la portée en termes tant de théorie politique que de pratique démocratique : pour être tenu responsable d'un manquement au droit, il faut avoir connaissance du droit. Or, la complexité du droit est aujourd'hui telle, en France mais aussi dans les autres démocraties avancées, qu'il est impossible de mettre en œuvre ce principe, pourtant essentiel. À cela s'ajoute un problème plus spécifique à la France et aux pays ayant un régime présidentiel, à savoir le fait que le droit évolue constamment.

Ainsi, dans les démocraties avancées, la loi devrait être rare et la plus durable possible, telle la loi de 1905 concernant « la séparation des Églises et de l'État ». Je ne défends pas pour autant une conception figée du droit : il doit être adapté lors que nouvelles catégories de faits apparaissent, tel le remplacement, dans le projet de loi sur la société de l'information en 2001 de la notion de « communication audiovisuelle » par celle de « communication au public par voie électronique » pour tenir compte de l'internet dans l'article 1^{er} de la loi de 1986 sur la liberté de communication (« La communication au public par voie électronique est libre »). Je ne conçois pas cette analyse comme originale ; elle recoupe en effet très largement la philosophie politique à travers les âges. Mais, la situation me conduit à considérer qu'il est important de la mettre en avant.

CHAPITRE 16 : SOCIÉTÉ OUVERTE, QUANTIFICATION ET INSTITUTIONS

Pour terminer, je me concentrerai sur les conséquences dans le champ politique de mon analyse de la quantification.

Politiques publiques, indicateurs et algorithmes

Le champ politique n'est pas épargné par la montée en puissance de la quantification ; j'en ai été le témoin dans mes fonctions. Il aurait d'ailleurs été surprenant que l'action publique soit la seule à ne pas être concernée par cette évolution, notamment par le développement de la gestion par objectifs et indicateurs que j'ai spécifiquement traitée dans un article de 2016¹⁵⁴. S'ils permettent de rendre plus précis et clairs les buts des politiques publiques, les objectifs et indicateurs présentent également des biais bien documentés : focalisation sur le spectre déterminé par ces objectifs et indicateurs (par exemple la préparation aux tests de portée fédérale dans le système scolaire aux Etats-Unis), mise en place de pratiques de contournement pour obtenir les meilleurs scores (croissance des élèves placés en incapacités aux Etats-Unis, ce qui les fait sortir du panel de mesure), difficulté à concilier innovations de terrain et gestion par indicateurs. Venue du monde de l'entreprise, la culture des indicateurs diffère d'un mode de gestion des politiques publiques reposant sur l'évaluation ou sur l'expérimentation. Ce dernier mode de gestion, encore peu développé en France, est pourtant pertinent lorsqu'il s'agit de porter une appréciation sur la mise en œuvre d'actions d'intérêt général.

Depuis peu la gestion par le biais d'algorithmes s'est également invitée dans les politiques publiques, notamment dans l'éducation avec les systèmes d'affectation automatisés qui suscitent des réactions contrastées. Mon travail me conduit à mettre en avant sur ce point, non pas la « responsabilité » des algorithmes mais le fait que ces algorithmes descendants ne font qu'appliquer leurs règles de programmation. Ce sont donc les décideurs qui sont responsables des décisions qui en résultent. Le principe de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen selon lequel « la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration » suppose qu'il existe une transparence sur les règles retenues pour faire fonctionner les algorithmes, règles qui sont autant de choix de politiques publiques.

¹⁵⁴ « Les faits et les chiffres : sur la mesure de la performance », *Le débat*, n°192, p. 94-106.

Action publique et valeur économique

Plus largement, la puissance publique est un acteur qui ne s'accorde pas beaucoup de valeur sur le plan économique. J'ai analysé la manière dont les productions publiques sont décomptées dans le PIB : elles y apparaissent de façon beaucoup moins détaillée que les productions des entreprises mais aussi plus restrictive. La valeur ajoutée publique n'est calculée qu'à partir des salaires versés par les administrations, alors que la notion de valeur ajoutée recouvre une palette beaucoup plus large ; l'investissement public est de même décompté selon des règles qui ont pour conséquence qu'il est souvent attribué aux entreprises avec lesquelles la sphère publique contracte. Il n'apparaît ainsi aucun produit spécifique lié à l'éducation nationale ou à l'hôpital public en dehors des salaires qui y sont versés, alors que l'activité des cliniques ou de l'enseignement privés est décompté sur des bases plus larges.

Or, d'une part, la question se pose de savoir s'il s'agit d'activités courantes ou d'investissements, traités dans d'autres rubriques du PIB. D'autre part, il est en général répondu à ces questions fort connues des statisticiens qu'il serait impossible de donner une valeur aux activités publiques. L'existence d'activités similaires menées par le secteur privé dans l'éducation et la santé offre pourtant des éléments de comparaisons à partir desquels les statisticiens pourraient « redresser le PIB », comme ils le font avec les loyers imputés (8% du PIB français est lié à la convention selon laquelle tous les ménages sont locataires, convention visant à éviter les distorsions de comparaisons entre années et entre pays en fonction du nombre de propriétaires).

Cette prise en compte à la fois insuffisante et trop globale de la sphère publique dans le PIB conduit enfin à des comparaisons internationales biaisées. En effet, le niveau du PIB sera plus élevé dans les pays où la part des productions privées est plus importante. De même, lorsqu'il est mis en avant que les dépenses publiques représentent 48% du PIB en moyenne dans la zone euro contre 39% aux États-Unis, ce niveau est très rarement rapporté aux services fournis par le secteur public dans ces pays. Leur gamme est pourtant extrêmement différenciée, en termes de retraite, de santé, de chômage ou encore d'éducation et elle reflète des choix de société qui ne sont pas les mêmes. S'il n'existait aucun parti pris idéologique, les États ayant un système de sécurité sociale publique ne devraient pas accepter de voir leur action jugée à partir d'un prisme biaisé, auquel il serait par ailleurs simple de remédier¹⁵⁵.

De façon encore plus générale, la concentration de l'attention politique sur la croissance économique est un fait historique sur lequel une interrogation est légitime et prend une

¹⁵⁵ Une rubrique du PIB regrouperait ces dépenses qui seraient ensuite séparées entre sphère publique et privée. Sur les activités publiques, *Le libéralisme contre le capitalisme*, 2006, p. 205-2019, 2021, p. 235-254, *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?* p. 53-56, 182-198, inédit, chap. 4.

résonnance particulière face aux problèmes environnementaux liés à nos modes de consommation. Certes, les États ont besoin de connaître la situation de l'économie pour préparer leur budget de dépenses. Quant à faire de la croissance l'indicateur central de la réussite des politiques publiques, c'est se situer dans un prisme dont la rationalité peut être discutée¹⁵⁶.

Les chiffres dans la démocratie : les modes de décompte des suffrages

Par-delà ces questions, les chiffres jouent un rôle encore plus profond en démocratie : le vote et le chiffre qui résulte de l'addition de ces votes est le moyen par lequel la décision y est arrêtée. Depuis que l'on a mis de côté le tirage au sort pratiqué par les athéniens, le décompte des suffrages des citoyens forme ainsi la trame fondamentale de la démocratie.

Dans mes ouvrages de 2008 et 2013, j'ai analysé le déploiement des sondages électoraux, les méthodes de redressement utilisées et les précautions insuffisantes prises pour présenter leurs résultats, surtout lorsque les scores sont rapprochés. Je pose également la question de la pertinence de ces sondages à l'approche des élections dans la mesure où ils alimentent l'opinion publique et peuvent laisser croire à une préemption du choix électoral.

Plus profondément, les modes de décompte des suffrages ont pour effet d'irriguer plus ou moins la démocratie. La manière dont sont traités les suffrages et donc les lois électorales y jouent en effet un rôle déterminant. Pour les scrutins législatifs, coexistent dans le monde des systèmes allant de l'élection par circonscription au suffrage majoritaire à deux tours à l'élection à la proportionnelle intégrale. La France et l'Allemagne illustrent ces cas de figure opposés. Pour une même expression initiale des suffrages, la représentation nationale qui en découlera sera radicalement différente et donnera lieu dans la durée du mandat législatif à des décisions elles-mêmes différentes. La question des normes, de leurs effets sur la réalité et de la pluralité des normes possibles qui est au cœur de mon travail trouve ici un champ d'application direct.

Ainsi, les modes de scrutins législatifs se prêtent plus ou moins à la critique toquevilienne de la « tyrannie de la majorité ». Le référendum tombe sur cette critique lorsqu'il aboutit à des résultats serrés. L'élection d'un chef de l'État au suffrage universel, parce qu'elle concentre le scrutin sur une personne, ne peut éviter cet écueil que si l'action du chef de l'État est encadrée de contre-pouvoirs. Et la personnalisation du pouvoir qu'instaure cette incarnation ayant l'onction du suffrage universel rend les modalités de ce scrutin particulièrement sensibles,

¹⁵⁶ Ce point est présent dans tous mes ouvrages (2006, p. 221-234 ; 2008, p. 61-71, 173-175 ; 2013, p. 127-137 ; 2016, p. 25-35 ; 2021, p. 255-271 ; inédit, chapitre 6).

avec par exemple, du fait du recours à une élection indirecte aux États-Unis, la capacité que le candidat ayant recueilli le plus de suffrages ne soit pas élu. À partir de cette grille d'analyse, on voit combien les choix retenus par les démocraties avancées les mettent plus ou moins en capacité de donner corps à une vie politique apaisée ou conflictuelle¹⁵⁷.

Institutions, incarnations et légitimité

Pour finir, je mentionnerai dans cette synthèse trois points de mon travail en philosophie politique.

Premièrement, la question de la séparation des pouvoirs. Y compris dans une démocratie avancée comme la France et bien qu'elle constitue un principe constitutionnel, la séparation entre pouvoir législatif, exécutif et judiciaire n'est pas encore une réalité. Ce principe issu de Locke et Montesquieu est pourtant une base théorique très largement partagée de l'État de droit, concept plus large que celui de démocratie. La France n'est pas la seule concernée.

Deuxièmement, la question du lien entre libéralisme politique et économique. L'analyse selon laquelle libéralisme économique et politique iraient de pair n'est pas invalidée. De fait, avec la distinction que j'opère entre libéralisme et capitalisme, il apparaît que capitalisme et régimes autoritaires peuvent fort bien se combiner, la scène internationale en étant le témoin. De tels régimes se développent plus facilement lorsque les démocraties ne font pas du respect des droits et libertés le cœur de leur diplomatie et commercent avec eux¹⁵⁸.

Troisièmement, la question des institutions nationales et internationales face à des problèmes globaux. Sur cette question particulièrement pendante en termes de dérèglement climatique, je mets en avant le fait que les institutions internationales ne sont pas, par principe, plus vertueuses que les institutions nationales ; elles ont également leur champ de compétence qu'elles cherchent à faire prospérer. Un meilleur équilibre sur la scène internationale serait donc adapté entre les institutions en charge des questions économiques, telles le FMI, et celles en charge d'autres domaines, tels l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation internationale du travail. Enfin, le fait que des problèmes globaux se posent à nous n'exonère pas de solutions nationales adaptées : même si tous les joueurs ne sont pas de bonne volonté, c'est faire la preuve par l'exemple et apporter sa part de solution au problème commun¹⁵⁹.

¹⁵⁷ Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ?, p. 75-80 et p. 178-180.

¹⁵⁸ *Le libéralisme contre le capitalisme*, 2006, p. 81-85, 2021, p. 90-94. Je renvoie également à Picavet, E., 2013, « Neoliberalism and Authority Relationship », *Spheres of Global Justice*, vol.2, Springer Science.

¹⁵⁹ *Le libéralisme contre le capitalisme*, 2006, p. 239-242 ; 2021, p. 275-282.

Conclusion : Le rôle de la méthode

Pour conclure, j'évoquerai tout d'abord la forme que je souhaite donner à mes travaux futurs. Par le passé, du fait des circonstances matérielles et en particulier du manque de temps, j'ai le plus souvent écrit seule et en français. Mon ambition pour les années à venir est de m'inscrire plus directement dans des dynamiques collectives et de pouvoir diriger des thèses et des travaux autour des recherches que je viens de désigner, sans me cantonner au cadre français car les énigmes en jeu sont bien évidemment de portée générale. J'ai déjà commencé à emprunter cette voie avec mon entrée au IIAC en 2017, avec le séminaire de recherche que je co-anime à l'EHESS, ou encore en devenant membre du groupe de recherche du collège des Bernardins ; je souhaite lui donner un tour plus systématique dans les années à venir.

Pour en donner quelques illustrations, suite aux lectures de *L'esprit et le cosmos* de Thomas Nagel¹⁶⁰ et de *l'Essai sur le libre arbitre* de Peter van Inwagen¹⁶¹, je dispose d'un ensemble de notes qui fournissent la matière d'un article montrant en quoi mes travaux ne sont pas isolés par rapport à la philosophie contemporaine. De même, pour la préparation des *Qualités de l'homme*, j'ai amassé des annotations sur *l'Origine des espèces* de Darwin qui peuvent donner lieu à un article mettant l'œuvre de Darwin en résonance avec une manière moins étroite de comprendre la science, sur le modèle de ce que j'ai pu faire avec *La Richesse des nations* d'Adam Smith et la question du libéralisme et du capitalisme. À l'occasion de la nouvelle édition du *Libéralisme contre le capitalisme*, j'ai également retravaillé la question de la nature politique ou métaphysique de la théorie de la justice de John Rawls, en particulier telle qu'il la présente dans son article de 1985¹⁶² ; il me semble utile de revenir sur ce point et de montrer l'impossibilité de proposer une théorie politique sans admettre un soubassement métaphysique, même réduit au minimum. Ces quelques exemples visent à signaler comment je pourrai à l'avenir inscrire plus directement mon travail dans les controverses de la production philosophique contemporaine.

Pour ce qui est de la dynamique de travail avec les doctorants, au vu du séminaire de recherche à l'EHESS et des étudiants dont j'ai dû décliner les demandes, je ne doute pas avoir des doctorants à diriger, une fois trouvé un établissement de rattachement en philosophie.

¹⁶⁰ Nagel, T., 2012, *Mind and Cosmos: why the materialist neo-Darwinian conception of nature is almost certainly false*, Oxford, Oxford University Press ; trad. fr. 2018, *L'esprit et le cosmos : pourquoi la conception matérialiste néodarwinienne de la nature est très probablement fausse*, Paris, Vrin.

¹⁶¹ Inwagen, P. 1983, *An Essay on Free Will*, Oxford, Oxford University Press, ; trad. fr. 2017, *Essai sur le libre arbitre* par Cyrille Michon avec nouvelle préface de l'auteur, Paris, Vrin.

¹⁶² Rawls, J., 1985, « Justice as fairness: Political not metaphysical », *Philosophy & Public Affairs*, p. 223-251.

L'EHESS serait pour moi la solution la plus naturelle car j'y suis déjà chercheuse associée. Former des chercheurs, constituer des équipes fait bien évidemment partie de mes objectifs à échéance rapprochée.

Je signale à cet égard un projet qui porte sur le langage comptable, le caractère durable ou non de ses règles, et la manière dont les normes nationales et internationales traitent le travail. Ce projet est le fruit de ma réflexion sur l'absence de valeur positive du travail dans les comptes, de la méthode alternative que j'ai proposée en 2006 et de l'expérimentation de cette méthode depuis 2018. Ce projet implique, en plus de mon établissement de rattachement et de celui auquel je suis associée, un laboratoire d'une grande école de commerce. L'objectif en est, avec des doctorants et post-doctorants en philosophie, en comptabilité, en gestion et en sociologie, d'expérimenter à une échelle plus large de la méthode et d'en examiner les conséquences sur les décisions prises au sein des entreprises. Ce projet a une ambition clairement internationale, puisqu'il s'appuie sur la relecture des normes comptables internationales actuellement appliquées. Sur le plan philosophique, il vise à illustrer la fécondité du passage par les normes, conventions et règles du jeu pour transformer le fonctionnement du réel. Je le vois ainsi comme un moyen de tester la méthode que je m'applique à dessiner depuis plus de quinze ans dans mes ouvrages, méthode reposant sur un appareillage théorique avec une ambition pratique et une assise clairement pluridisciplinaire.

Pour terminer sur la forme que je souhaite donner à mes recherches dans les prochaines années, je pense utile de faire un séjour, plus ou moins prolongé, dans un établissement de recherche ou une université à l'étranger. De fait, si je n'ai pas eu jusqu'à présent un parcours académique classique au regard des canons contemporains, je souhaite dorénavant me donner tous les moyens de faire prospérer mes énigmes en les confrontant aux travaux engagés de part le monde.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister dans cette conclusion a trait aux énigmes sur lesquelles je travaille et que je résumerai en sept points.

1. La comptabilité forme le langage de l'économie au quotidien, un langage dont les règles du jeu fixent le champ des possibles, ce que le traitement accordé au travail illustre de façon emblématique. L'orientation prise par la sphère économique se joue au moment où sont définis les acteurs économiques pertinents (en particulier l'entreprise mais aussi l'État) et la manière dont on mesure leur performance. Cette problématique est centrale dans mes publications depuis 2006 et trouve désormais écho, comme il a été développé,

dans des travaux académiques en France mais aussi au niveau européen et international. Je m'en réjouis et compte bien que ces chantiers, prenant la comptabilité et l'entreprise comme objets de recherche philosophique, continuent à prospérer.

2. Il convient de distinguer les différentes strates qui constituent la sphère économique, à savoir les pratiques, les théories qui les étudient, les règles utilisées pour faire fonctionner l'échange marchand, et enfin l'idéologie qui s'est sédimentée autour de l'économie. Ce cadre d'analyse permet de différencier libéralisme et capitalisme, autour notamment de l'absence de position dominante que la concurrence doit permettre d'assurer dans le libéralisme en parfaite opposition avec les mécanismes de concentration des pouvoirs promus par le capitalisme. Cette position affirmée là aussi depuis 2006 permet de dépasser l'idéologie d'une fatalité dans le cours de l'économie et résonne avec les travaux critiques sur le capitalisme tout en mettant en avant une vision théorique ancrée dans la tradition libérale.
3. La conception selon laquelle les chiffres seraient en correspondance directe avec la réalité et porteurs d'une vérité objective qui ne serait pas liée à un cadre de référence est erronée. Qu'il s'agisse des statistiques descriptives, des modèles de prévision ou encore des modèles utilisés par exemple sur les marchés financiers, j'ai insisté depuis mon ouvrage de 2008 sur les conventions nécessaires à l'établissement des chiffres, en passant notamment en revue les grandes données économiques. Ceci permet de déplacer le débat vers la question des cadres de référence les plus pertinents et les moins biaisés possibles. Les questionnements ainsi mobilisés sont proches de ceux de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi au niveau de l'analyse économique. S'ils n'ont pas, pour l'heure, abouti à l'*aggiornamento* attendu sur le plan pratique, ils ont pris fortement consistance au plan intellectuel et académique.
4. Le monde contemporain est façonné par le travail des hommes tel qu'il s'illustre en particulier dans le déploiement de la sphère économique et des inventions techniques. Comme je l'ai qualifiée en 2013, cette forme du monde marque « la fin de la naturalité » et « le passage de l'univers infini de la science classique à un système réfléchi » : un système car on n'y trouve plus d'un côté la nature et de l'autre l'homme mais un entrelacs, réfléchi car il fonctionne largement sur la base de mécanismes d'échos et de miroitements, mode opératoire qu'illustrent les marchés financiers et les réseaux sociaux.
5. On peut assigner une place à ce que j'appelle depuis 2008 « le décidable ». Une catégorisation scientifique ou philosophique ne retenant que le déterminé et l'indécidable n'est

pas suffisante. C'est un corolaire du fait que l'on ne peut plus opposer un univers naturel qui reposerait sur des lois déterministes ou statistiques et un univers de la décision humaine qui fonctionnerait de façon radicalement différente ; c'est également une conséquence du rôle joué par les conventions dans l'établissement de la vérité. La catégorie du décidable émerge sur le plan pratique par exemple dans l'examen de la nature des normes comptables et trouve consistance sur le plan philosophique dans l'analyse de la négation : il n'y a pas que du vrai et du faux mais du vrai, du faux et du non-déterminé, qui peut être de l'indécidable ou du décidable.

6. Il en découle qu'il n'existe pas de coupure épistémologique radicale entre sciences de la nature et sciences de l'homme. Tant l'intervention des conventions dans la qualification des faits que le concept de fin de la naturalité ou encore le remplacement du diptyque déterminé/indécidable par le triptyque déterminé, indécidable, décidable impliquent une telle conception. Comme soutenu depuis l'ouvrage de 2013 et dans celui de 2016 en prenant appui sur les découvertes de la physique pour le temps très long (big bang), des sciences du vivant pour le temps long (Darwin) et des sciences cognitives pour le temps de l'action humaine (propriétés émergentes), le non-déterminé existe dans toutes les formes de faits, même s'il se manifeste selon des temporalités et des degrés différents, l'intervention de l'intentionnalité marquant les faits issus de l'action humaine. J'appelle, dans ce cadre, à la constitution d'un modèle de la connaissance scientifique ne retenant pas uniquement les formes de relations nécessaires, réversibles et durables mais intégrant également celles relevant du contingent, de l'irréversible et du non-durable. Ceci permet d'expliquer une plus large partie de ce qui se produit et de ne pas se contenter du registre de la crise pour en rendre compte.
7. Enfin, le monde contemporain peut être qualifié comme un monde de faits et de chiffres : nous vivons dans un monde de faits, faits que nous caractérisons de manière privilégiée par des chiffres. Or, le rapport qui se tisse entre les faits et les chiffres n'est pas calqué sur celui que la philosophie, critique ou analytique, a analysé concernant le lien entre les mots et les choses. En particulier, la production des chiffres repose sur un appareillage de conventions, une grammaire et un vocabulaire, connus de très peu de personnes, générant une asymétrie communicationnelle qui n'a pas son équivalent dans le maniement du langage naturel. Ce problème fournit ainsi l'assise d'un agenda philosophique couvrant à la fois l'épistémologie, l'ontologie, la métaphysique et la philosophie politique.

Voici pour le rappel schématique des énigmes que j'ai mises en avant. Je n'exclus évidemment pas que d'autres m'apparaissent, même si le terrain déjà défriché et labouré représente un programme de travail nourri si l'on veut lui faire prendre sa mesure et porter ses fruits. Comme y insiste cette synthèse, un des axes de mon travail futur sera d'en développer les conséquences en termes de philosophie politique, sous l'angle notamment des équilibres des institutions et des modes de détermination de la représentation les plus à même d'assurer que le pouvoir trouve à s'exercer en limitant les biais et en étant plus partagé.

Le dernier point sur lequel il me paraît important de revenir concerne la question du lien entre épistémologie et politique. Il y a quelques années, je présentais mes travaux autour du diptyque « savoir et décider » qui est une autre manière de désigner cette question. Il s'agit de déterminer comment la connaissance et ses avancées s'articulent avec nos capacités de choix individuel et d'agir collectif. L'impression qui se dégage en effet de l'avancement de nos savoirs est très différente de celle qui pouvait prévaloir au XVII^e siècle, où se rendre comme maître et possesseur de la nature permettait de faire émerger sur un plan différent un sujet libre doté de droits. Désormais, la parcellisation du savoir et son emprise sur le champ des faits humains constituent le terreau d'un réductionnisme dans lequel le sujet libre doté de droits disparaît derrière sa modélisation sous la forme de l'individu maximisateur de la science économique, des cohortes organisées autour de la moyenne des sciences sociales, ou encore des micro-modèles de prévision des comportements dessinés par l'analyse des informations massives. Bref, pour le dire de façon très directe, nous faisons l'expérience de l'impuissance démocratique face à la vérité prêtée au fonctionnement des marchés, fonctionnement que seuls quelques clercs sont réputés comprendre et qui est calqué sur des modèles théoriques particulièrement exigeants en termes d'hypothèses.

Dans ces conditions, l'investigation épistémologique apparaît comme une priorité, une urgence philosophique. Débusquer, parmi les savoirs qui tiennent le devant de la scène comme celui portant sur la croissance économique, tout le travail de construction nécessaire, les hypothèses sous-jacentes, les biais possibles de mesure et l'importance première des référentiels choisis, en d'autres termes du vocabulaire et de la grammaire retenus (qu'est-ce qu'un acteur économique pertinent, selon quel angle ses performances sont mesurées) constitue un chantier difficile pour la philosophie tant les techniques mobilisées sont spécifiques. Mais, si la philosophie ne couvre pas ce chantier, nous resterons dans l'incapacité de comprendre là où les décisions démocratiques sont légitimes, et les formes qu'elles doivent prendre pour être efficaces. Dans un monde où le calcul fait partie intégrante de la décision publique, il n'est pas possible

de conserver un soubassement dual où les calculs portent sur des sujets dont le libre arbitre est négligé et où le droit porte sur des sujets considérés comme libres et égaux. En ce sens, l'interrogation épistémologique est aujourd'hui première pour parvenir à désigner l'espace du politique mais aussi plus largement celui de la vie, et du monde de la vie.

Il ne s'agit pas, ce faisant, de nier ni l'avancement, ni l'intérêt de nos connaissances mais, par une méthode appropriée, de signaler clairement ce qui forme les balises de ces connaissances et de voir dans quelle mesure certaines de ces balises méritent d'être remises en cause. La recherche en biologie, l'advenue d'une pandémie comme celle de la Covid-19 ou les mécanismes d'émergences mis au jour dans les processus cérébraux sont autant d'éléments qui réduisent encore la portée de l'idée d'un fonctionnement mécanique, prévisible et déterministe du monde. Sur ces bases renouvelées, une continuité épistémologique peut être trouvée entre les différents champs du savoir, notamment entre sciences de l'homme et sciences de la nature. Reposant sur la reconnaissance de la place du changement, y compris dans les sciences de la nature, cette continuité permet d'intégrer l'intentionnalité comme un élément légitime lorsqu'il est question de faits humains et de positionner épistémologie, ontologie, métaphysique et politique dans un ensemble non pas contradictoire mais cohérent.

On trouvera dans les trois volumes qui suivent les travaux qui viennent à l'appui de ces recherches que je souhaite poursuivre, déployer et faire connaître dans les années à venir.

Annexes

1 - Curriculum vitae (au 27.03.2021)

2 - Composition du dossier d'habilitation

ANNEXE 1 : CURRICULUM VITAE DÉTAILLÉ (AU 27.03.2021)

Chercheure en philosophie

Hal : [lien](#) ; [Orcid](#)

valerie.charolles@imt-bs.eu

valerie.charolles@ehess.fr

valerie.charolles@gmail.com

FONCTIONS ACTUELLES

Chercheure en philosophie, Institut Mines-Télécom Business School, depuis le 1.09.2019
[lien](#)

Chercheure associée au Laboratoire d'Anthropologie Critique Interdisciplinaire (LACI)/Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain (UMR 8177 CNRS / EHESS) depuis 2017 [bio](#)

Co-coordinatrice de séminaire à l'EHESS : séminaire de recherche « Socio-philosophie du temps présent. Enjeux épistémologiques, méthodologiques et critiques » depuis 2017

Chercheure au Lasco (Laboratoire sens et compréhension du monde contemporain), Idea Lab de l'Institut Mines-Télécom, depuis 2017

Membre de la Chaire Valeurs et Politiques des Informations Personnelles, Institut Mines-Télécom (1.09.2019/30.08.2021)

AXES DE RECHERCHE

La constitution du sujet et du monde contemporains à travers l'économie, la quantification et la technique :

- construction des chiffres maniés en économie et dans le débat public (vérité des chiffres),
- forme du système économique (libéralisme ou capitalisme) et définition de l'entreprise,
- conventions définissant la valeur, en particulier dans le langage comptable,
- transformations de la forme du monde et du sujet à l'ère numérique (fin de la naturalité),
- positionnement du libre-arbitre et du politique dans le contemporain,
- place du décidable, types d'institutions et de savoirs à mêmes d'y faire place.

FORMATION

1989 Entrée à l'**École normale supérieure** (Fontenay Saint-Cloud, section philosophie)

1991 Maîtrise de philosophie (**Université Paris I**), mémoire intitulé *Gilles Personne de Roberval ou la science comme métier* sous la direction de Jacques Bouveresse et Michel Fichant, mention très bien

Juillet 1992 Diplômée de l'**Institut d'études politiques de Paris** (master, section service public, mention « lauréat »)

Déc. 1992 Entrée à l'**École nationale d'administration** (concours externe, majeure économie), promotion René Char (1993-1995)

Docteure en philosophie : Le libéralisme contre le capitalisme (thèse sur travaux soutenue le 12 mars 2019 à l'université Paris Nanterre, École doctorale 139) Jury : Marcel Gauchet, Directeur d'études, EHESS ; Christian Lazzeri, Professeur, Université Paris Nanterre ; Emmanuel Picavet, Professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, rapporteur ; Céline Spector, Professeur, Université Paris 4 Paris Sorbonne,

rapporteur ; Dominique Méda, Professeur, Université Paris 9 ; Stéphane Haber, Professeur, Université Paris Nanterre, directeur de thèse.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

FONCTIONS ADMINISTRATIVES EXERCÉES

- 1995-1999 Administratrice civile à la **Direction du Trésor** au Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (bureau des affaires monétaires mondiales et de la préparation des sommets, puis service des participations de l'État)
- 1999-2002 Conseillère technique au **cabinet du Ministre de l'industrie**, chargée des hautes technologies, des questions postales et du budget, responsable notamment de la directive sur les services postaux et de la loi sur la société de l'information
- 2002-2005 Directrice financière, membre du comité exécutif, **Radio-France**
- 2005-2019 Rapporteuse, puis conseillère référendaire (2010) à la **Cour des comptes** : troisième chambre jusqu'en 2013, responsable notamment du sous-cycle d'audit immobilisations incorporelles de l'État puis du secteur de programmation politique de la recherche ; cinquième chambre de 2014 à 2019

ENSEIGNEMENTS, JURYS, ENCADREMENT D'ÉTUDIANTS

Enseignements à l'année ou au semestre

- Depuis 2017 Enseignante à l'**EHESS**, séminaire de recherche « [Socio-philosophie du temps présent](#). Enjeux épistémologiques, méthodologiques et critiques. » [site](#)
- Séminaire animé avec Pierre-Antoine Chardel (Institut Mines Télécom Business School) et Gabriel Rockhill (Université de Villanova, USA) (2017-2019), Pierre-Antoine Chardel et Mark Hunyadi (UCL) (2019-2020), Pierre-Antoine Chardel (2020-2021). Validant en master en philosophie sociale et politique ; philosophie du langage et de l'esprit ; histoire des sciences, techniques et sociétés ; sociologie générale ; pratiques de l'interdisciplinarité dans les sciences sociales ; sciences politiques.
- 2009-2010 Chargée de cours magistral à l'**École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines**, financement et organisation de la recherche, master, cours semestriel
- 2004-2007 Chargée de conférence à l'**Institut d'études politiques de Paris** en « enjeux politiques », conférence semestrielle, master 2, 2 heures par semaine, 3 ans
- 1995-1999 Chargée de conférence à l'**Institut d'études politiques de Paris** en « grands enjeux du débat politique, économique et social », cours annuel, 3^{ème} année, 1,5 heures par semaine, 4 ans

Cours ponctuels

- 2020-2021 **Institut Mines-Télécom Business School**, cours d'éthique, dernière année, 4x3heures
- 2019-2020 **Institut Mines-Télécom Business School**, cours d'éthique, dernière année, 4x3heures
- 2010-2018 **École nationale des ponts et chaussées**, « Les chiffres transforment-ils la réalité ? », master, 26.03.2010, 14.11.2011, 7.12.2012, 24.11.2017, 16.11.2018
- 2010 **Cycle des hautes études du développement durable** de Toulouse (Université Toulouse 1, ESC Toulouse, École des mines d'Albi-Carmaux, ...), « Indicateurs statistiques et développement durable », 29.01.2010
- 2007-2009 **Institut national des études territoriales**, « Libéralisme et capitalisme », janvier 2007, 2008, et 2009

Encadrement d'étudiants

2020	Co-directrice de Master (PSL/EHESS, philosophie)
2019	Maître de stage d'un étudiant de master de Sciences Po (quatre mois)
2015	Maître de stage d'un étudiant de l'ENS d'Ulm (six mois)
2013	Maître de stage d'un étudiant de l'ENS de Cachan (six mois)
2011	Maître de stage d'un étudiant de l'ENS d'Ulm (six mois)

Jurys

2019-2020	Membre du jury pour l'attribution des contrats doctoraux (ED 624 Sciences des sociétés, Université de Paris) Membre de comité de thèse, sociologie, EHESS
2018-2019	Jury de master 2, théorie politique, deux soutenances EHESS Membre de comité de thèse, théorie politique, deux comités, EHESS
2005-2007	Présidente de jury, grand oral, Institut d'études politiques de Paris, master 2, 3 ans
1998	Jury du concours d'entrée à l'ENA (culture générale)

Responsabilités académiques

Membre extérieur du **conseil de l'école doctorale** « sciences des sociétés » de l'Université de Paris (issue de la fusion des ED 382 de Paris 7 et 180 de Paris 5), depuis mai 2019 (ED 624)

AUTRE PARTICIPATION À DES INSTANCES DE RECHERCHE ET UNIVERSITAIRES

- Participant académique de l'IMT-BS à l'**Institut de Recherche et d'Innovation** (Centre Georges Pompidou) depuis septembre 2019
- Membre du groupe de recherche « gouvernement de l'entreprise et création de communs », **Collège des Bernardins** (département Économie, Homme) 2017-2018

PUBLICATIONS

OUVRAGES

- *Le libéralisme contre le capitalisme*, édition revue et augmentée, postface inédite, Paris, Folio Essais, 385 p., janvier 2021 [lien](#).
- *Les qualités de l'homme. Manifeste*, Paris, Fayard, 157 p., janvier 2016 [lien](#).
- *Philosophie de l'écran. Dans le monde de la caverne*, Paris, Fayard, 322 p., avril 2013 [lien](#).
- *Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ? Chroniques économique-philosophiques*, Paris, Fayard, 334 p., novembre 2008 [lien](#).
- *Le libéralisme contre le capitalisme*, Paris, Fayard, 273 p., novembre 2006 [lien](#).

CHAPITRES D'OUVRAGES COLLECTIFS

- « Faire du travail une valeur comptable : le modèle ISAS », *Traité de co-détermination* (dir. O. Favereau), Presses de l'université de Laval (Canada) (à paraître 2021).
- L'exemple de grandes enquêtes : « le CNRS », « le contrôle du Crédit d'Impôt Recherche », *La Cour des comptes et la recherche scientifique*, pp.215-221 et 228-234, Paris, La documentation française, octobre 2020, [lien](#).
- « Une étoile à bout de souffle, un espace à repenser », *Champs-Élysées. Histoire et perspective*, PCA-Stream, p.154-157, Paris, éditions du Pavillon de l'Arsenal, février 2020, [lien](#).
- « Libéralisme et capitalisme : des paysages éthiques et ontologiques contradictoires », *Transition industrielle et organisations émergentes. L'éthique en question*, Sophie Bretsché, Pierre-Antoine Chardel, Carine Dartiguepeyrou & Thibault de Swarte (dir.), p.29-42, Paris, Presses des Mines, Collection Libres opinions, novembre 2019.

- « Raison et sensibilité ou comment faire politique aujourd’hui », postface à *La comédie démocratique. Liberté, fraternité, autogestion* de Liam Fauchard, p.143-148, Auteurs d’aujourd’hui, septembre 2017.
- « L’écran ou la fabrication du réel », *Les frontières des écrans*, dir. F. Soulages et S. Le Corre, p.41-46, Paris, L’Harmattan, juillet 2015.

ARTICLES PRINCIPAUX

- « Illusions et vérités du big data », *Le Débat*, p.132-140, nov.-déc. 2019 [lien](#).
- « Les faits et les chiffres : sur la mesure de la performance », *Le Débat*, p.94-106, nov.-déc. 2016 [lien](#).
- « Neuf thèses pour sortir de l’enfer économique », *Le Débat*, p.101-113, janv.-fév. 2014 [lien](#).
- « Choix démocratique et vérité des marchés », revue *Esprit* (dossier sur *Les États et le pouvoir des marchés*), p.133-149, déc. 2010 [lien](#).
- « Le capitalisme est-il libéral ? », *Le Débat*, p.88-103, septembre-octobre 2010 [lien](#).
- « Quand faut-il s’arrêter de compter ? », revue *Esprit* (dossier sur *Les impensés de l’économie*), p.84-97, janv. 2010 [lien](#).
- « D’un automne à l’autre : les chantiers de la comptabilité », revue *Esprit* (dossier sur *Les contrecoups de la crise*), p.63-75, nov. 2009 [lien](#).

COMPTES RENDUS D’OUVRAGES

- « *Ce que peuvent les sciences. Une enquête* de Vincent Jullien », revue *Esprit*, p.169-171, nov. 2020.
- « *La connaissance mystique. Emergences et frontières* » de Frédéric Nef, revue *Esprit*, p.225-226, janv.-fév. 2019.
- « *Datalogie. Formes et imaginaires du numérique* » de Olaf Avenati et Pierre-Antoine Chardel, revue *Esprit*, p.196-197, sept.2017.
- « Diviser n’est pas régner », à propos de *Politique et religion* de Jean Picq, revue *Esprit*, p.144-146, déc. 2016.
- « La liberté de religion dans la République, l’esprit de laïcité » de Jean Picq, revue *Esprit*, p.145-146, novembre 2014.

AUTRES ARTICLES

- « Stopcovid : une application problématique sur le plan éthique et politique », avec Pierre-Antoine Chardel et Eric Guichard, *Revue politique et parlementaire*, 11 mai 2020 [lien](#).
- « StopCovid, une application démocratiquement fragile », par Mireille Delmas-Marty, suite à un travail collectif avec Pierre-Antoine Chardel, Valérie Charolles et Eric Guichard, note, Académie des Sciences morales et politiques, 14.05.2020, [lien](#).
- « Intelligence artificielle : de quoi parlons-nous au juste ? », lettre de la Chaire VP-IP, 9.04.2020, [lien](#)
- « Urgence sanitaire, situation d’exception : quelles garanties pour nos libertés fondamentales ? », avec Claire Levallois-Barth, Maryline Laurent, Ivan Meseguer et Patrick Waelbroeck, mai 2020, I’Mtech [lien](#) ; version anglaise parue en juin 2020 « Health crisis, state of emergency: what safeguards are there for our fundamental freedoms? » [lien](#) (reprise de la lettre de la Chaire VP-IP).
- « Données massives et informations personnelles : une révolution scientifique ? », janv.2020, I’MTech [lien](#) ; version en anglais parue en avril 2020 « Big data and personal information: a scientific revolution? » [lien](#) (reprise de la lettre de la Chaire VP-IP).

- « La valeur de l'argent » avec A. Orléan, C. Riquier, D. Delaurens, H. Mugnier, N. Sarthou-Lajus, revue *Esprit* (dossier sur *L'argent, maître invisible*), p.109-129, juil.-août 2019 [lien](#).
- « Chiffres, normes et vérités », *Cahiers du chiffre et du droit*, Lamy, p.99-102, déc. 2017.
- « Parlons d'institutions ! », revue *Esprit*, p. 23-27, mars-avril 2017.
- « Le travail entre valeur réelle et charge », *Cadres CFDT*, p.17-23, déc. 2016.
- « Indicateurs économiques et développement durable », *Sociétal*, p.78-88, 4^{ème} trimestre 2010.
- « Commission Stiglitz : un mea culpa inespéré », revue *Esprit*, p.225-227, août-sept. 2009.

CONTRIBUTIONS À DES RAPPORTS PUBLICS

- *L'accès aux services publics dans les territoires ruraux*, rapporteure concernant l'accès aux services de Pôle emploi, Cour des comptes, mars 2019.
- « La lutte contre la fraude au travail détaché : un cadre juridique renforcé, des lacunes dans les sanctions » dans *Rapport public annuel*, Cour des comptes, p.12 et 57-82, Paris, La documentation française, février 2019.
- *Le logement social face au défi de l'accès des publics modestes et défavorisés*, rapport public thématique, chapitres concernant la construction des logements sociaux et la mixité sociale, 221p., Cour des comptes, Paris, La documentation française, février 2017.
- « L'Unédic et la gestion de l'assurance chômage » : référé de la Cour des comptes au Premier Ministre, mars 2016 (consultable sur le site de la Cour des comptes) ; observations définitives (consultables sur le site de l'Unédic), 138 p., janvier 2016.
- *Le développement des services à la personne et le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie*, rapport demandé par le Comité d'Evaluation et de Contrôle de l'Assemblée nationale à la Cour des comptes, coordination d'ensemble, 190 p., Assemblée nationale, juillet 2014.
- *L'évolution et les conditions de maîtrise du crédit d'impôt en faveur de la recherche*, enquête demandée par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale, coordination d'ensemble, 265 p., Cour des comptes, juillet 2013.
- *Le financement public de la recherche, un enjeu national*, rapport public thématique, coordination d'ensemble, 233 p., Cour des comptes, Paris, La documentation française, juin 2013.
- « Analyse de l'exécution budgétaire de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur, exercice 2011 », dans *Rapport sur l'exécution budgétaire* (consultable en ligne), Cour des comptes, mai 2012.
- « Le CNRS dans le nouveau paysage de la recherche » dans *Rapport public annuel*, tome 2 p.121-140, Cour des comptes Paris, La documentation française, février 2011.
- « L'agence nationale de la recherche : premiers constats et perspectives » dans *Rapport public annuel*, p.335-363, Cour des comptes, Paris, La documentation française, février 2011.
- Partie consacrée aux « défis de la nouvelle télévision publique » dans *France Télévisions et la nouvelle télévision publique*, rapport public thématique, Cour des comptes Paris, La documentation française, octobre 2009.
- Parties consacrées aux « immobilisations incorporelles » dans *Certification des comptes de l'État*, exercices 2008, 2007 et 2006, Cour des comptes Paris, La documentation française, mai 2009, 2008 et 2007.

- Response to the consultation paper of the International Public Sector Accountings Standards Board’s “accounting and financial reporting for service concession arrangements”, French Audit Office July 2008.
- Rapport d’information n°1087, p.75-162 (« France 24 ») et p.351-398 (« Canal France International »), Paris, Assemblée nationale, juillet 2008.
- « Le rôle et la stratégie du CNRS » dans *Rapport public annuel*, p.113-139, Cour des comptes Paris, La documentation française, février 2008.
- Partie consacrée à « la valorisation de la recherche : un potentiel à promouvoir », dans *La gestion de la recherche publique en sciences du vivant*, rapport public thématique, Cour des comptes, Paris, La documentation française, mars 2007.
- « National Treatment, Most Favored Nation Treatment and Transparency », *The Multilateral Agreement on Investment, State of Play as of February 1997*, p.18-20, Paris, OCDE, 1997.

COMMUNICATIONS

COMMUNICATIONS DANS DES JOURNÉES D’ÉTUDES ET COLLOQUES, CONFÉRENCES INVITÉES

1. “The concept of value in corporate governance: central!”, scholarly debate on value and value creation in relation to corporate governance research; other panelists: Marianna Fotaki, *professor of business ethics, University of Warwick Business School*, Morten Huse, *Professor of Organisation and Management, BI Norwegian Business School*, Charles Okehalam, *Phd, co-founder of the investment group, AGH Capital, South Africa*, TBS in Barcelona, en ligne, 24 mars 2021.
2. « La scène économique : l’enjeu d’une distinction entre libéralisme et capitalisme pour la politique », colloque « Mondes en ruptures, mondes inventifs », IIAC, CNRS, EHESS, 3-5 février 2021.
3. « Libéralisme et capitalisme, des paysages éthiques et ontologiques contradictoires : quelques leçons tirées des mesures prises lors de l’état d’urgence sanitaire », journée d’études du LASCO, 15 décembre 2020, en ligne.
4. « Ce que les données massives et les algorithmes font à la confiance dans la société numérique », 19^{ème} rencontre de la Chaire VP-IP, 25 juin 2019, Rencontre en ligne.
5. « Comment la comptabilité peut reconnaître une valeur au travail. Premiers résultats d’une expérimentation », Journée d’étude organisée par Florence Jany-Catrice et Dominique Méda, co-titulaires de la [chaire Écologie, travail et emploi](#), FMSH, 12 février 2020.
6. « Faire du travail une valeur comptable : une approche par Ludwig Wittgenstein et Adam Smith », Entretiens du Nouveau Monde Industriel, 17-18 décembre 2019, 18 décembre 2019, Centre Georges Pompidou, [vidéo de l'intervention](#), [lien](#).
7. Keynote, rencontres de l’Université de l’assurance, « la donnée, une (r)évolution dans l’assurance », Fédération française de l’assurance, 15 novembre 2019.
8. « Libéralisme et capitalisme : quelle différence ? Le point de vue d’une philosophe », conférence invitée, Centre Society and Organizations, HEC, 30 octobre 2019, [vidéo](#), [lien](#).
9. « Pourquoi la société ne se laisse pas mettre en équation », intervenante avec Valérie Baudoin, Pierre-Antoine Chardel et Pablo Jansen, journée *Des chiffres et des lettres*, Institut Français de la Mode, 28 juin 2019, [lien](#).
10. Table ronde avec Benjamin Fogel, Bernard Stiegler et Xavier Thibert, conférence *Les défis éthiques et sociétaux des identités numériques*, organisée par Institut-Mines-Télécom Business School avec la FMSH, la revue *Etudes digitales* et la Chaire VPIP, FMSH, 23 mai 2019.

11. « Secret et transparence à l'ère numérique », Journée d'études *Politique(s) du secret*, présidente de séance, intervenants : Pierre-Antoine Chardel, Institut Mines-Télécom Business School et Thomas Bern, Université Libre de Bruxelles, Institut Catholique de Paris, 22 mars 2019.
12. « Rationalité économique, formes du monde et liberté », Journée d'étude *Rationalités techniques et subjectivation. Approches socio-philosophiques, organisationnelles et économiques*, organisée par le LASCO, Idea Lab de l'IMT, l'équipe ETHOS de l'Institut Mines-Télécom Business School en collaboration avec l'Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain, Institut Mines-Télécoms, 5 juin 2018.
13. « Faire du travail une valeur comptable », colloque conclusif du séminaire Gouvernement de l'entreprise et création de communs, *Gouvernement, participation et mission de l'entreprise*, organisé par le Collège des Bernardins, Mines Paris Tech et PSL, Collège des Bernardins, 16-17 mars 2018.
14. « Convergences et divergences de la normalisation comptable dans la mondialisation », ateliers conventions (Institut des hautes études sur la justice et ministère de l'Europe et des affaires européennes), Paris, 22 septembre 2017.
15. « Mille plateaux aujourd'hui ou l'hypercapitalisme face au travail », colloque *Deleuze et le management*, organisé par Télécom École de Management et la Société de philosophie des sciences de gestion, The University of Chicago, Center in Paris, 16-17 mars 2017.
16. « Données, politiques, évaluation », modératrice, discutante, avec Christine Musselin, intervenants : Arnaud Banos (CNRS), Kamel Gadouche (INSEE), Pierre Dubois (École d'économie de Toulouse), Jean-Marc Tallon (CNRS), Séminaire de *Bilan prospectif des dynamiques de recherche en SHS* organisé par l'ANR ; Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 3 mars 2017.
17. « Philosophie de l'écran », Journée d'étude du *Labex Arts-H2H*, frontière vitrine écran, Rétina International, Institut National d'Histoire de l'Art, 10 juin 2013.
18. « De l'accumulation du capital à sa circulation », table ronde avec Jean-Marc Daniel (ESCP), Cédric Durand (EHESS) et André Orléan (CNRS), Journée d'étude sur *La place de la technique dans la crise économique*, organisée par l'association internationale Jacques Ellul, EHESS, 30 mai 2012.
19. « La valeur de la France : les indicateurs économiques en question », communication, festival de géopolitique, Grenoble, 29 mai 2010.

COMMUNICATIONS DANS DES SÉMINAIRES DE RECHERCHE

20. « Le libéralisme contre le capitalisme », séminaire Socio-philosophie du temps présent, EHESS, 11 février 2021.
21. « Les enjeux épistémologiques, méthodologiques et critiques de la Covid », séminaire Socio-philosophie du temps présent, EHESS, 12 novembre 2020, [lien](#).
22. « La singularité en question », séminaire "CHERCHER SA VOIE-X", organisé par IMT-BS et UQAM, 12-16 octobre 2020, 13 octobre 2020, [lien](#).
23. « StopCovid ou quand la technique pourrait subrepticement remplacer l'homme et la démocratie », Agora du IIAC (UMR 8177), 5 mai 2020.
24. « Le citoyen, le consommateur et la personne privée : des attentes différenciées en termes de protection ? », atelier de la Chaire VP-IP, 29 avril 2020.
25. « Croiser regards épistémologiques, méthodologiques et critiques sur le contemporain », séminaire socio-philosophie du temps présent, EHESS, 21 novembre 2019.
26. « Faire du travail une valeur comptable », Institut de Recherche et d'Innovation (Centre Pompidou), 6 novembre 2019.

27. « Big data et programme de recherche », atelier de la Chaire Valeurs et Politiques des Informations Personnelles, IMT, 3 octobre 2019.
28. « La place des finances dans l'entreprise : pratiques, normes et enjeux conceptuels », Séminaire Ethique et finance, collège d'études mondiales, FMSH, 12 juin 2019.
29. « Liberté publique, liberté privée et liberté politique », séminaire Socio-philosophie du temps présent. Enjeux épistémologiques, méthodologiques et critiques, EHESS, 4 avril 2019.
30. « Le peuple et les corps intermédiaires face au roi », Plan séquence sur le mouvement des gilets jaunes, IIAC, EHESS, 18 décembre 2018.
31. « Libéralisme et capitalisme : synonymes ou antonymes ? », séminaire de l'Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain (UMR 8177 CNRS/EHESS), 25 juin 2018.
32. « Quantification, démocratie et liberté », séminaire Socio-philosophie du temps présent. Enjeux épistémologiques, méthodologiques et critiques, EHESS, 15 février 2018.
33. « Faire du travail une valeur comptable », séminaire Gouvernement de l'entreprise et création de communs », Collège des Bernardins, 6 février 2018.
34. « L'économie, la quantification et la technique comme formes de constitution du sujet et du monde contemporains », séminaire du Centre Edgar Morin (UMR 8177), EHESS, 16 octobre 2017.
35. « Penser l'entreprise : une approche par la philosophie et la comptabilité », séminaire Gouvernement de l'entreprise, création de communs, Collège des Bernardins, 17 janvier 2017.
36. « De l'univers infini au système réfléchi : l'écran comme nouvelle forme de construction de la réalité », séminaire de l'Atelier Internet (ENS, ENSSIB, CIPH), ENSSIB, 9 décembre 2015.
37. « Surveiller et punir à l'ère numérique : transformations de la représentation et de la frontière entre espace public et espace privé », séminaire du Lasco, Université Paris Descartes, 12 février 2015.
38. « Philosophie de l'écran », séminaire du pôle Pensée politique du CEVIPOF (UMR 7048), Sciences Po, 14 janvier 2014.
39. « Le libéralisme contre le capitalisme », séminaire de l'équipe MOST (UMR 7088), Université Paris Dauphine, 13 octobre 2011.
40. « Libéralisme et capitalisme », séminaire du Laboratoire de recherche sur la gouvernance publique, Université Paris Est, février 2007.
41. « La régulation d'internet », séminaire du Centre d'études et de recherche en science administrative (CNRS, Conseil d'État), Conseil d'Etat, juin 2001.

ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

COLLOQUES

- Proposition et organisation de la **19^{ème} Rencontre de la Chaire Valeurs et Politiques des Informations Personnelles** sur le thème « Ce que les données massives et la confiance font à la confiance dans la société numérique », intervenants : Pablo Jensen (CNRS, ENS de Lyon), Maryline Laurent (Télécom Sud Paris), Eric Guichard (chercheur HDR au laboratoire Triangle), Valérie Charolles (IMT-BS, EHESS); introduction par Francis Jutand (DGA de IMT), Romain Galesne-Fontaine (Président du comité de pilotage de la Chaire), Maryline Laurent (co-fondatrice de la Chaire) et Valérie Charolles (organisatrice de la Rencontre), conférence et débat en ligne, 25 juin 2020, [lien vers le programme](#).

- Co-direction du colloque international « **Pratiques et usages contemporains des philosophies des techniques** » au **Collège International de Philosophie**, prévu les 5-6 juin 2020 et reporté aux 18-19 juin 2021. Organisé par Pierre-Antoine Chardel (IMT-BS & EHESS/CNRS), Valérie Charolles (IMT-BS & EHESS/CNRS), Armen Khatchatourov (DICEN-IdF/U-PEM) et Élise Lamy-Rested (CIPH & Université Libre de Bruxelles), en partenariat avec la revue *Études digitales*, le LASCO IdeaLab de l'Institut Mines-Télécom (IMT-BS) et l'Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain (UMR 8177). Listes des intervenant.e.s : Bruno Bachimont (Université Technologique de Compiègne), Adeline Barbin (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne), Peter Burgess (ENS), Pierre Caye (CNRS/ENS), Franck Cormerais (Université Bordeaux Montaigne), Andrew Feenberg (Simon Fraser University, ancien directeur de programme au CIPH), Haud Gueguen (CNAM), Éric Guichard (ENSSIB, ancien directeur de programme au CIPH), Jean Lassègue (CNRS/EHESS), Susanna Lindberg (University of Helsinki Collegium for Advanced Studies), Anna Longo (CIPH, California Institute of the Arts), Bernard Reber (CNRS/Sciences-Po Paris), Tyler Reigeluth (Université Grenoble Alpes, Université Libre de Bruxelles), François David Sebbah (Université Paris X).
- Proposition et organisation pour la chaire VP-IP du colloque international “**Personal Data or Information: A Global Conceptual Challenge**. Crossed views from Europe, America, Africa, and Asia”, 30 juin-1^{er} juillet 2021. Scientific committee: Pierre-Antoine Chardel, Professor of Social Philosophy and Ethics at Institut Mines-Télécom Business School, Researcher at the Interdisciplinary Institute of Contemporary Anthropology (CNRS/EHESS) ; Valérie Charolles ; Andrew Feenberg, Professor, Canada Research Chair in Philosophy of Technology at Simon Fraser University's School of Communication, Director of its Applied Communication and Technology Laboratory ; Olivier Hassid, Expert in security and business Intelligence, General Manager of the Corporate Security Directors' Club, of the journal “Sécurité & Stratégie” and teacher at Paris-Nanterre University; Caroline Lequesne-Roth, Senior Lecturer of Public Law at the University Côte d'Azur.

ATELIERS DE TRAVAIL AVEC DES CHERCHEURS

- Organisation de l'**Atelier** de la Chaire Valeurs et Politiques des Informations Personnelles « Le citoyen, le consommateur et la personne privée : des attentes différenciées en termes de protection ? », web-conférence, 29 avril 2020.
- « Évaluation de la politique publique du logement social », comité d'accompagnement, avec la participation de chercheurs de l'Institut d'urbanisme de Paris et de l'école d'économie d'Aix-Marseille, Cour des comptes, 2016 (3 réunions).
- « La mesure de l'emploi et de l'efficacité des aides publiques dans le domaine des services à la personne », avec des chercheurs de l'INSEE, la DREES, la DARES, l'Institut d'études politiques de Paris et l'université de Lille 1, Cour des comptes, 26 mars 2014.
- « L'efficacité des aides à la R&D », avec des chercheurs de l'INSEE, l'ENSAE, Paris 13, Montpellier 1, l'EPFL de Lausanne et la Aarhus University, Cour des comptes, 5 juin 2013.
- « La mesure de l'efficacité du crédit d'impôt en faveur de la recherche », avec des chercheurs de l'ENSAE, de Paris 13 et de Montpellier 1, Cour des comptes, 13 septembre 2012.

ACTIVITÉS D'EXPERTISE

- Membre du séminaire « Soutenabilités » de France Stratégie depuis 2020), voir la contribution au livret « quels indicateurs pour les soutenabilités ? » [lien](#) et le livret [lien](#) p.10-11, 43.
- Auditionnée par le groupe de travail « Responsabilité numérique des entreprises », Plateforme RSE, France Stratégie, 17 décembre 2019, voir l'avis du 6 juillet 2020 [lien](#).
- Rapporteuse à la Commission nationale de contrôle de la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle, 2017.

- *Pour une administration électronique citoyenne*, Rapport de Thierry Carcenac au Premier ministre, auditionnée, La documentation française, avril 2001.
- Rapport d'information, délégation de l'Assemblée nationale pour l'union européenne sur la proposition de directive sur l'ouverture des services postaux à la concurrence, auditionnée, novembre 2000.
- *Du droit et des libertés sur l'internet*, Rapport de Christian Paul au Premier ministre, auditionnée, La documentation française, mai 2000.

PARTICIPATION À DES DÉBATS PUBLICS OU À DES GROUPES DE TRAVAIL

« Le libéralisme contre le capitalisme », conférence organisée par IMT-BS à l'occasion de la parution de la nouvelle édition de l'ouvrage en Folio, 2 février 2021.

« ISAS : un standard international avec actif salarial et comptabilité soutenable : enjeux, principes, expérimentation », présentation, réunion d'ACR2020, 17 novembre 2020.

« La Cour des comptes et la recherche scientifique (1900-2015) », présentation de l'ouvrage du Comité d'histoire de la Cour des comptes, Valérie Charolles et Georges Capdeboscq, Cour des comptes, 5 octobre 2020.

« Quelles comptabilités pour assurer le maintien du vivant ? », introduction, Festival vivant, Germinations 2020, Paris, 24 septembre 2020.

Participation au groupe ComptaRégénération 2020 (première réunion en décembre 2019).

« Le libéralisme est-il la bonne solution ? », débat avec Philippe Aghion, Collège de France et Rodolphe Durand, HEC, animé par Didier Pourquery, The conversation, *Les rencontres du progrès : sur les chemins du futur*, 5-7 septembre 2019, Latché, France.

Membre de la commission Contrat de société du Club des juristes (2017-2018), rapport avril 2018, *Le rôle sociétal de l'entreprise*. Club des juristes, [lien](#).

« Comment va le travail ? », débat avec Jacques Le Goff, colloque organisé pour les 70 ans de la revue Cadres de la CFDT, Paris, 3 novembre 2016.

« L'économie est-elle compatible avec l'écologie politique ? », débat avec Philippe Frémeaux, Fondation pour l'écologie politique, université d'été des écologistes, Lorient, 26 août 2016.

« Les marchés sont-ils bêtes et méchants ? », débat avec Paul Jorion, organisé par *Philosophie magazine*, Le Procope, 24 janvier 2012.

« Comptabilité et philosophie », débat avec Bernard Collasse (Université Paris Dauphine), club comptable des juridictions financières, Cour des comptes, 11 juin 2012.

« L'entreprise à long terme », membre du groupe de travail de l'Institut de l'entreprise (2010).

« La crise », débat avec John Elster (collège de France), revue *Esprit*, 3 avril 2009.

« Les nouveaux savoirs : culture, information, recherche au 21^{ème} siècle », débat avec David Kessel, Sylvain Auroux et Pierre-Alain Muet, ENS de Lyon, 22 mars 2002.

« La régulation d'internet », Université d'été de la communication, Hourtin, août 2001.

« Le projet de loi sur la société de l'information », séminaire de l'Association française de science des systèmes cybernétiques, cognitifs et techniques, 29 mars 2001.

PRESSE, MÉDIAS

Presse et revues

Dans le journal Le Monde

« Répondre au défi climatique nécessite de former l'ensemble des agents publics », tribune collective, 3.12.2019, [lien](#)

« Il nous faut bon gré mal gré nous désintoxiquer de la voiture », tribune, 6.08.2019, p. 22 [lien](#)

« Face au peuple et aux pouvoirs intermédiaires, le roi est nu », tribune, 5.12.2018, p. 24

« La codétermination est une idée porteuse d'avenir qui doit trouver sa place dans la loi », tribune collective, 5.10.2017

« Le front national, fruit des institutions de la cinquième République », tribune, 6.05.2016, p.18.

« Un déclin très masculin », tribune, p.1 et 17, 22-23.06.2014 [lien](#)

Dans Philosophie magazine

« Comment se libérer de la domination des chiffres ? Revenir aux fondamentaux de la pensée libérale », interview par Ariane Nicolas, dossier sur « les grandes questions des philosophes en 2021 », 18.01.2021, [lien](#)

« En finir avec la monarchie électorale qui caractérise la France », article pour le dossier du mois, p.22, 02.2019 [lien](#)

« Capitalisme contre libéralisme », interview pour le dossier du mois, p.5 et 58-59, février 2017

« Le jeu avec la réalité », article, dossier sur la voiture, p.29-30, 10.2014

« La bourse ou la vie », article, *hors-série* Astérix chez les philosophes, p.74, novembre 2014

« La finance a-t-elle un plan de vol ? », interview, p.52-53, 02.2013

« Les machines ont-elles pris le pouvoir ? » interview, p.42-43, 02.2012

Autres

« Covid-19 : des chiffres à mettre en perspective », interview pour l'MTech, 13.01.2021 [lien](#)

« Les risques d'un biopouvoir disciplinaire » avec Laurent Quintreau, *Revue politique et parlementaire*, 30.11.2020, [lien](#)

« StopCovid : il est contreproductif de proposer une solution techniciste à un problème qui ne l'est pas », par Pierre-Antoine Chardel, Valérie Charolles, Mireille Delmas-Marty et Asma Mhalla, *lefigaro.fr*, 28.04.2020, [lien](#) ; « StopCovid : une application inefficace et menaçante pour la démocratie » par Pierre-Antoine Chardel, Valérie Charolles, Mireille Delmas-Marty, Asma Mhalla, *liberation.fr*, 28.04.2020, [lien](#) ; « An ineffective and threatening application for democracy » by Pierre-Antoine Chardel, Valérie Charolles, Mireille Delmas-Marty, and Asma Mhalla, trans. S. Watt, *web24.news*, 27.04.2020, [lien](#)

« Il faut repenser nos indicateurs économiques », interview par Robert Migliorini, *La Croix*, p.13, 28.11.2008 [lien](#)

« Le capitalisme d'aujourd'hui est-il antilibéral ? », revue *L'ENA hors les murs*, dossier sur le libéralisme avec M. Canto-Sperber, P. Némó, R. Boudon, T. Todorov, 06.2007

Le Point, Hors-Série « Les textes fondamentaux du libéralisme », p.93, 02.2007

Radio, TV, réseaux sociaux

Le grand journal de l'éco d'Edwige Chevrillon, invité pour *Le libéralisme contre le capitalisme*, 14.01.2021, [replay](#)

Entendez-vous l'éco ?, France Culture, avec Benjamin Coriat et Pierre-Michel Menger, 19.10.2020, [lien](#)

Les informés, francetvinfo, invitée, 23.02.2019

On ne va pas se mentir, iTélé, invitée, 4.04.2016

Médialogues de Thierry Fischer, sur *Philosophie de l'écran*, Radio Suisse Romande, 06.2013

Le téléphone sonne, « Les marchés sont-ils bêtes et méchants ? », France Inter, 31.01.2012

Du grain à moudre, invitée, France Culture, 24.01.2012

Ce soir ou jamais, invitée sur le libéralisme et le capitalisme, France 3, 14.04.2010

D'autres regards sur l'actualité, invitée, France Culture, 20.11.2009

Science et conscience, invitée, France Culture, 25.09.2009

Les nouveaux chemins de la connaissance, émission intitulée « Libéralisme contre capitalisme ? », France Culture, 18.09.2009

Rencontres et débats autrement, 09.2009, film de Michel Alberganti : [youtube](#) ; [dailymotion](#)

L'économie en question, France Culture, 23.02.2009

Les grands débats de François Lenglet, BFM Radio, 20.01.2009

Le journal du matin, invitée, France Info, 2.11.2006

ANNEXE 2 : COMPOSITION DU DOSSIER D'HABILITATION

RECUEIL DE PUBLICATIONS (VOLUME 1)

Philosophie économique et politique.

Enjeux épistémologiques, méthodologiques et critiques.

Ouvrages.....	- 3 -
1 <i>Le libéralisme contre le capitalisme</i> , nouvelle édition revue et augmentée, Paris, Gallimard, Collection Folio Essais, janvier 2021.	- 5 -
2 - <i>Et si les chiffres ne disaient pas toute la vérité ? Chroniques économique-philosophiques</i> , Paris, Fayard, novembre 2008.	- 385 -
Contribution à des ouvrages collectifs	- 719 -
« Faire du travail une valeur comptable : le modèle ISAS », <i>Traité de co-détermination</i> Olivier Favereau (dir.) (sous presse), Laval (Canada), Presses de l'université de Laval 2021.	- 720 -
« Libéralisme et capitalisme : des paysages éthiques et ontologiques contradictoires », <i>Transition industrielle et organisations émergentes. L'éthique en question</i> , Bretesché S., Chardel P.A., Dartiguepeyrou C. & de Swarte, T. (dir.), p. 29-42, Paris, Presses des Mines, Collection Libres opinions, novembre 2019.	-751 -
Articles	- 767-
« Les faits et les chiffres : sur la mesure de la performance », <i>Le Débat</i> , p. 94-106, novembre-décembre 2016.	- 768 -
« Neuf thèses pour sortir de l'enfer économique », <i>Le Débat</i> , p. 101-113, janvier- février 2014.	- 782 -
« Choix démocratique et vérité des marchés », revue <i>Esprit</i> , p. 133-149, décembre 2010.	-797 -

« Quand faut-il s'arrêter de compter ? », revue <i>Esprit</i> , p.84-97, janvier 2010.	- 815 -
« D'un automne à l'autre : les chantiers de la comptabilité », revue <i>Esprit</i> , p. 63-75, novembre 2009.	- 831 -
Autres	- 846 -
« Chiffres, normes et vérités », <i>Cahiers du chiffre et du droit</i> , éditions Lamy, p.99- 102, décembre 2017.	- 847 -
« Indicateurs économiques et développement durable », <i>Sociétal</i> , p.78-88, 4 ^{ème} trimestre 2010	- 853 -

RECUEIL DE PUBLICATIONS (VOLUME 2)

Philosophie de la technique, construction du monde et libre arbitre.

Ouvrages.....	- 3 -
1 <i>Philosophie de l'écran. Dans le monde de la caverne</i> , Paris, Fayard, avril 2013.	- 5 -
2 <i>Les qualités de l'homme. Manifeste</i> , Paris, Fayard, janvier 2016	- 309 -
Contribution à des ouvrages collectifs	- 463 -
L'écran ou la fabrication du réel », <i>Les frontières des écrans</i> (F. Soulages et S. Le Corre dir), p.41-46, Paris, L'Harmattan, juillet 2015.	- 465 -
Articles	- 473 -
« Illusions et vérités du big data », <i>Le Débat</i> , p.132-140, novembre-Décembre 2019.	- 474 -

INÉDIT

Se libérer de la domination des chiffres.

INTRODUCTION : LA DOMINATION DES CHIFFRES	7
1. LES CHIFFRES NE SONT PAS LES NOMBRES	13
2. POUR COMMENCER PAR UN EXEMPLE EMBLÉMATIQUE : L'INFLATION	23
3. POUR POURSUIVRE PAR LA QUESTION LA PLUS FAMEUSE : LA CROISSANCE	35
4. POUR ÉVOQUER UN SUJET MAL TRAITÉ : LA PROTECTION SOCIALE	49
5. POUR TERMINER PAR UN CAS QUI SEMBLE SIMPLE : LE CHÔMAGE	59
6. MALENTENDUS ET RAISONNEMENTS TROMPEURS DANS LE MANIEMENT DES CHIFFRES	69
7. QUELLE VÉRITÉ NOUS DISENT LES CHIFFRES ?	81
CONCLUSION : DU PROBLÈME DES MOTS ET DES CHOSES À CELUI DES FAITS ET DES CHIFFRES	95
BIBLIOGRAPHIE	105

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

Sommaire	- 7 -
Remerciements	- 9 -
Introduction : parcours et questionnements	- 11 -
Un parcours où la philosophie se nourrit du réel	- 12 -
Un fil directeur : comment comprendre le contemporain et avoir prise sur lui..	- 16 -
Première partie : Problèmes épistémologiques	- 21 -
Chapitre 1 : Du problème « des mots et des choses » à celui des faits et des chiffres-	23 -
Des faits et des chiffres.....	- 23 -
Des chiffres et non des nombres	- 25 -
Malentendus, inférences trompeuses et asymétrie communicationnelle	- 26 -
Chapitre 2 : Des chiffres issus de conventions, plus ou moins adaptées, parfois biaisées et qui ont un effet sur le réel	- 28 -
La fabrique des chiffres économiques	- 28 -
Une conception conventionnaliste de la vérité	- 33 -
Chapitre 3 : Le statut épistémologique de la science économique et ses curiosités ...-	35 -
Les curiosités du statut de la science économique.....	- 35 -
Rivalités théoriques et changement de paradigme.....	- 36 -
Science, théories, modèles et observations	- 37 -
Chapitre 4 : Pratiques, normes, théories et discours, ou comment ouvrir des espaces pour penser l'économie et les chiffres	- 39 -
Pratiques, normes, théories et discours : ce qu'il en découle sur la qualification du système économique	- 39 -
Vérité, convention et relativisme : une mise au point	- 41 -
Deuxième partie : Problèmes ontologiques.....	- 43 -
Chapitre 5 : <i>Homo economicus</i> et <i>homo</i> , notamment <i>vitalis</i>	- 45 -
Postulat de rationalité et « idiot rationnel »	- 45 -
Maximisation et survie	- 46 -
Libéralisme et capitalisme : des paysages ontologiques contradictoires	- 47 -

Que l'homo economicus n'est pas tout l'homo	- 48 -
Chapitre 6 : Le sujet face au développement des technologies numériques	- 50 -
Sujet, capacités techniques et naturalité	- 50 -
Traitement des informations personnelles, informations massives et sujet	- 52 -
Sur le terme d'intelligence artificielle	- 53 -
Chapitre 7 : Sur les manières de concevoir la liberté, la raison et la conscience chez l'être humain	- 55 -
Les qualités de l'homme et la question du réductionnisme	- 55 -
Raison et liberté	- 57 -
Chapitre 8 : À propos de quelques points plus généraux d'ontologie	- 59 -
Une ontologie de faits.....	- 59 -
Propriétés des faits et des relations entre les faits.....	- 60 -
Présentation analytique et langage formel associé	- 60 -
Troisième partie : Problèmes métaphysiques.....	- 63 -
Chapitre 8 : Un monde qui n'est plus un « univers infini » mais un « système réfléchi » .	- 65 -
.....	- 65 -
La place de l'économie, de la quantification et de la technique et le passage à un système réfléchi	- 65 -
Qu'il n'y a pas, d'un côté, l'homme et, de l'autre, la nature, ni, d'un côté, la morale, et, de l'autre, le calcul	- 66 -
La « fin de la naturalité » et ses conséquences	- 68 -
Chapitre 10 : Le chargement de l'espace-temps	- 70 -
Le temps retrouvé	- 70 -
Un espace qui ne se laisse plus mesurer de façon univoque.....	- 72 -
Des choix d'espace-temps de référence plus ou moins judicieux	- 73 -
Chapitre 11 : Les formes logiques : tout et somme de ses parties, tiers-exclu et négation	- 75 -
.....	- 75 -
Le tout n'est souvent pas égal à la somme de ses parties	- 75 -
Tiers-exclu et temporalité	- 76 -
La portée de la négation.....	- 77 -

Chapitre 12 : Formes de la causalité et place du décidable	- 79 -
Le décidable entre le déterminé et l'indécidable	- 79 -
L'irréversible, le non-durable et le contingent : des formes à intégrer dans les modèles de référence	- 80 -
Temporalité et libre arbitre	- 81 -
La formulation des lois	- 82 -
Quatrième partie : Questions politiques	- 85 -
Chapitre 13 : Questions de procédure et problèmes de définition.....	- 87 -
Crises et lignes de référence	- 88 -
L'impossibilité de faire une théorie de la justice uniquement politique.....	- 89 -
La place des problèmes de définition	- 90 -
Chapitre 14 : Le décidable face à l'étai idéologique : retour sur la question du libéralisme	- 91 -
Les normes comptables et la révision de leur orientation.....	- 91 -
La définition de l'entreprise.....	- 93 -
La concurrence et l'absence de positions dominantes	- 95 -
Marché et démocratie	- 96 -
Chapitre 15 : Liberté, pouvoir et démocratie.....	- 97 -
Universalité des droits et diversité des comportements.....	- 97 -
À propos de règles pour la direction de la vie	- 98 -
Faits extrêmes, règles durables	- 99 -
Chapitre 16 : Société ouverte, quantification et institutions.....	- 101 -
Politiques publiques, indicateurs et algorithmes	- 101 -
Action publique et valeur économique	- 102 -
Les chiffres dans la démocratie : les modes de décompte des suffrages.....	- 103 -
Institutions, incarnations et légitimité.....	- 104 -
Conclusion : Le rôle de la méthode.....	- 105 -
Annexes.....	- 111 -
Annexe 1 : Curriculum vitae détaillé	- 112 -
Annexe 2 : Composition du dossier d'habilitation	- 123 -
Sommaire détaillé.....	- 127 -